4ième partie : Annexes

ANNEXE 1

Donations to the WSIS Fund

	Swiss Francs
Government of Japan (62,691,030 yen)	796,835
Canton of Geneva	454,766
World Meteorological Organization	30,000
Government of Malta	3,512
Government of Portugal	30,000
Universal Postal Union	15,000
NTT DoCoMo (Japan) (10,000,000 yen)	124,100
Government of Burkina Faso (10,000 US$)	15,000
OFCOM/BAKOM (Switzerland)	211,873
Government of Finland (170,000 €)	245,565
Government of Spain (100,000 €)	145,200
Government of Sweden (210,000 €)	317,660
UNFCU (1,000 US$)	1,300
Swiss Agency for Development and Cooperation (Switzerland)	450,000
Government of Canada (1,000,000 CDN$)*	903,908
Government of Slovenia	10,000
Government of Belgium (35,000 €)	53,370
European Commission (300,000 €)	462,850
Government of Rwanda (10,000 US$)	14,100
Government of Italy (250,000 €)	387,500
Government of Gabon (20,000 US$)	26,167
Total contributions received	**4,698,706**

** This amount includes the salary of 1 expert in the Staff of the Executive Secretariat (see section 3 below) and support for events*

2. Staff of the Executive Secretariat (salaries are borne by their originating entities)

Government of Switzerland	3 experts
Government of Spain	1 expert
Government of Japan	2 experts
Government of Romania	1 expert*
Government of Korea	1 expert
Government of Canada	1 expert
UNDP	1 expert
UNESCO	1 expert
UNITAR	1 expert**
Civil Society (salaries are borne by the Canton of Geneva)	6 experts
KDDI Corporation [Japan]	1 expert

** Until end October 2002*

*** Until end October 2003*

ANNEXE 2

1. Résolution A/RES/56/183 sur Le Sommet mondial sur la société de l'information

L'Assemblée générale,

Constatant *qu'il est urgent d'exploiter le potentiel que recèlent les connaissances et la technologie pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire et de trouver des moyens efficaces et novateurs de mettre ce potentiel au service du développement pour tous,*

Constatant *également le rôle décisif que jouent les organismes des Nations Unies dans la promotion du développement, en particulier pour ce qui touche l'accès à la technologie et le transfert de technologie, notamment les technologies et les services de l'information et de la communication, par exemple par des partenariats avec tous les acteurs concernés,*

Convaincue *qu'il est nécessaire, au plus haut niveau politique, de dégager un consensus mondial et une volonté collective de faciliter l'accès de tous les pays, qui en ont un besoin urgent, aux techniques de l'information, de la transmission des connaissances et de la communication, aux fins du développement, en vue de recueillir tous les avantages de la révolution des technologies de l'information et de la communication, et d'examiner l'ensemble des questions que soulève l'avènement de la société de l'information, en élaborant une optique et une interprétation communes du fonctionnement de la société de l'information, et par l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action qui seraient appliqués par les gouvernements, les institutions internationales et tous les secteurs de la société civile,*

Rappelant *les contributions qu'ont apportées, à la réalisation d'un consensus international sur cette question, la Déclaration du Millénaire et les accords conclus ces dernières années lors d'autres conférences et sommets internationaux,*

Prenant note *du plan d'action que le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications a présenté au Comité administratif de coordination en vue de la tenue du Sommet mondial de la société de l'information et de la création, par le Comité administratif de coordination, d'un comité d'organisation de haut niveau du Sommet, présidé par le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications et regroupant les chefs de secrétariat des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales désireuses de participer à la préparation du Sommet,*

Considérant *que le Sommet devra être convoqué par les soins du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'Union internationale des télécommunications assumant le rôle de chef de file dans les préparatifs, en coopération avec les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales intéressées et avec les pays hôtes,*

Rappelant *la déclaration ministérielle sur les technologies de l'information et de la communication adoptée par le Conseil économique et social lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2000 et les travaux accomplis par la suite sur ce sujet, notamment grâce à la création du Groupe d'étude des technologies de l'information et de la communication, et le fait que le Conseil, dans ses conclusions concertées 2001/1, a approuvé la tenue du Sommet,*

Considérant *qu'il faut tirer le meilleur parti possible des synergies et instaurer une coopération entre les diverses initiatives concernant les technologies de l'information et de la communication actuellement prises ou prévues, aux niveaux régional et mondial, pour promouvoir les technologies de l'information et de la communication et en faire appliquer le potentiel au développement par d'autres organisations internationales et la société civile,*

1. ***Prend note*** *avec satisfaction de la résolution adoptée par le Conseil de l'Union internationale des télécommunications à sa session de 2001, dans laquelle celui-ci souscrit à la proposition du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications de tenir le Sommet au plus haut niveau possible en deux phases, la première à Genève en 2003 et la seconde à Tunis en 2005, sur la base de la résolution 73 de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications tenue à Minneapolis (États-Unis d'Amérique) en 1998;*

2. ***Recommande*** *que le soin de préparer le Sommet soit confié à un comité intergouvernemental à composition non limitée, qui en établirait l'ordre du jour, mettrait au point le texte du projet de déclaration et du projet de plan d'action et arrêterait les modalités de participation d'autres acteurs au Sommet;*

3. ***Invite*** *l'Union internationale des télécommunications à jouer le rôle directeur principal dans le secrétariat exécutif du Sommet ainsi que de son processus préparatoire;*

4. ***Invite*** *les gouvernements à participer activement au processus préparatoire du Sommet et à se faire représenter au niveau le plus élevé possible;*

5. ***Encourage*** *la contribution effective et la participation active de tous les organes compétents des Nations Unies, en particulier le Groupe d'étude des technologies de l'information et de la communication, et encourage*

les autres organisations intergouvernementales, notamment les institutions internationales et régionales ainsi que les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé à contribuer et à participer activement au processus intergouvernemental préparatoire et au Sommet proprement dit;

6. ***Invite*** *la communauté internationale à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé par l'Union internationale des télécommunications pour faciliter la préparation et le déroulement du Sommet, et pour rendre possible la participation effective de représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, aux réunions régionales qui se tiendront durant le second semestre de 2002, aux réunions préparatoires qui se tiendront durant le premier semestre de 2002 et en 2003, ainsi qu'au Sommet lui-même;*

7. ***Invite*** *le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à faire part de l'adoption de la présente résolution à tous les chefs d'État et de gouvernement;*

8. ***Invite*** *le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications à lui soumettre, pour information, à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les préparatifs du Sommet.*

ANNEXE 3

1. Principes émanant des conférences régionales (annexe basée sur le document (WSIS/PC-2/DT/1(Rév.2)-F)

Bamako (Afrique):

Principes spécifiques

1) Infrastructure de l'information et de la communication

La mise à la disposition de tous les citoyens des moyens leur permettant d'utiliser les réseaux dans un esprit de service public.

La diversification de l'offre technologique:

– *par la levée des obstacles réglementaires politiques et financiers au développement des infrastructures et des outils de communication pour répondre aux besoins et aux situations spécifiques du citoyen;*

– *par le développement de bases de données sur les expériences touchant à l'introduction de nouvelles technologies répondant aux besoins des zones rurales et à leur capacité financière;*

30 Promouvoir la coopération et la collaboration moyennant le renforcement de la décentralisation, solution favorisant la réduction de la fracture numérique.

31 Réduire la fracture numérique doit passer obligatoirement, selon les participants à la conférence africaine, par le développement d'infrastructures des télécommunications adaptées aux besoins des populations et des citoyens africains.

Conférence régionale paneuropéenne

2) Accès à l'information et au savoir

La promotion de logiciels "libres" permet d'augmenter la durée de vie des investissements tant en terme de matériel, que de formation des utilisateurs; leur gratuité permet d'en généraliser l'usage à moindre coût.

La mise en place d'applications vocales et tactiles permet la participation d'une plus grande partie de la population à la société de l'information.

La coopération et la collaboration doivent être favorisées par la mise en réseau de pratiques enrichissantes et des expériences vécues afin de constituer une base de connaissances utiles au développement harmonieux de nouvelles technologies.

3) Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement

Tous les partenaires de la société provenant des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé - notamment les petites et moyennes entreprises - sont concernés par le développement des communications et doivent être pleinement associés aux décisions concernant leur développement tant au plan local, national que régional et international.

La pleine participation des acteurs de la société civile et du secteur privé dans toutes les instances de décisions au niveau local, national, régional et international, touchant au développement de la société de l'information à travers:

– *la consolidation de nouvelles formes de partenariat fondées sur la complémentarité entre les différentes catégories d'acteurs, les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile;*

– *la mise en place ou/et le renforcement au plan local, national, régional et international d'instances susceptibles d'assurer une plus grande cohérence et de meilleures synergies dans le développement de la société de l'information.*

–

L'ensemble des principes de la déclaration de la conférence africaine et plans d'actions doit être mis en oeuvre dans le cadre des institutions compétentes pour gérer le développement de la société de l'information avec la pleine participation de tous les acteurs concernés. Dans ce contexte, la conférence régionale africaine réitère son plein soutien aux initiatives qui ont été adoptées aussi bien au plan mondial que sur le plan régional ou continental africain. Elle demande en particulier à la communauté internationale d'apporter son plein soutien à l'Initiative de la société de l'information en Afrique (AISI), aux recommandations du Forum pour le

Développement de l'Afrique de 1999 et le volet TIC du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Dans ce cadre, le NEPAD doit fédérer toutes les initiatives africaines et entreprendre toutes les démarches de consolidation et de recherches de financement des projets majeurs. Elle demande en outre le soutien et la mise à disposition des moyens aux différents réseaux et fondations qui oeuvrent pour la promotion des NTIC et la réduction de la fracture numérique, notamment au GKP et au réseau ANAIS.

Aux institutions financières bilatérales et multilatérales:

– *d'accorder une attention particulière au financement d'infrastructures adaptées aux besoins des populations et du citoyen et de contenus dans leurs programmes d'action;*

– *d'assurer une attention particulière à l'implication des représentants de la société civile dans toutes les décisions touchant au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.*

La conférence africaine demande aux partenaires du développement de contribuer à la mise en œuvre de partenariats novateurs et porteurs entre bailleurs de fonds, pouvoirs publics, secteur privé et société civile en vue de développer les TIC, les infrastructures et les contenus.

4) Renforcement des capacités

Le renforcement de la coopération et de la collaboration à travers:

– *le développement de plans de formation afin d'assurer la maîtrise des technologies, de leurs usages et du cadre juridique de la société de l'information.*

Les capacités institutionnelles, humaines et administratives doivent être renforcées sur le plan local, national, régional et international pour assurer une meilleure complémentarité de toutes les initiatives dans le développement de la société de l'information. La conférence africaine demande aux partenaires du développement d'accorder une attention particulière à la formation et au développement des ressources humaines, notamment celles des enseignants et des élèves pour stimuler le développement du contenu et des infrastructures afin de faciliter l'émergence d'une industrie africaine de services basée sur les TIC.

5) Sécurité

Pas d'intrants

6) Créer un environnement propice

Pas d'intrants

7) Application des TIC

Il faut favoriser la coopération et la collaboration par le développement d'applications et de contenus adaptés aux besoins locaux.

8) Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias

La création de contenus locaux doit recevoir une très grande importance.
L'offre technologique doit être diversifiée par:

– *la mise en oeuvre d'un plan d'action opérationnel orienté sur les spécificités culturelles et linguistiques de tous les pays notamment des pays africains;*

– *la mise en œuvre de stratégies d'investissement et de financement par l'aide à la création de contenus et la démocratisation des accès avec un effort tout particulier pour les femmes et les jeunes.*

Le plurilinguisme et le maintien de la diversité culturelle doivent être encouragés comme moteur des processus de développement de contenus à usages locaux et internationaux.

La richesse et la diversité culturelle de l'Afrique doivent être valorisées et diffusées largement dans le cyberespace.

9) La dimension éthique des TIC

10) Coopération internationale

Il faut garantir à chaque citoyen le droit à l'expression et à la protection des informations relevant du domaine public mondial de sorte à garantir son droit inaliénable d'accéder librement aux informations constituant le patrimoine de l'Humanité diffusée sur tous les supports, y compris les nouveaux supports multimédias.

Il faut renforcer les réseaux susceptibles d'accroître la participation du citoyen au développement de la démocratie sur le plan local, national, régional et international.

Il faut instaurer un débat démocratique sur les nouvelles dispositions institutionnelles, réglementaires devant définir les enjeux socioculturels, économiques techniques et éthiques des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Bucarest (Paneuropéenne) :

La Conférence régionale européenne envisage une société de l'information où toutes les personnes, sans aucune discrimination, exercent leur droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées, par quelque moyen d'expression que ce soit.

La société de l'information offre de grandes possibilités de promouvoir le développement durable, la démocratie, la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance. L'exploitation complète des nouvelles opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leur association avec les médias traditionnels, ainsi que des mesures appropriées face aux enjeux de la fracture numérique, devraient être des éléments clés de toute stratégie, nationale ou internationale, visant à réaliser les objectifs de développement fixés par la Déclaration du Millénaire. Il faut en outre privilégier une approche centrée sur l'être humain, qui mette l'accent sur les objectifs sociaux, culturels et économiques, ainsi que sur la gouvernance, l'objectif étant de faire en sorte que les connaissances et l'expérience de chacun trouvent leur place dans ce processus en tant que moteur de la nouvelle société de l'information.

Les principaux piliers de la société de l'information sont la diffusion et le partage de l'information, avec la participation de toutes les parties concernées - gouvernements, secteur privé et société civile. Leur contribution joue un rôle crucial dans les efforts déployés pour mettre les avantages de la société de l'information à la portée de tous. Les gouvernements et les autres partenaires doivent en outre créer les conditions nécessaires pour assurer aux femmes, tout comme aux hommes, un accès à l'information et aux connaissances, et leur donner des chances égales de participer et de prendre des décisions dans tous les domaines relatifs à l'élaboration des politiques et des cadres régissant l'utilisation des TIC. Les initiatives mondiales et régionales doivent s'inspirer des initiatives déjà prises ou en cours au niveau des Etats et des organisations régionales et internationales, ainsi que de la contribution du secteur privé et de la société civile. Les Etats Membres ont salué la participation active de ces partenaires et leur contribution à l'ensemble des travaux.

Principes spécifiques
1) Infrastructure de l'information et de la communication

Pour pouvoir garantir à tous les partenaires un accès, sûr, fiable et financièrement abordable à l'information, et pour pouvoir moderniser les services pertinents, il faut impérativement avoir mis en place une infrastructure suffisamment développée. L'amélioration de la connectivité revêt une importance particulière à cet égard, avec la contribution des secteurs public et privé, dans le cadre de partenariats. Le développement communautaire est un élément crucial de la stratégie visant à instaurer l'accès universel à l'information et à la connaissance. Les centres d'accès communautaire et les services publics (bureaux de poste, bibliothèques, écoles) peuvent contribuer efficacement à promouvoir l'accès universel, notamment dans les zones isolées, ce qui est fondamental pour le développement de ces régions. En outre, afin d'assurer une meilleure accessibilité financière, il faudrait favoriser la création d'un environnement suffisamment ouvert et concurrentiel.

2) Accès à l'information et au savoir

Tant les particuliers que les organisations doivent avoir accès à l'information, à la connaissance et aux idées. En particulier, l'information relevant du domaine public devrait être facilement accessible. L'information, sans laquelle on ne peut prendre de décisions efficaces et transparentes, constitue le fondement de la démocratie. La connaissance est le vecteur essentiel de la transformation de la société mondiale et des communautés locales. Les politiques publiques devraient élargir les possibilités offertes pour l'information de tous, handicapés y compris, entre autres par la création de contenus, ce qui contribuerait à réduire les inégalités. Les TIC peuvent permettre, non seulement de renforcer l'efficacité des prestations du service public, mais encore d'associer les particuliers à l'élaboration des politiques publiques. En outre, la technologie des

communications n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'offrir un contenu de qualité dans le contexte de la société de l'information. En ce sens, les médias - sous leurs différentes formes - apparaissent comme un des principaux moyens de promouvoir l'information publique, le développement de la société et la cohésion sociale.

3) Le rôle des États, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement

La concertation internationale sur la société de l'information aux niveaux mondial, régional et sous-régional doit promouvoir l'échange d'expériences, la recherche et l'application de normes et de standards compatibles, le transfert du savoir-faire et l'appui technique, en vue de remédier à la pénurie de compétences et de mettre en oeuvre des programmes de coopération internationale, notamment dans le domaine de la création de contenu. La diffusion d'exemples de réussite et la mise en commun de meilleures pratiques ouvriront ainsi la voie à de nouvelles formes de coopération internationale

4) Renforcement des capacités

Les Etats doivent concevoir des stratégies éducatives globales et novatrices. Chacun devrait être en mesure d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir jouer un rôle actif dans la société de l'information, en comprendre le fonctionnement, et tirer pleinement parti des possibilités qu'elle offre. Chacun devrait s'attacher à définir ses propres besoins et participer à la conception de programmes visant à les satisfaire. Ces compétences, qui intègrent des notions relatives aux TIC dans le contexte de connaissances plus vastes, s'acquièrent en règle générale dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, par le biais de la formation en cours d'emploi, mais également, et de plus en plus, par celui de l'apprentissage à distance. Du fait de l'évolution technologique, l'apprentissage à vie et la formation permanente s'imposeront à tous. La politique publique doit prendre en compte les inégalités dans l'accès à une éducation et à une formation de qualité, notamment dans le cas des groupes particulièrement vulnérables et des zones mal desservies ou isolées. Une attention particulière doit être prêtée à la formation des formateurs. Les TIC ouvrent des perspectives radicalement nouvelles au cyberapprentissage, domaine dans lequel de nouveaux partenariats doivent être conclus entre les secteurs public et privé.

5) Sécurité

Les perspectives qu'offrent les TIC ne peuvent se concrétiser que si les réseaux et les systèmes informatiques sont suffisamment fiables pour prévenir et détecter les incidents liés à la sécurité et y réagir de façon adaptée. Toutefois, la sécurité effective de ces systèmes ne relève pas simplement des pouvoirs publics ou de l'application de la loi, pas plus que de la technologie. Il faut développer une culture globale de la cybersécurité - la sécurité doit être fondée sur la prévention, avec l'appui de l'ensemble de la société; elle doit être compatible avec la nécessité de préserver la libre circulation de l'information.
Le risque est que les TIC soient utilisées à des fins non conformes aux objectifs de maintien de la stabilité et de la sécurité internationales et nuisent tant à l'intégrité de l'infrastructure des Etats, au détriment de la sécurité publique dans les secteurs civil et militaire, qu'au fonctionnement de leurs économies. Il faut de surcroît prévenir l'utilisation des ressources ou des technologies d'information à des fins criminelles ou terroristes.
Afin de fiabiliser et de sécuriser l'utilisation des TIC, les Etats devraient s'attacher à faire mieux connaître dans leurs sociétés les risques liés à la cybersécurité et à renforcer la coopération internationale, y compris avec le secteur privé.
Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique

6) Créer un environnement propice

Afin de pouvoir tirer parti au maximum des possibilités de la société de l'information, les pouvoirs publics doivent créer un cadre juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire, à même de promouvoir l'innovation et la concurrence technologiques, propice aux investissements consentis, principalement par le secteur privé, pour la mise en place d'infrastructures et le développement de nouveaux services.

La société de l'information étant d'évidence un phénomène mondial, il conviendrait de réfléchir aux questions telles que la protection de la confidentialité, la confiance du consommateur, la gestion des noms de domaine, l'appui au commerce électronique, la protection des droits de propriété intellectuelle, les solutions "source ouverte", etc., avec la participation active de tous les intéressés.

7) Application des TIC

Pas d'intrants

8) Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias

La société de l'information est fondée sur le respect de l'expression culturelle et sur la possibilité qui est offerte d'en tirer pleinement parti. Les nouvelles TIC doivent encourager la diversité culturelle et le multilinguisme et renforcer la capacité des Etats à élaborer des politiques dynamiques à cet effet. L'accès à la connaissance et à l'information enrichissent le contenu du domaine public et favorisent la compréhension mutuelle et le respect de la diversité.

9) La dimension éthique des TIC

10) Coopération internationale

Pas d'intrants

<u>Tokyo (Asie-pacifique)</u>

Par société de l'information, on entend une société dans laquelle les réseaux d'information et de communication très développés, l'accès équitable et généralisé à l'information, l'existence d'un contenu adapté et facilement accessible et l'efficacité de la communication peuvent aider les êtres humains à réaliser leur potentiel, promouvoir un développement socio-économique durable, améliorer la qualité de la vie, lutter contre la pauvreté et la faim et faciliter la prise de décision collective

1) Infrastructure de l'information et de la communication

Donner à tous un accès équitable, adapté et bon marché à des infrastructures de réseaux (TIC) suffisamment développées et faciles d'accès.

Fournir des services d'information et de communication ciblant les groupes sociaux défavorisés, en particulier les catégories à faible revenu, afin de contribuer à lutter contre la pauvreté.

L'édification de la société de l'information dans la région Asie-Pacifique doit tenir compte des spécificités suivantes:

– *Diversité géographique et démographique: la région recouvre la plus vaste masse continentale du globe, un immense océan et un grand nombre de petites îles. Ses habitants représentent plus de 65% de la population mondiale, dont plus de 75% des plus démunis. De nombreux pays de la région ont une densité de population très faible et une population extrêmement dispersée. Dans bien des cas, les habitants vivent dans des zones rurales inaccessibles et n'ont pratiquement pas de contact avec d'autres communautés.*

– *Personnes handicapées: d'après les estimations, on compterait dans la région Asie-Pacifique 400 millions de personnes handicapées, dont une majorité de pauvres, exclus du progrès technologique, parce que les techniques ne sont pas adaptées à leurs besoins ou sont hors de leur portée financière. Des efforts plus importants doivent être consentis, y compris en ce qui concerne la mise en oeuvre de plans d'action et de programmes régionaux pour assurer aux personnes handicapées un accès équitable aux TIC.*

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

2) Accès à l'information et au savoir

Mieux équilibrer le partage des connaissances mondiales au service du développement en assurant un accès équitable à l'information utilisée à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles, ce qui doit contribuer à dynamiser le secteur.

En édifiant une société de l'information pour la région Asie-Pacifique, il faut tenir compte des disparités qui lui sont propres en matière de fracture numérique: dans l'ensemble de la région, on constate des disparités manifestes au niveau de l'accès aux TIC et de leur utilisation, y compris en ce qui concerne l'accès à l'Internet et au large bande, d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays. On sait que plusieurs facteurs empêchent un accès équitable: disparités en matière d'éducation et d'alphabétisation, inégalités hommes-femmes, différences dues à l'âge ou au revenu et manque de connectivité. Dans ce contexte, une attention particulière devrait être accordée aux pays les moins avancés, aux économies en transition et aux pays ayant été victimes de conflits.

3) Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement

Souligner l'importance du rôle du secteur privé et de la société civile dans l'élaboration de technologies, réseaux et services d'information et de communication. Parallèlement, reconnaître à sa juste valeur le rôle joué par les pouvoirs publics pour nouer des partenariats qui permettent de renforcer la confiance, de promouvoir la concurrence loyale, d'encourager le secteur privé à investir et à prendre des initiatives, et de stimuler la coopération à l'échelle mondiale et régionale tout en protégeant le consommateur, dans le respect de l'intérêt général.

Entretenir l'esprit de coopération et de solidarité parmi les pays de la région.

L'édification de la société de l'information dans la région Asie-Pacifique doit tenir compte des spécificités suivantes:

– *Rôle de pionnier dans certains secteurs:certains pays de la région ont été les premiers à promouvoir, entre autres, les communications large bande, les communications par satellite et les télécommunications mobiles, qui sont lourdes de conséquences sur les modes de communication et sur les méthodes de gestion des affaires publiques ou économiques. Les pays qui ont acquis une expérience dans ce domaine peuvent en faire bénéficier d'autres pour promouvoir les bonnes pratiques au niveau local, national, régional et mondial.*

– *Stabilité institutionnelle: de manière générale, la région jouit d'une stabilité certaine sur le plan institutionnel, ce qui explique qu'elle attirera davantage d'investisseurs (innovateurs, entrepreneurs, opérateurs, équipementiers et vendeurs dans le secteur des TIC).*

4) Renforcement des capacités

En édifiant une société de l'information pour la région Asie-Pacifique, il faut tenir compte de la productivité incomparable de sa main-d'oeuvre: la croissance économique de la région repose sur la présence d'une main-d'oeuvre nombreuse, productive, et sachant parfaitement utiliser les TIC. Du fait de la bonne intégration de la région dans l'économie mondiale, les entreprises pourront maintenir, voire améliorer leur compétitivité, ce qui permettra de créer des emplois à des conditions décentes.

Promouvoir l'utilisation des TIC pour le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines, y compris en ce qui concerne les connaissances informatiques de base, en particulier pour répondre aux besoins des handicapés.

5) Sécurité

Sécuriser et fiabiliser les réseaux d'information et de communication, de manière à donner confiance dans la société de l'information.

Dans l'exercice de cette tâche, veiller à ce que l'utilisation des services d'information et de communication ne porte pas préjudice aux groupes vulnérables.

6) Créer un environnement propice

L'édification de la société de l'information dans la région Asie-Pacifique doit tenir compte des spécificités suivantes: Déséquilibre des échanges d'informations: alors que le commerce est florissant entre les pays de la région Asie-Pacifique, de l'Amérique du Nord et de l'Europe et à l'intérieur de ces pays, il n'en va pas de même pour les échanges d'informations entre ces régions, qui pourraient être beaucoup plus fournis.

7) Application des TIC

Pas d'intrants

8) Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias

Préserver la richesse et la diversité du patrimoine culturel et des valeurs sociales de la région Asie-Pacifique à l'ère de l'information.

Mettre les TIC au service des médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse écrite, qui continueront à jouer un rôle important dans la difffusion de contenu, dans le contexte de la société de l'information.

L'édification de la société de l'information dans la région Asie-Pacifique doit tenir compte des spécificités suivantes: Diversité culturelle et linguistique: la région brille de longue date par sa richesse culturelle, y compris sous l'angle de la diversité linguistique, des traditions sociales et des coutumes. Sur plus de 6 800 langues parlées dans le monde, 3 500 (soit 51%) le sont dans la région Asie-Pacifique, y compris un certain nombre de langues exclusivement orales.

9) La dimension éthique des TIC

10) Coopération internationale

Pas d'intrants

<u>Bavaro (Amérique Latine et Caraïbes) :</u>

La société de l'information est un système économique et social dans lequel la connaissance et l'information constituent les sources fondamentales du bien-être et du progrès et qui constitue une chance à saisir pour nos pays et nos sociétés pour autant que nous comprenions que le développement de cette société de l'information aussi bien dans un contexte mondial que local exige d'approfondir des principes fondamentaux tels que ceux concernant le respect des droits de l'homme dans le cadre plus général des droits fondamentaux, la démocratie, la protection de l'environnement, la promotion de la paix, le droit au développement, les libertés fondamentales, le progrès économique et la justice sociale. Les pays de la région sont d'avis que la défense résolue de leurs vues et de leurs priorités dans les enceintes mondiales, y compris au Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en 2003 et 2005, doit être un élément essentiel de la stratégie de la région en ce qui concerne cette société de l'information.

Nos pays, conscients du besoin d'assurer l'égalité des chances en matière d'accès et de recours aux technologies de l'information et de la communication s'engagent à prendre les mesures voulues pour réduire la fracture numérique qui à la fois traduit et provoque les différences qui existent entre les pays et à l'intérieur de ces pays dans les domaines économique, social, culturel, éducatif, sanitaire et en ce qui concerne l'accès à la connaissance.

1) Infrastructure de l'information et de la communication

L'accès universel aux technologies de l'information et de la communication doit être un objectif pour tous les acteurs intervenant dans la construction de la société de l'information, conformément au cadre juridique en vigueur dans chaque pays.

Pour pouvoir accéder aux avantages de la révolution numérique, les pays doivent adhérer aux principes universellement acceptés de la non-discrimination dans le cadre de négociations fondées sur un esprit de justice et d'équité

2) Accès à l'information et au savoir

L'intégration de tous les segments socialement vulnérables (notamment mais pas exclusivement, les personnes âgées, les enfants, les communautés rurales, les populations autochtones, les personnes de capacités différentes, les chômeurs, les personnes déplacées et les migrants) doit constituer un des objectifs prioritaires de la construction de la société de l'information. Pour ce faire, il faudra supprimer les obstacles à la participation tels que l'analphabétisme, l'absence de formation des utilisateurs, les contraintes culturelles et linguistiques et les conditions particulières d'accès à la technologie pertinente

3) Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement

Le passage à la société de l'information doit se faire sous la conduite des gouvernements en étroite coordination avec les entreprises privées et la société civile. Une démarche intégrée doit être adoptée pour assurer un dialogue participatif ouvert avec l'ensemble de la société dans le but de faire participer tous les partenaires intervenant dans la construction d'une approche commune du développement d'une société de l'information dans la région.

4) Renforcement des capacités

Pas d'intrants.

5) Sécurité

Pas d'intrants

6) Créer un environnement propice

La société de l'information a un caractère intrinsèquement mondial. Aussi, faut-il qu'une concertation sur les tendances mondiales de la société de l'information se déroule à l'échelle du monde, de la région et de la sous-région afin de faciliter:

- *l'apport d'une assistance technique visant au renforcement des capacités au plan national et régional en vue du maintien et du renforcement de la coopération régionale et internationale;*
- *le partage de données d'expérience concernant les meilleures pratiques;*
- *l'échange de connaissances; et*
- *l'élaboration de règles et de normes compatibles qui tiennent compte des caractéristiques et des préoccupations nationales.*

Compte tenu du fait que certains pays appliquent des mesures unilatérales qui ne sont pas compatibles avec ce droit et qui créent des obstacles au commerce international, il importe que l'accès aux technologies de l'information et de la communication soit garanti conformément au droit international[1]

7) Application des TIC

Les efforts déployés pour bâtir une société de l'information doivent également porter sur l'accès aux technologies de l'information et de la communication, le recours à ces technologies grâce à des mesures articulées au plan local, régional et mondial et l'utilisation de ces technologies à des fins publiques et sociales dans des domaines tels que la gestion des affaires publiques, les soins de santé et l'enseignement.

8) Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias

Pas d'intrants

9) La dimension éthique des TIC

10) Coopération internationale

L'existence d'organes de communication indépendants et libres, conformes au système juridique de chaque pays, est une condition essentielle à la liberté d'expression ainsi qu'une garantie de la pluralité des informations. Un accès sans entrave aux sources d'information doit être assuré aux particuliers et aux organes de communication et doit être renforcé afin de promouvoir, conformément à l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et à d'autres instruments internationaux régionaux relatifs aux droits de l'homme, l'existence d'une opinion publique solide, clé de voute de la responsabilité de la société civile.

<u>Beyrouth (Asie occidentale) :</u>

Le fait que le potentiel qu'offrent les TIC pour améliorer la productivité et la qualité de la vie reste inexploité constitue un problème grave pour de nombreux pays en développement. Si rien n'est fait, ces pays risquent d'être laissés pour compte. Les Etats Membres doivent prendre des engagements et adopter des politiques de grande portée pour transformer la société actuelle en une société de l'information. Le processus permettant cette transformation devrait être durable et équitable. Il devrait également s'inscrire dans la poursuite des objectifs de développement du Millénaire arrêtés par les Nations Unies en vue d'une réduction de la pauvreté et du chômage, d'un relèvement des niveaux d'éducation, d'une amélioration des services sanitaires, d'un renforcement de l'émancipation et d'une réduction des pertes subies par les ressources écologiques. Le droit de

---

[1] Réserves qui ont été formulées au sujet de ce paragraphe:

Déclaration des Etats-Unis: "Les Etats-Unis d'Amérique émettent une réserve au sujet de ce paragraphe et contestent son libellé qu'ils jugent inapproprié et incompatible avec l'objet de la conférence".

Déclaration du Canada: "Le Canada apprécie les efforts déployés par le Gouvernement hôte et d'autres gouvernements pour parvenir à un consensus sur le libellé de ce paragraphe. Malheureusement, malgré ces efforts, le Canada ne peut souscrire au libellé final de ce paragraphe".

communiquer et le droit d'accéder aux informations, qu'il s'agisse des citoyens ou des nations, ainsi que la reconnaissance et l'application des droits relatifs à la propriété intellectuelle et du principe du libre échange des informations devraient faire partie des droits de l'homme fondamentaux. Il est vital de trouver les moyens pour que la société de l'information réponde plus directement aux besoins des pays en développement. La vision adoptée au niveau régional tend à provoquer un changement d'orientation qui donne aux pays la possibilité de maîtriser les TIC afin de façonner leur avenir sans risquer de perdre leur identité culturelle. Cette déclaration devrait également les aider à transformer les menaces et les défis liés aux TIC et à la mondialisation en possibilités de développement.

1) Infrastructure de l'information et de la communication

Améliorer et intégrer l'infrastructure pour réduire la fracture numérique: la technologie s'améliore notablement et les coûts baissent mais il faut veiller à ce que tous les segments de la population aient accès aux informations. Ce n'est toujours pas le cas dans de nombreux pays en développement. Les communautés rurales et les segments pauvres de la population n'ont toujours pas les moyens de se payer des services d'information. Les informations et les connaissances qui en résultent devraient être considérées comme vitales, prioritaires et être fournies en conséquence grâce à une combinaison de technologies nouvelles plus efficaces, d'un accès commun partagé, de systèmes ouverts et de la fourniture d'un service universel.

Élaborer des indicateurs appropriés sur les TIC: il est souhaitable de mettre au point des indicateurs propres aux TIC qui traduisent de manière réaliste les besoins et les résultats des pays en développement. Ces indicateurs devraient tenir compte des conditions particulières aux pays en développement qui font que plusieurs personnes partagent souvent l'accès à l'Internet et où toute une collectivité peut partager l'utilisation d'équipements et d'infrastructures TIC. Des objectifs devraient également être fixés pour étudier la pénétration des services TIC au sein des collectivités urbaines et rurales.

2) Accès à l'information et au savoir

Suppression des obstacles sociaux et culturels qui empêchent la transformation de la société en une nouvelle société de l'information. Les pays de la région présentent des caractéristiques socio-économiques variées dans la mesure où ils appartiennent aussi bien à la catégorie des pays à faible revenu qu'à celle des pays à fort revenu. Le taux d'analphabétisme et les niveaux de pauvreté sont élevés. La faible participation des femmes et le manque de débouchés sur le marché du travail régional constituent également des problèmes épineux. L'instabilité politique permanente, les sanctions et l'embargo sont considérés comme des obstacles majeurs.

3) Le rôle des États, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement

Renforcer la capacité de production des TIC: Le secteur des TIC a peu à peu gagné en importance, notamment dans les pays développés. Mais cela n'a guère eu d'effets dans la région qui accuse un retard en ce qui concerne la capacité de fabrication des TIC, les importations de technologies TIC et, ce qui est plus important, la recherche-développement, les programmes de pépinière d'entreprises et les investissements en capital-risque. Dans la région, le secteur des TIC représente une part négligeable du produit national brut du secteur de la production. Il est essentiel que les gouvernements encouragent les investissements dans la création de moyens régionaux de production des TIC. Si le secteur de la production des TIC commence à croître plus rapidement que le reste de l'économie, il est prévu qu'il contribuera notablement à la croissance et à la productivité dans la région.

Amélioration des services des TIC: La demande accrue d'applications devrait créer une dynamique favorable à la mise en place d'un environnement qui amène le secteur privé à investir et à relever les défis que suppose la mise en oeuvre des applications dans le cadre de la transition vers la société de l'information. La demande créée par les applications destinées au cybergouvernement, au téléenseignement, à la télésanté et au commerce électronique devrait entraîner l'instauration et le développement de nouveaux services.

4) Renforcement des capacités

Développer les capacités humaines par l'éducation et la formation: il est de la plus haute importance de mettre en place et d'exploiter des systèmes d'éducation, d'établir de nouvelles modalités institutionnelles, y compris les programmes d'éclosion d'entreprises et d'appui au lancement d'entreprises à caractère

technologique ainsi que d'autres formes de promotion des entreprises et de mettre en place des réseaux de formation et d'évaluation des technologies qui tendent spécifiquement à créer des systèmes éducatifs. Il conviendrait d'étudier la possibilité de mettre en place des écoles virtuelles d'enseignement et de recherche de niveau universitaire gérées en commun par diverses universités de la région. Il faut encourager activement la conception, la production et la diffusion à tous les niveaux de systèmes éducatifs reposant sur les TIC. Il faut s'attacher sérieusement à renforcer l'exploitation rationnelle, socialement et économiquement durable et culturellement enrichissante des avantages qu'offrent les TIC pour améliorer l'éducation et la formation.

Renforcement des institutions: les capacités institutionnelles à collecter, organiser, stocker et partager les informations et les connaissances ont une importance aussi critique que les capacités humaines. En fait, elles constituent un complément nécessaire à ces dernières et doivent être développées de manière à bénéficier des avantages de la société de l'information. L'application de la technologie de l'information dans les institutions publiques telles que les écoles, les hôpitaux et les dispensaires, les bibliothèques, les services et les organismes publics doit être poursuivie. Une attention particulière doit être accordée aux activités de recherche-développement grâce à la création de centres d'excellence dans des domaines technologiques bien définis. Il convient également d'entreprendre des programmes qui renforcent la capacité des PME à devenir compétitives au plan mondial grâce aux TIC.

5) Sécurité

Gouvernance de l'Internet et des ressources TIC: La question de la sécurité de l'Internet est essentielle pour la région. Aux plans national et régional des efforts devraient être entrepris de manière coordonnée en tenant compte de l'importance d'une infrastructure et d'un échange de données offrant une sécurité conforme aux normes et lignes directrices internationales.

6) Créer un environnement propice

Formulation de politiques nationales et régionales claires: Il est de la plus haute importance de renforcer la capacité de prise de décisions dans le domaine des TIC afin de renforcer les procédures et les institutions servant à cette prise de décisions. Les TIC favoriseront le développement si des efforts et des programmes dans ce sens sont mis en oeuvre dans le cadre d'une stratégie nationale de développement. Les gouvernements sont les principaux acteurs qui, agissant de concert avec le secteur privé et la société civile, s'efforcent d'assurer à tous l'accès à la technologie de l'information au service du développement. Il leur faut énoncer leur propre vision nationale, mobiliser au plus haut niveau la volonté politique nécessaire, élaborer des cadres stratégiques nationaux, arrêter des priorités nationales et créer un environnement favorable à la diffusion rapide, au financement, au développement et à l'utilisation des technologies de l'information.

Réforme juridique, réglementaire et de la politique générale: L'existence d'un cadre juridique favorable et prévisible constitue une condition préalable importante pour renforcer la confiance dans les TIC et le commerce électronique et pour promouvoir ainsi leur développement et leur diffusion. Même si, de l'avis général, l'infrastructure juridique actuelle peut globalement s'appliquer aux transactions par voie électronique, la plupart des lois nationales ont été élaborées avant l'instauration des systèmes électroniques. Il conviendrait de procéder, lorsqu'il y a lieu, à un examen des textes législatifs pertinents afin de déterminer et de supprimer les facteurs qui empêchent les entreprises d'utiliser les TIC, particulièrement dans le domaine du commerce électronique. Il est un fait que le commerce électronique pose un certain nombre de problèmes juridiques et soulève des questions et des incertitudes en ce qui concerne la validité, l'effet légal et la force exécutoire des transactions menées par voie électronique dans un environnement juridique fondé sur le papier. Les règles en vigueur en droits national et international concernant l'utilisation de documents écrits et de signatures manuscrites dans les transactions commerciales internationales sont considérées comme des obstacles majeurs au développement du commerce électronique au niveau mondial. Des problèmes juridiques entravent également les transactions électroniques dans les domaines suivants: protection des données, fiscalité, tarifs douaniers, sécurité et authentification, droits relatifs à la propriété intellectuelle, confidentialité, responsabilité des fournisseurs de services Internet, contenu illicite et nuisible, gouvernance par l'Internet, systèmes de paiement par voie électronique, protection du consommateur, juridiction, droit applicable et mécanismes de règlement des différends.

Adoption de normes et de règles: Les gouvernements de la région devraient sérieusement envisager d'adopter des normes et des règles bien arrêtées en matière de TIC, particulièrement celles considérées comme

liées à la langue. Ces normes et règles devraient répondre aux besoins des utilisateurs pour l'échange d'informations et permettre des recherches et une navigation simples ainsi que l'éventail le plus large possible d'accès aux systèmes. Obtention de noms de domaine nationaux: La responsabilité des répertoires racine et des noms de domaine devrait incomber à une organisation internationale appropriée et devrait tenir compte des problèmes de multilinguisme. Les noms de domaine génériques de premier niveau des pays et l'assignation d'adresses IP (protocole Internet) devraient relever du droit souverain des pays. La souveraineté de chaque pays devrait être protégée et respectée. La gestion de l'Internet devrait être multilatérale, démocratique et transparente et devrait tenir compte des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile.

7) Application des TIC

Le cybergourvernement, grâce à l'accès à l'information, donne aux citoyens les moyens d'améliorer l'interaction avec l'activité commerciale et industrielle et permet d'assurer une meilleure fourniture de services publics aux citoyens ainsi qu'une gestion plus efficace des affaires publiques. Les avantages qu'on en retire peuvent être un plus grand confort, une plus grande efficacité du système économique, une transparence accrue et la réduction de la corruption, ce qui donne davantage aux pays en développement la possibilité d'attirer des investissements étrangers et une aide financière. Le service public de base devrait être fourni en ligne dans des délais préétablis. On enregistre déjà des progrès modestes dans les pays de la région mais de nombreux services continuent d'offrir une interactivité limitée en raison du manque de connaissances et de formation qui caractérise le citoyen moyen.

Il est essentiel d'instaurer les concepts tels que la cyberdémocratie et la cybergouvernance dans le processus de prise de décisions des administrations locales et des gouvernements. Il faudrait mettre en place une procédure de contrôle des applications utilisées pour la gestion des affaires publiques et de suivi des résultats obtenus. La mise en place d'un accès sûr et homogène aux services de cybergouvernement dépend du déploiement et de la bonne utilisation des moyens électroniques d'authentification. L'accès aux services publics devrait se trouver facilité si l'on assure un contenu multilingue qu'on rend accessible sur diverses plates-formes. Des initiatives concernant le cybergouvernement devraient être prises aux niveaux régional, national et local. De bons résultats pourraient être obtenus dans la région grâce aux activités du réseau UNPAN et du groupe d'étude créé à la CESAO sur ces activités. On espère qu'un organisme international compétent mettra en place des normes générales de cybergouvernement qui permettent aux différents gouvernements de procéder à une mise en oeuvre selon des pratiques acceptées.

Promouvoir les programmes et les projets de téléenseignement: Les Etats Membres devraient veiller à ce que toutes les écoles, les universités et les autres institutions d'éducation aient accès à l'Internet et aux multimédias pour leurs activités d'enseignement, de formation, de recyclage et de recherche. Un soin particulier doit être apporté à la formation des enseignants pour qu'ils s'adaptent au nouvel environnement éducatif. Il convient d'identifier les problèmes juridiques, économiques et sociaux qui sont considérés comme des obstacles au développement du téléenseignement. Les réseaux d'enseignement offrent des possibilités d'éducation à tous les segments de la société et donnent aux groupes défavorisés potentiellement les moyens d'apprendre en tout lieu et en tout temps. Il faut modifier l'état d'esprit qui prévaut vis-à-vis de la gestion de l'éducation, de la conception des programmes, de l'autoapprentissage et de l'enseignement à distance.

Application à la télésanté: Les applications en matière de soins de santé par l'intermédiaire de réseaux pourraient donner des possibilités sans pareille aux patients aussi bien qu'aux médecins, particulièrement dans les pays en développement pour autant que l'infrastructure permette ces applications. Les soins de santé reposent de plus en plus sur l'information. Les systèmes de gestion hospitalière doivent être encouragés et l'Internet de plus en plus utilisé pour obtenir des informations médicales. Les réseaux d'information sanitaire entre les points où les soins sont dispensés tels que les hôpitaux, les laboratoires et le domicile des patients, les cartes de santé électroniques et les services de santé en ligne ont déjà été mis en place ou leur mise en place est déjà envisagée dans de nombreux pays développés. Les Etats Membres devraient tirer parti du succès rencontré dans ce domaine.

Restructuration en vue du commerce électronique: La restructuration des mécanismes commerciaux pour recourir aux technologies numériques est essentielle à la région, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les pouvoirs publics devraient, dans leurs politiques, appuyer ce processus. Ces politiques devraient également viser à renforcer l'esprit d'entreprise dans le milieu commercial. Les pays en développement peuvent axer leurs efforts sur les échanges commerciaux faisant appel aux TIC avant d'en arriver au commerce électronique proprement dit. Le commerce électronique a eu à ce jour un effet limité dans

de nombreux pays de la région, très peu d'organisations se sont engagées dans le nouvel environnement que suppose le commerce sur l'Internet. Les législations doivent être revues afin d'éliminer les facteurs qui empêchent les entreprises de commercer sur l'Internet. Les procédures bancaires et les problèmes de sécurité associés aux paiements et à l'authentification des transactions expliquent également la réticence actuelle à l'égard des procédures de commerce électronique.

Lancement d'autres applications: La plupart des secteurs économiques et sociaux de la région manquent d'applications qui aident les cadres à prendre des décisions et renforcent l'efficacité interne des entreprises ce qui leur donnerait les moyens de produire des produits et des services meilleurs et plus compétitifs. Les secteurs tels que l'agriculture, l'irrigation, l'industrie, le transport, le tourisme et l'environnement tireraient un grand profit de l'utilisation d'outils et de logiciels efficaces tels que le SIG, pour résoudre les problèmes qu'ils rencontrent.

8) Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias

Mise au point d'applications et d'outils à contenu électronique: La région présente une caractéristique unique par rapport aux autres régions du monde en ce que les peuples qui l'habitent partagent la même culture et la même langue. Des mesures devraient être prises activement pour encourager la production d'un contenu en arabe. Il s'agit notamment de créer les conditions nécessaires au développement d'une industrie capable de créer un contenu numérique et des multimédias locaux, en adoptant notamment des dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle, en encourageant la mise au point d'outils de gestion de la langue arabe (y compris des noms de domaine en arabe) dans le but de promouvoir le multilinguisme et les investissements dans des projets visant à la promotion de cet objectif.

9) La dimension éthique des TIC

10) Coopération internationale

ANNEXE 4
Vision du secteur privée au SMSI

WHAT ARE THE CONTENTS AND THEMES THAT BUSINESS SUPPORTS FOR THE SUMMIT?

A. FOCUS ON THE FUNDAMENTAL BUILDING BLOCKS OF AN INFORMATION SOCIETY:

Business believes that the Summit should prioritize its content and themes to focus on the fundamental building blocks of an information society. ***With such a focus, governments can create a meaningful framework for demonstrable progress toward the long-term sustainability of a truly global information society.***

B. FOSTER THE CREATION OF MARKETS THROUGH DEVELOPMENT:

The priority building blocks must support the creation of markets ***by fostering competitive policy frameworks and public/private partnerships to facilitate a connected, educated and healthy population that can increasingly become engaged in the information society.***

C. MINIMIZE DUPLICATION AMONG INTERNATIONAL ORGANIZATIONS:

Many cross-border issues have already been and are being coordinated by international fora such as the World Trade Organization (WTO), the Hague Conference and the World Intellectual Property Organization (WIPO), the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD), and others. These initiatives should be encouraged, supported and promoted by all, and *WSIS should not attempt to duplicate efforts in this regard.*

MESSAGES CLEFS ET ATTENTES DU SECTEUR PRIVÉ PAR RAPPORT AU SOMMET:

A. ICT AS A TOOL FOR SOCIAL DEVELOPMENT AND ECONOMIC GROWTH:

Investment in information and communication technology (ICT) capabilities is incontrovertibly linked to both economic and social growth. Therefore, *business strongly believes that the Summit must result in expanded awareness by political leaders throughout the world of the value of ICT as a tool for development, economic growth and poverty alleviation.*

Social Development: *If the crucial importance of ICT as an indispensable tool for development is not recognized then enhancement of access to ICT capabilities will not be given the requisite high priority in economic development policy prescriptions.* ***Therefore, rather than perpetuating an either/or approach to the key tools for development by viewing ICT capabilities as less important than the direct needs for clean water, sanitation, schooling, health, and other pressing development concerns, ICT should be leveraged as a complementary tool in addressing these needs.***

Economic Growth: In recent years, certain nations have demonstrated an ability to enjoy heretofore unimaginable and unpredictable rates of economic growth. The business community is convinced that this is attributable to something more than adjustment of capital and labour inputs, and that the core stimulus unquestionably includes productivity gains throughout the economy resulting from innovation in and deployment of ICT capabilities.

B. COMPETITION AS THE DRIVING POLICY OBJECTIVE:

Commitments by political leaders to favour competition as a preferred means of governing the delivery of ICT products, services and capabilities. ***This may be evidenced by pledges to adopt policies to: (i) eliminate or reduce investment restrictions; (ii) promote pro-competitive policy frameworks for basic telecommunications; (iii) establish independent telecommunications regulatory authorities; (iv) foster and expedite the deployment of e-commerce, e-government, telemedicine, distance education, and other productivity enhancing and socially useful ICT applications. Markets characterized by maximum competition experience, speedier diffusion of***

technology, broadened markets, heightened numbers of new market entrants and investment, expanded consumer choice, reduced prices and spurred innovation.

C. <u>ENTREPRENEURSHIP MUST BE FOSTERED:</u>

Commitments by political leaders to foster entrepreneurship is essential given that the ICT infrastructure, products and services are driven by the private sector.

The keys to promoting local entrepreneurship include:

- ***alleviating administrative obstacles and tax burdens which in turn help enterprise progress***
- ***ensuring trustworthy legal systems***
- ***reducing bureaucracy at all levels of society***
- ***fighting corruption***
- ***establishing transparent processes for policy development – this must be part of action, not just a word***
- ***changing the cultural approach to risk-taking, bankruptcy, and failure. This is a primary factor in how a country's entrepreneurs will act and react. Thus, working towards a tone of acceptance and acknowledgment of the need for risk-taking (and possible negative consequences) is fundamental to establishing a culture of innovative business***
- ***cultivating human resources through investment in education and life-long training to maximize ICT as a tool for economic growth***
- ***creating a strong financial sector that can support investment and take responsibility for the consequences of risk and investment***
- ***establishing 'one-stop-shopping' for the administrative needs of entrepreneurs is critical and the role played by diminishing the burdens on entrepreneurs and new businesses to get started cannot be underestimated***

D. <u>GOVERNMENTS MUST SERVE AS EARLY ADOPTERS</u>:

Commitments by political leaders to recognize the importance of governments as early adopters will result in improved communication with their citizens, increase awareness and drive demand for ICTs. ***Fair procurement processes should be an integral part of these initiatives.***

E. <u>DEVELOPMENT OF TIMETABLES AND MEASUREMENT TOOLS FOR GOVERNMENT ACTION:</u>

Commitments by political leaders to attach timetables and other measurement tools to Summit proclamations will provide on-going means of assessing progress, pinpointing accountability and maintaining a sense of urgency. Consistent with the objective to establish pro-competitive policies, business feels that well-conceived and articulated visions and approaches – or roadmaps – for attracting and harnessing advanced information and communications capabilities are essential precursors to the evolution of individual nations toward levels of participation in the "information society" that are comparable to those of other nations and that enhance national comparative advantage. Accordingly, Summit delegates should dedicate their nations to creating and refining such strategies within prescribed time limits.

F. <u>A COMMON UNDERSTANDING OF WHAT WE MEAN BY THE INFORMATION SOCIETY WOULD BE USEFUL</u>: This will enable national policy makers to deal most effectively and in a coordinated way with the inherently global dynamics that underlie the increasingly important role of ICTs in all aspects of modern day life.

HOW CAN BUSINESS CONTRIBUTE TO THE WORK OF THE SUMMIT?

The business community looks forward to contributing to the Summit by providing input to the Summit participants about the realities, requirements and constraints that impinge on businesses when they decide whether to expend the financial, human and technological resources with which they have been entrusted in the development, deployment, operation and modernization of ICT capabilities.

The business community plans to do this in a number of ways:

- ***formal and informal discussion sessions to share experiences and express viewpoints at regional, thematic and other preparatory meetings for the Summit;***
- ***advocate the adoption of business viewpoints on substantive issues to government officials in nations wherein CCBI members conduct business operations; and***
- ***conduct discussion sessions to familiarize Summit delegates with the experiences of the business community and convey what works – and what does not work – in attracting private-sector investment in ICTs***

HOW DOES BUSINESS FEEL ABOUT SUMMIT PROCEDURES AND PROCESSES?

Agreement is essential. While the Summit will provide a forum for dialogue and debate, a concerted and dedicated effort by all to reach agreements is critical. Advancing toward and achieving consensus positions on the substantive issues underlying the subjects of the Summit is essential.
Dialogue and debate are important. An essential prerequisite to effective public policy making is widespread agreement by and among all affected stakeholder interests. This can only be achieved through vigorous, open and widespread dialogue and debate.
Flexibility is key. The speed and unpredictability with which the technologies and other factors underlying the "information society" are evolving requires that Summit procedures and processes be flexible. This can be obtained by resisting rigid and bureaucratic processes and will increase the likelihood of Summit declarations and commitments being relevant, compelling, and productive.
One size does not fit all. To maximize the relevance and value of their declarations and commitments, Summit delegates should consider that different conditions underlie evolution toward an "information society" in different places. Thus, they should avoid the imposition of identical prescriptions, policy frameworks or time-frames on all nations.

WHAT IS THE COORDINATING COMMITTEE OF BUSINESS INTERLOCUTORS?

The Coordinating Committee of Business Interlocutors (CCBI) is the voice of business in the Summit.

Principals of the Summit host countries and executive secretariat invited the International Chamber of Commerce (ICC) to create the CCBI as a vehicle through which to mobilize and coordinate the involvement of the worldwide business community in the processes leading to and culminating in the Summit.

The CCBI is made up of – and open to all – representatives of individual business firms, as well as of associations and other organizations that represent business interests.

Among the organizations actively involved in the work of the CCBI, in addition to ICC, are: the Business Council of the United Nations, Business and Industry Advisory Committee to the OECD; Global Business Dialogue on Electronic Commerce; Global Information Infrastructure Commission; Money Matters Institute; United States Council on International Business; World Economic Forum; and World Information Technology and Services Alliance.

If the Summit is successful, the stage will be set throughout the world for enhanced deployment of products and capabilities based on information and communications technologies (ICTs). *Undoubtedly, this will be of immediate and direct benefit to the commercial producers and purveyors of such goods and services. More importantly, it will dramatically enhance overall business interests by unleashing new forms of wealth creation and fostering national economic growth. This, in turn, will stabilize markets and expand opportunities for international commerce* ***– facilitating social growth, reducing poverty, empowering individual citizens, and lessening geo-political tensions.***

ANNEXE 5

Dates importantes au processus préparatoire au SMSI pour différents acteurs

Dates importantes au processus préparatoire au SMSI pour différents acteurs	
Processus officiel du SMSI	**Société civile**
	31 janvier 2002- 5 février 2002 (Porto Alegre) Forum Social Mondial
	8-22 février 2002 **(Paris)** Consultations des ONG par l'UNESCO en vue du SMSI
	22-24 avril 2002 **(Paris)** Consultations des ONG par l'UNESCO en vue du SMSI
25-30 mai 2002 **(Mali)** Conférence régionale de Bamako	
1-5 juillet 2002 **(Genève)** Prepcom1	**1-5 juillet 2002** **(Genève)** Création de la plénière de la société civile et de groupes de travail
	14-19 juillet 2002 **(Genève)** World Civil Society Forum
	26 août-4 septembre 2002 **(Johannesbourg)** Sommet mondial sur le développement durable
9-12 septembre 2002 (**Bichkek)** Première de deux rencontres pour préparer les pays du CIS au SMSI.	
16-18 septembre 2002 **(Genève)**	

Rencontre informelle sur les contenus et les thèmes	
23-24 octobre 2002 **(Moscou)** Seconde rencontre pour préparer les pays du CIS au SMSI.	
7-9 novembre 2002 **(Bucarest)** Rencontre régionale préparatoire au SMSI pan-européenne.	**7-9 novembre 2002** **(Bucarest)** Session de travail de la société civile
	22-24 novembre 2002 **(Bangkok)** Séminaire préparatoire de la société civile de l'Asie à la conférence régionale préparatoire de l'Asie-Pacifique.
	9 décembre 2002 – 15 janvier 2003 Forum de discussion en ligne pour la société civile tenue par l'UNESCO
13-15 janvier 2003 **(Tokyo)** Rencontre régionale préparatoire au SMSI Asie-Pacifique	
	23-28 janvier 2003 **(Porto Alegre)** Forum Social Mondial
29-31 janvier 2003 **(Bavaro)** Rencontre régionale préparatoire au SMSI de l'Amérique Latine et des Caraïbes)	
4-6 février 2003 **(Beyrouth)** Rencontre régionale préparatoire au SMSI de l'Asie occidentale	
17-28 février 2003 **(Genève**) Prepcom2	**17-28 février 2003** **(Genève**) Rencontres de la société civile
15-18 juillet 2003 **(Paris)** Rencontre intersession	

ANNEXE 6

1. Familles du Bureau de la société civile

Composition of the Bureau

The CSB Civil Society Bureau has been put forward to respond to the need of setting up a civil society mechanism that can ensure optimum participation of all constituencies of civil society in all aspects of the WSIS process. This was required because of the great diversity of civil society, the large number of organizations it comprises and the vast array of interests and perspectives it holds.

The CSB is composed of various 'families' that represent the different constituencies within the civil society. Each family has some common characteristics: an homogeneous institutional culture, established or informal consultation mechanisms, a coordinator organization of international character that cluster a large number of members under the same reference structure. Thus with communication mechanisms the family allows information dissemination and exchanges between members of the same group. The family offers the opportunity to discuss the different ways in which information can be provided to all interested members of this family. The family also provides a channel to disseminate to all these interested members of each family the relevant information on the negotiation process.

Education, Academia and Research

Contacts: Contact organization: Universidad de Buenos Aires, Beatriz Busaniche (busaniche@caminandoutopias.org.ar)
Website: www.caminandoutopias.org.ar

Science and technology community

Contacts: Contact organisation: WFEO; ICSU.
WFEO: Mr. Kamel Ayadi (cic@coi-tn.org)
ICSU:Mr. Carthage Smith (carthage@icsu.org)
Website: www.wfeo.org and www.icsu.org

Media

Contacts: Contact organization: World committee of Press Freedom, Tracey Naughton (nyaka@sn.apc.org), Jacques Briquemont (briquemont@ebu.ch)

Creators and promoters of culture.

Contacts: Contact organization: IFLA, IPA.
IPA: Alexis Krikorian (krikorian@ipa-uie.org)
IFLA: Ross Shimmon (ross.shimmon@ifla.nl)
Website: www.ifla.org

Cities and Local Authorities

Contacts: Contact organization: World Summit of Cities and Local Authorities on the Information Society, Pierre Alain Muet, Veronique Kleck (info@cities-lyon.org)

Trade Unions

Contacts: Contact organization: International Confederation of free Trade Unions; Union Network International,
Marie-Therese Bellamy (mth.bellamy@geneva.icftu.org), Mrs. Alke Boessiger (alke.boessiger@union-network.org) Website: www.icftu.org (http://www.union-network.org/InDepth; http://www.union-network.org/Youth)

NGOs

Contacts: Contact organization: CONGO, Renate Bloem (rebloem@ngocongo.org), Bineta Diop, (congo@ngocongo.org; or info@fas.org). Website: www.ngocongo.org, www.prepcom.net/wsis

Youth

Contacts: Contact organization: TakingITglobal, Nick Moraitis (nick@takingitglobal.org), Alex Fielding (alex@takingitglobal.org). Website: www.ycdo.net/wsis

Gender

Contacts: Organisation de contact: WSIS Gender Caucus, Berni Vigano(bvigano@genderwsis.org) Nish Matenjwa (events@genderwsis.org) Website: <http://www.genderwsis.org>

Volunteers

Contacts: Contact organization: International Conference Volunteers, Viola Krebs (viola@icvolunteers.org), Charlotte Biedermann (charlotte@icvolunteers.org) Website: www.worldwidevolunteer.org, www.icvolunteers.org, www.cev.be

Indigenous People

Contacts: Contact organization: Indigenous Media Network, Kenneth Deer (kend@easterndoor.com)

Networks and Coalitions

Contacts: Contact organization: CRIS Campaign: Seán Ó Siochrú (sean@nexus.ie), YJPark (Yjpark@myepark.com)

Multi-stakeholders Partnerships

Contacts: Contact organisation: Association ISOC-Québec, Secrétariat d'ÍSOC- Francophonie, M. Adel El Zaim (adel.elzaim@canti.com, info@isoc.qc.ca)

Philanthropic Institutions

Contacts: Contact organization: Internet Society, Québec, Adel El Zaim <adel.elzaim@canti.com>

Think Tanks

Contacts: Contact organization: FUNGLODE Global Foundation for Democracy and Development, Mr. John R. Gagain Jr. (j.gagain@funglode.org), GLOCOM, Mr. Adam Peake (ajp@glocom.ac.jp)

People with Disabilities

Contacts: Contact organization: DAISY Consortium, Hiroshi Kawamura (hkawa@attglobal.net)

Regional Groups

Africa

Coordinating organization: African Regional Group, African Women's Development and Communications Network

Contact Organization: Africa Civil Society Bureau;
African Women's Development and Communications Network
Main contact person: "Olivier Nana Nzepa" <anais_ac@yahoo.fr>
Alternate: "Alice Munyua" <munyua@femnet.or.ke>

Latin America and the Caribbean

Coordinating organization: La Neta/APC La Neta; Association for Progressive Communications.

Contact Organization: La Neta;
Association for Progressive Communications
Main contact person: "Olinca Marino" <info@laneta.apc.org>
Alternate:

Asia and Pacific

Coordinating organization: FMA Foundation for Media Alternatives /APC Association for Progressive Communications in behalf of the AP NGO CCW Asia and Pacific NGO Coordinating Committee on WSIS.

Contact Organization: Foundation for Media Alternatives;
Association for Progressive Communications
Main contact person: "Alan Alegre" <alalegre@fma.ph>
Alternate: "Angela Kuga Thas" <amkt@apcwomen.org>

Europe, CIS and North America

Coordinating organization: Computer Professional for Social Responsibility, Free Software Foundation Europe
Contact Organization: Computer Professionals for Social Responsibility (CPSR)

Main Contact Person: Robert Guerra <rguerra@cpsr.org>
Alternates: Georg C. F. Greve <greve@gnu.org>

Middle East and Western Asia

Contact Organization: Iranian Civil Society Training and Research Center (ICTRCT) ex-ICSORC
Main contact person: "Amir Barmaki" <abarmaki@irancsos.net>
Alternate: westasiaregion@hotmail.com

Secretariat :

"Alain Clerc" <alain.clerc@ties.itu.int>
"Louise Lassonde" <louise.lassonde@ties.itu.int>
"Liliane Ursache" <liliane.ursache@ties.itu.int>
"Claire Chombeau" <claire.chombeau@ties.itu.int>

Each family has a contact person, do not hesitate to contact them for additional information.
The civil society division of the Executive Secretariat is the Secretariat of the Bureau.

Functions

As with the governmental Bureau, the international civil society Bureau's functions are essentially of an organizational nature aiming to maximize civil society participation at the Summit.
In this context, the civil society Bureau has the following functions:

1. Examines the logistical needs of civil society organizations and helps to set up operational guidelines for civil society events organization at PrepCom and at the Summit (time management plan, space, criteria for exhibits selection, etc.
2. To act as a possible"connector" within the civil society families to enhance mobilization and participation through information sharing and other initiatives.
3. To consult with other structures (eg. the private sector, governments and international organizations) and mechanisms to ensure civil society's equal participation in the Summit process.
4. To examine the various information and documentation issued during the Summit process and to promote maximum access to this information.

ANNEXE 7

Organisation de la société civile au SMSI et participation au processus préparatoire

Structures et fonctions de la plénière de la société civile[1]

- Groupe de coordination de la société civile (supporté par plus de 55 ONG au moment de la rencontre informelle de Genève[2])

- *Assurer une certaine coordination entre les différents acteurs participant à la plénière*
- *Assurer la liaison avec le Secrétariat exécutif du SMSI et les autres instances*

Sous-comités

- Sous-comité 1 sur la participation (endossé par 58 ONG)

En regard avec les règlements de procédure du SMSI :

- *Suivre et encadrer la réalité de la participation de la société civile au SMSI*
- *Développer et soumettre aux diverses parties prenantes des propositions pour maximiser la participation de la société civile Développer et soumettre des propositions concernant l'accréditation des acteurs non gouvernementaux au Sommet*
- *Explorer les implications des procédures d'accréditation au SMSI pour la société civile et le système onusien.*

- Sous comité sur les contenus et les thèmes

- *Encadrer les discussions sur les contenus et les thèmes (agenda, principes, résultats) qui prennent place au niveau officiel*
- *Réunir les différentes propositions sur les contenus et les thèmes provenant d'organisations de la société civile et des caucus et proposer une structure de travail générale*
- *Analyser les propositions concernant l'agenda des autres secteurs et identifier les points qui coïncident et les contradictions ; rédiger des réponses à ces propositions.*
- *Faciliter les discussions et la construction de consensus sur les enjeux liés aux contenus et aux thèmes entre les sessions officielles et les prepcom ; assurer la liaison avec les délégations de la société civile aux conférences régionales concernant les sujets liés à l'agenda.*
- *Faciliter le lobbying et la présentation des propositions de la société civile aux acteurs officiels. Développer un langage efficace.*
- *Travailler ensemble à développer des déclarations proactives pouvant renforcer la coordination des groupes de la société civile intéressés sur la justice sociale et les droits humains.*

- Sous-comité sur le financement et le support à la participation des ONG au SMSI

- *Préparer des documents d'information pour les donneurs sur le processus du SMSI et la participation des ONG*
- *Tenir des consultations en ligne sur la stratégie auprès des donneurs et la société civile*
- *Sécuriser l'engagement des donneurs en une stratégie pour la mobilisation de ressources*

Caucus régionaux

- Caucus asiatique de la société civile

Le caucus asiatique réunit des représentants de l'Australie, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie, du Népal, des Philippines, du Sri Lanka et du Vietnam.

- *Assurer une présence de l'Asie au SMSI en soulevant les enjeux propres à la région, incluant ceux liés aux droits à la communication et la reconnaissance du caractère crucial de la dimension culturelle au discours.*

[1] Les informations présentées proviennent à la fois de *Plenary Group Summary* Sean O Siochru Synthesis. 12-11-2002 et de http://www.wsis-cs.org/content.htm Juin 2003.
[2] Voir Armin Murmann. Synthesis. 21-09-2002

- Caucus africain de la société civile

- *Assurer et renforcer la participation effective des organisations de la société civile africaine au SMSI.*

- Caucus de l'Amérique Latine
- Caucus des pays arabes
- Caucus du Moyen Orient et Asie de l'Ouest
- Caucus européens et nord-américain

- Assurer une présence des régions européennes et nord-américaines au SMSI en soulevant les enjeux propres à la région.

Groupes sectoriels

- Groupes des jeunes

Le caucus des jeunes regroupe des individus provenant des organisations de jeunes, des entreprises dirigées par des jeunes, des mouvements de jeunes opérant dans les milieux de centres d'accès, dans les médias, dans le développant des applications de la technologie, des organisations étudiantes, et autres associations opérant au niveau international.

- Diffuser largement les perspectives des jeunes auprès de la société civile, du secteur privé et des gouvernements au SMSI.

- Groupe des ONG sur le genre

Le caucus réunit des organisations de femmes gravitant autour des enjeux liés à la communication et à l'information. Le groupe est distinct bien qu'affilié au caucus sur le Genre du SMSI.

- *Développer des intrants spécifiques liés au genre*
- *Exprimer les préoccupations que les femmes des ONG peuvent détenir en relation avec le processus de la société civile et les moyens de participation*
- *Participer à la fois à la plénière de la société civile et au Caucus sur le genre du SMSI dans leurs efforts de lobbying*
- *Développer la position, dans le contexte du mouvement féministe et en relation avec l'information et la communication, selon laquelle les enjeux touchant aux femmes devraient être abordés par les mouvements de femmes*

- Groupe de travail des personnes handicapées

- Groupe des autochtones

Le caucus est formé de représentants de *Global Community Networks Partenership*.

- *Assurer la discussion de manière explicite, séparée, et de manière permanente sur les thématiques liés aux autochtones au SMSI.*
- *Assurer l'établissement d'un forum spécifique, dirigé par des représentants des peuples autochtones, afin d'offrir des intrants et des consultations régulièrement à la fois aux prepcoms et au SMSI.*

- Créateurs et promoteurs actifs de la culture

- Groupe de travail universitaire et de recherche

- *Développer des projets et des propositions pour le SMSI en relation avec la recherche et l'éducation, les TIC et les thématiques liés à la société de l'information.*

Promouvoir la participation de la communauté de chercheurs et de l'éducation

- Groupe de travail technique/scientifique

- *Anticiper et développer des analyses des politiques sur divers sujets : la propriété intellectuelle, la sécurisation de l'information, la vie privée, la gouvernance de l'Internet.*
- *Offrir une expertise.*

- Groupe de travail sur les médias
- Groupe des syndicats
- Think tanks

Caucus thématiques

- Droits à la communication

- *Augmenter la conscientisation à l'intérieur de la société civile sur les enjeux liés au SMSI et à l'importance des droits liés à l'information et à la communication dans la société de l'information.*
- *Encourager et faciliter une large consultation et le débat auprès de la société civile sur les enjeux fondamentaux des droits à la communication*
- *Développer des positions pour la Déclaration de principes et le Plan d'action à travers les processus officiels et officieux*
- *Coordonner les activités des différents sous-comités, groupes de travail et caucus à la plénière de la société civile.*

- Environnement et les TIC

- *Mettre l'emphase sur les rencontres entre les TIC et l'environnement à l'agenda du SMSI.*

- Bénévolat et nouvelles technologies
- Valeurs et Étiques
- La gouvernance en ligne/la démocratie en ligne
- Santé
- Langage et culture
- Sécurité de l'information
- Gouvernance d'Internet
- Droits de propriété intellectuelle/ sphère publique
- Applications/ préoccupations globales
- Informations scientifiques
- Filles et enfants

- Droits humains

- *Insérer les droits humains à l'agenda du SMSI*
- *Développer des intrants détaillés et des contributions sur la traduction précise des droits humains à travers le cadre de l'information et de la communication en vue de développer une vision commune de la société de l'information*
- *Développer la conscience, pour les ONG et le public, de l'importance d'adresser la thématique des droits humains dans la société de l'information*

Nombre d'entités de la société civile présentes prepcoms et au SMSI selon le site officiel de l'événement			
Precom 1 (1-5 juillet 2002)	**Prepcom 2 (17-28 février 2003)**	**Prepcom 3** (15-26 septembre 2003, 10-14 novembre 2003, 5-6 décembre 2003 et 9 décembre 2003)	**Sommet mondial sur la société de l'information** (10-12 décembre 2003)
117	**200**	**250**	**481**

ANNEXE 8

1. Règlement intérieur et société civile

EXTRAITS DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU SOUS-COMITÉ 1 SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR
(WSIS/PC-1/9-F)

IX Prise de décisions

Article 32
Consensus

1 Le Comité de préparation ne ménage aucun effort pour mener ses travaux sur la base d'un consensus.
2 Les négociations sont menées par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou de toute institution spécialisée et par la délégation de la Communauté européenne uniquement.

Article 33
Droit de vote

Chaque Etat participant au Comité de préparation dispose d'une voix.

X Organes subsidiaires

Article 44
Sous-comités

1 Le Comité de préparation peut créer les sous-comités qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions.
2 Sauf disposition contraire au présent règlement, chaque Etat participant au Comité de préparation, ainsi que la Communauté européenne, peut être représenté(e) dans chaque sous-comité

XII Séances publiques et séances privées

Article 50

Les séances du Comité de préparation et de ses sous-comités sont publiques à moins que l'organe concerné n'en décide autrement.

XIII Autres participants et observateurs

Article 51
Les représentants des entités, des organisations intergouvernementales et des autres entités qui ont reçu de l'Assemblée générale une invitation permanente à participer en qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales convoquées sous ses auspices

Les représentants désignés par les entités, les organisations intergouvernementales et les autres entités qui ont reçu de la part de l'Assemblée générale une invitation permanente à participer en qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales convoquées sous ses auspices, sont autorisés à participer en tant qu'observateurs, sans droit de vote, aux délibérations du Comité de préparation, et, s'il y a lieu, de tout autre de ses sous-comités.

Article 52
Représentants des institutions spécialisées

Les représentants désignés par les institutions spécialisées peuvent participer en tant qu'observateurs, sans droit de vote, aux délibérations du Comité de préparation, et, s'il y a lieu, de tout autre de ses sous-comités sur des questions relevant de leur compétence.

Article 53
Représentants d'autres organisations intergouvernementales

Sauf disposition contraire relative à la Communauté européenne dans le présent règlement intérieur, les représentants désignés par d'autres organisations intergouvernementales invitées au Comité de préparation

peuvent participer en tant qu'observateurs, sans droit de vote, aux délibérations de ce Comité et, s'il y a lieu, de tout autre de ses sous-comités sur des questions relevant de leur compétence.

Article 54
Représentants d'organismes intéressés des Nations Unies

Les représentants désignés par des organismes intéressés des Nations Unies peuvent participer en tant qu'observateurs, sans droit de vote, aux délibérations du Comité de préparation et, s'il y a lieu, de tout autre de ses sous-comités sur des questions relevant de leur compétence.

Article 55
Représentants d'organisations non gouvernementales d'organismes de la société civile et d'entités du secteur privé

1 Les organisations non gouvernementales, les entités de la société civile et du secteur privé accrédités pour participer au Sommet peuvent désigner des représentants pour participer en tant qu'observateurs aux séances publiques du Comité de préparation et de ses sous-comités.

2 A l'invitation du président de l'organe concerné et sous réserve de l'approbation de celui-ci, ces observateurs peuvent faire des déclarations verbales sur des questions pour lesquelles ils ont une compétence particulière. Si le nombre de personnes demandant à prendre la parole est trop élevé, il sera demandé aux organisations non gouvernementales aux organismes de la société civile et aux entités du secteur privé de constituer des groupes qui s'exprimeront par l'intermédiaire de porte-parole.

Article 56
Membres associés des commissions régionales

Les représentants désignés par les membres associés des commissions régionales peuvent participer en tant qu'observateurs, sans droit de vote, aux délibérations du Comité de préparation, et, s'il y a lieu, de tout autre de ses sous-comités sur des questions relevant de leur compétence.

Article 57
Déclarations écrites

Des déclarations écrites soumises par les représentants désignés mentionnés dans les articles 51 à 56 devront être diffusées par le secrétariat à toutes les délégations, dans les quantités et dans la langue dans lesquelles ces déclarations lui ont été présentées au Comité de préparation, étant entendu qu'une déclaration présentée au nom d'une organisation non gouvernementale ou d'une entité du secteur privé doit avoir un rapport avec les travaux dudit Comité et doit traiter d'un sujet qui relève de la compétence particulière de l'organisation non gouvernementale ou de l'entité du secteur privé en question.

Projet de décision

Modalités de participation

A sa première réunion, le Comité de préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (PrepCom-1) décide que:

- les ONG et les entités du secteur privé accréditées sont encouragées à participer activement au processus de préparation intergouvernemental et au Sommet en qualité d'observateurs;
- tous ces acteurs auront le même statut;
- les ONG et les entités du secteur privé seront autorisées à présenter les contributions sur le fond suivantes:
    - Les contributions écrites sur le fond, assorties de leurs résumés analytiques, seront les bienvenues pour autant qu'elles soient soumises à propos des thèmes du Sommet, dans les délais fixés. Elles seront publiées par le Secrétariat exécutif sur le site web du SMSI et communiquées, sur demande, en version papier aux gouvernements.
    - Tous les résumés analytiques seront compilés dans un document suivant les thèmes du Sommet par le Secrétariat, qui en identifiera les sources.

- Ce document sera largement diffusé avant la deuxième réunion préparatoire et toutes les parties prenantes auront l'occasion d'en discuter le contenu et de tenir des ateliers et des réunions pour coordonner leurs positions.
- Dans le cadre des réunions du Comité de préparation, un certain nombre de tables rondes thématiques, à participation multiple, seront organisées de manière informelle. Le résultat en sera un résumé de la discussion par le Président, qui sera soumis au Comité de préparation et joint à ses comptes rendus.

• Elles sont invitées à désigner des orateurs qui seront chargés de faire des déclarations au Comité de préparation, conformément aux dispositions du règlement intérieur, rendant compte du déroulement des diverses rencontres tenues parallèlement et en réseau, en vue de contribuer efficacement à la réussite du Sommet

ANNEXE 9

Communiqué des droits à la communication

Point de vue et contexte

La communication joue un rôle central dans la vie politique, économique et culturelle des sociétés de par le monde. Les technologies de l'information et de la communication, associées à la volonté politique de mettre en pratique les droits à la communication, peuvent fournir de nouvelles perspectives vitales en matière d'interaction politique, de développement socio-économique et de durabilité culturelle. Pour y parvenir, l'accès universel de tous aux moyens de communication et d'information ainsi qu'à une diversité de médias à travers le monde est nécessaire.

La communication est un processus social fondamental. Elle est à l'origine de toute organisation sociale. Communiquer, c'est bien plus que simplement transmettre un message.

La communication, c'est l'interaction humaine entre individus et groupes, au travers de laquelle se forgent des identités et des sens. Les droits à la communication reposent sur un idéal de libre-échange des informations et des idées, interactif, égalitaire, non-discriminatoire et motivé par les besoins de l'Homme, plutôt que par des intérêts politiques ou commerciaux. Ces droits sont l'expression du désir des hommes pour la liberté, l'inclusivité, la diversité et la participation au processus de communication. Notre vision des droits à la communication repose sur la reconnaissance de la dignité inhérente à chaque individu et des droits inaliénables et identiques pour tous.

Tout en constatant le grand potentiel de la communication dans les sociétés contemporaines, nous attirons également l'attention sur certains des problèmes soulevés par la reconnaissance complète des droits à la communication. Le problème du contrôle et de l'intervention politique face à la liberté d'expression reste une préoccupation essentielle. Allant de pair avec la saturation médiatique, il existe une dépendance aux médias pour savoir ce qui se passe dans le monde; cette dépendance s'accroît en période de conflits armés. Parallèlement, l'influence de la propagande et de la censure n'a jamais été aussi étendue.

La communication est devenue un grand marché mondial. Nombre de produits et services qui en sont issus le sont à des fins commerciales et non dans l'intérêt général. Le marché mondial des médias est en grande partie contrôlé par un petit nombre de conglomérats géants qui mettent à mal la diversité et l'indépendance des courants d'information. Cette menace pour la diversité est amplifiée par les tendances actuelles des négociations commerciales internationales qui tendent à assujettir la « culture » aux mêmes règles que celles appliquées aux matières premières et à ébranler la culture, le savoir et l'héritage indigènes. D'un autre côté, les régimes stricts de propriété intellectuelle créent une rétention d'informations et posent de sérieux obstacles à l'émergence de sociétés « instruites ».

Le fait que de nombreuses personnes soient privées de procédures politiques démocratiques, dues à un manque de moyens de participation efficaces, est un défi supplémentaire aux droits à la communication. Ce problème est accentué par la progression des réseaux de surveillance 24h/24 qui contrôlent et interceptent les communications au nom de la sécurité mais dont on abuse presque mondialement.

Les nouvelles technologies alliées à une meilleure compréhension des droits à la communication ont la force de rendre l'information et le savoir plus facilement accessibles au plus grand nombre, partout dans le monde, et peuvent transformer les processus sociaux et politiques. Il reste pourtant encore beaucoup à faire avant que ceci ne devienne réalité. La communication mondiale est loin d'être universelle, si l'on compte toutes les personnes qui n'ont, aujourd'hui, toujours pas d'accès digne de ce nom à la communication, à l'information et aux médias.

Les Droits à la communication

En adoptant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la communauté internationale reconnaissait la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine en leur attribuant des droits identiques et inaliénables.

Les droits à la communication sont intrinsèquement liés à la condition humaine et reposent sur une compréhension nouvelle, plus profonde, de l'implication des droits de l'homme et du rôle des communications. Sans les droits à la communication, les êtres humains ne peuvent pas vivre en liberté, dans un monde juste, en paix et dans la dignité.

C'est la reconnaissance de ce besoin humain universel qui nous a inspiré la rédaction de ce manifeste sur les droits à la communication, basés sur les principes-clés de **Liberté**, d'**Inclusivité**, de **Diversité** et de **Participation**. *

Liberté

L'essence des droits à la communication est contenue dans l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui proclame : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit

de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit. » Cette liberté fondamentale est également reconnue par le Pacte international relatifs aux droits civils et politiques (Article 19), dans d'autres traités des Nations Unies tel que la Convention relative aux droits de l'enfant (Article 13) et dans les trois principaux actes régionaux des Droits de l'Homme (l'Afrique, les Amériques et l'Europe).
Malgré ces garanties, la censure reste une réalité en ce début du XXIème siècle. Des pressions politiques et commerciales sont plus que jamais exercées sur le journalisme indépendant et la liberté d'expression sur Internet est sérieusement mise en danger dans de nombreuses parties du monde. Le droit à la liberté d'expression est également de plus en plus menacé par les pouvoirs considérablement renforcés des autorités publiques du monde entier en matière de contrôle et d'interception des communications. Il est crucial que la communauté internationale adopte une réglementation et des mécanismes solides afin de garantir de manière efficace la confidentialité des communications privées.
Il est par conséquent urgent que nous réaffirmions l'engagement général en faveur de la protection de la liberté d'information et d'expression en tant que « pierre de touche de toutes les libertés à la défense desquelles se consacrent les Nations Unies » comme énoncé dans la Résolution 59 (I) de l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptée lors de sa première session en 1946.

Inclusivité

Les traités internationaux des Droits de l'Homme comprennent de nombreuses clauses dans le but de garantir l'inclusivité tel que l'accès universel à l'information, au savoir et à l'éducation, la protection de la vie culturelle des communautés, et une répartition équitable des avancées scientifiques et technologiques.
Pourtant, dans la réalité mondiale actuelle, un grand nombre de personnes n'ont pas accès à des moyens de communication aussi élémentaires que le téléphone, la radio, la télévision et l'Internet. De la même façon, l'accès à l'information concernant des affaires d'intérêt général est également excessivement limité et très inégal entre les sociétés et en leur sein. Un véritable engagement en faveur du principe d'inclusivité nécessite que la communauté internationale ainsi que les gouvernements de chaque pays se mobilisent pour assurer une allocation de ressources matérielles et non-matérielles considérables permettant de venir à bout de tels obstacles.

Diversité

De par le monde, les formes existantes de diversité culturelle, informationnelle et linguistique sont sérieusement menacées. La diversité de cultures, de langages et de communication est aussi importante pour le développement durable de notre planète que la diversité naturelle et biologique de ce monde. Dans la communication, la diversité est cruciale à la démocratie et à la participation politique. Elle offre à chacun le droit de promouvoir, protéger et préserver son identité culturelle et de continuer à la développer librement.
La diversité est nécessaire à de nombreux niveaux, ce qui inclut de disposer d'un large éventail de sources d'information différentes, que les médias ne soient pas tous entre les mêmes mains et que les moyens d'accès aux médias soient divers de manière à ce que tous les secteurs et groupes soient entendus.

Participation

Les traités internationaux concernant les Droits de l'Homme insistent sur l'importance de la participation des personnes aux processus politiques, ce qui, du point de vue des droits à la communication, implique la prise en compte de l'avis de chacun. Dans un tel contexte, la participation paritaire des femmes ainsi que la participation des minorités et des groupes marginalisés est particulièrement importante. En politique, la communication est essentielle dans le processus de prise de décision. Les médias sont de plus en plus importants en politique moderne. Ceci devrait non pas empêcher mais au contraire encourager la participation des personnes au processus politique à travers le développement d'une gouvernance participative à tous les niveaux.

Vision et Réalité

Les droits à la communication restent pour la plupart des personnes dans le monde un idéal et une aspiration. Dans les faits, ils ne sont pas appliqués. Ces droits sont au contraire souvent et systématiquement bafoués. Les gouvernements doivent constamment être sommés de respecter les traités des droits de l'homme qu'ils ont ratifiés, les obligeant à appliquer, à promouvoir et à protéger les droits à la communication. Les droits à la communication sont l'expression de besoins fondamentaux. Une volonté politique ferme et l'allocation de ressources substantielles sont nécessaires à la satisfaction de ces besoins. Le manque d'engagement en faveur de ces ressources ne parvient qu'à accentuer la méfiance générale à l'égard des institutions politiques.
Parallèlement, l'application entière des droits à la communication ne peut uniquement reposer sur l'action gouvernementale. La société civile a un rôle-clé à jouer dans la défense de ces droits. Elle se doit de contrôler et de dénoncer les abus et a également une mission d'éducation et de popularisation de ces droits.

Toute personne soucieuse de son environnement a la tâche d'encourager les gens, de les aider à faire valoir ces droits, grâce à différents types d'action sociale, pour qu'ils les utilisent et réalisent ainsi l'énorme potentiel des anciennes et des nouvelles technologies de communication.
Nous approuvons ce manifeste comme l'expression de notre soutien aux droits à la communication et nous prenons en outre l'initiative de rédiger, avec le soutien le plus large possible, une Charte Internationale des Droits à la Communication afin de créer une référence commune que tout individu et tout organe de la société s'efforcera d'atteindre.
Genève, 11 décembre 2003

*Les références les plus significatives aux droits à la communication qu'on puisse trouver dans les divers actes internationaux au sujet des droits de l'Homme.

Sur le principe de liberté :

Liberté d'expression :

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), Article 19
Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), Article 19
Convention relative aux droits de l'enfant (1989), Article 13

Protection de la vie privée :

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), Article 12
Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), Article 17
Convention relative aux droits de l'enfant (1989), Article 16

Sur le principe d'inclusivité :

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), Articles 19, 21, 28
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), Articles 13, 15
Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale (1966), Article IV (4)

Sur le principe de diversité :

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), Article 1 (1), 27
Déclaration universelle sur la diversité culturelle (1995), Article 5

Sur le principe de participation :

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), Article 21, 27
Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), Article 25

ANNEXE 10

World Summit on the Information Society
PrepCom-2 - Geneva, February 2003

25 February 2003 16:00

WSIS- Civil Society Working Group on Content and Themes -- Drafting Committee

Contribution on Common Vision and Key Principles for the Declaration

DECLARATION

A. Preamble

Recognizing the efforts of governments for developing the Compilation of the Outcomes of the Regional Conferences (Document WSIS/PC-2/DT/1(Rev.1)-E), the Civil Society Working Group on Content and Themes contributes this document.

This document includes input from over twenty thematic caucuses.

B. Comments on Common Vision

Visions:

We particularly welcome and underline the following references in the compilation document and recommend their inclusion in the declaration:

- "Freedom of opinion and expression" fundamental to the information society (as embodied in article 19 of the UDHR); "the right to communicate and the right to access information"
- "Knowledge and information constitute fundamental sources of well-being and progress"
- Recognition that the digital divide "reflects and is a factor in the differences that exist between and within countries"
- Development of an information society based on "respect for human rights…, democracy, environmental protection, the advancement of peace, the right to development, fundamental freedoms, economic progress and social equity".
- Pursuing the Millennium Declaration goals: "reducing poverty and unemployment, raising levels of education, improving health services, enhancing empowerment and minimising loss of environmental resources"; also the aim to pursue "goals of promoting sustainable economic and social development, improve quality of life for all, alleviate hunger and facilitate participatory decision-making processes".
- Serving "the needs of developing countries" and their "opportunity to harness ICTs for shaping their future without the risk of losing cultural identity."
- "The process of transformation into an information society should be sustainable and equitable."
- The "need for a people-centred approach"
- Harnessing "the knowledge and experience of citizens" as the "driving force behind the Information Society"
- The "genuine participation of all stakeholders"
- "Women's equal access to information and knowledge as well as equal opportunities as participants and decision-makers in (…) shaping ICT policies and frameworks"

In addition we propose to include the following ideas:

We envision inclusive information and communication societies founded on human dignity, human rights and intercultural dialogue for the advancement of world peace, in an environment free from violence and hatred.

The right to communicate should be a fundamental right in the information society. It includes and extends freedom of opinion and expression, with no obstacles to free speech and press freedom. It is based on the right to create, innovate, research and impart information and knowledge freely.

Societies where every citizen has the opportunity not only to access information but also to produce it and exercise their creativity.

Societies that mobilise global solidarity to overcome social and geographic inequities and contribute to a more equitable distribution of technological and information resources.

Knowledge and creativity are at the heart of the information society. The diversity and plurality of knowledge plays a crucial role.

Knowledge is the heritage of all humanity. It is an unlimited resource, that grows and is enriched as it is shared. Extending and protecting the information in the public domain (global information commons) is a major way of bridging the digital and information divide within and between countries and ensuring conditions for intellectual creativity, technological innovation and participation in the information society.
The personal and public domain knowledge shall be shared between people.

In a democratic society, Information and communications are the foundation for transparency, debate and decision-making and for informed choice of an active citizenry.

C. Comments Key Principles

General Principles:

We welcome and underline the following issues in the compilation document and recommend their inclusion in the declaration:

- Communication as “the basis of individual and societal existence”, and its contribution to securing “the fair, balanced and harmonious development of all people of the world”, particularly “the most disadvantaged”.
- Addressing “the interests of all nations, most particularly the interests of developing countries”, as well as the “special circumstances of regional, small island developing states”.
- Centrality of “social and economic progress of countries and the well-being of persons and communities’ well being; use and benefit of ICTs in order to satisfy needs of individuals, communities and society.
- “Pooling global and regional available resources” to “extend the benefits of ICTs to all inhabitants of the world”.
- Attention to overcoming “unequal power relations” and “the use of ICTs for empowerment of women”.
- “Averting new forms of exclusion and reducing disparities between developed and developing countries.”
- “Ensuring equal opportunities for access to information and communication technologies.”
- “Invoking use of ICTs as a tool for environmental preservation and sustainability, (and…) disaster mitigation and prevention.”
- Promoting “appropriate and affordable technologies.”

In addition we propose to include the following principles:

Any action relating to development of information and communication societies should be based on human rights and sustainable human development, with reference to the human rights framework. This framework is articulated in the Universal Declaration of Human Rights, the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, the International Covenant on Civil and Political Rights and other international instruments adopted by member states.

The principles of the United Nations Millennium Declaration, and especially those articulated in its sections I and V -- "Values and Principles" and "Human rights, democracy and good governance," respectively -- constitute the framework for evaluating these developments. The final Declaration and plan of action of WSIS should include a direct reference to the UN Human Rights framework, as proposed above.

The final declaration of the WSIS should explicitly express the strong connection between free exchange of knowledge and preservation of peace.

Knowledge and education are critical enabling agents in building information societies in which all citizens can participate on an equal footing. Collective cleverness and innovation based on cooperative work should be promoted.

Research and academic freedom are keystones of the information society. Academic and public research results should be as far as possible included in the public domain. The public domain plays a crucial role in the creation, evaluation and dissemination of knowledge.

ICTs, communication and knowledge can play a major part in solutions to the major global problems articulated in the UN Millennium Declaration.

Effective and equal participation of both women and men in the information society needs to be assured if countries are to achieve their development goals and priorities.

Technologies should be at the service of people and their needs. Shaping the future cannot be left solely to market forces.

Recognising cultural development as an alive and evolving process, linguistic diversity and cultural identity need to be not only preserved but also actively fostered. ICTs may provide a means of sustaining languages and cultures. Particular attention should be given to indigenous peoples' needs and contributions.

Media, whether based on digital and traditional technologies, is central to any conception of an information society. Policies must be adopted to guarantee the existence of free, independent, plural and diverse media, including community-owned and managed media.

Radio, as the most widespread electronic communications device in the world, is an effective means of reaching the world's poorest communities. Community broadcasting is increasingly recognised as a bridge across the digital divide between those who have access to the world's information resources and those who do not.

A global debate must be fostered on the future of the information society, and in particular on the role of ICTs in social and community development. An environment should be created that supports social and community appropriation of technology to meet particular needs.

The global commons, developed as it is by means of public funding and the will of creators, and deriving from our shared physical environment, constitutes a public resource that should not be sold for private profit.

The concept of fair use should be protected to maximise the potential of creativity in the public sphere. Non commercial use of digital contents should be regarded as fair use and thus protected. Authors should be enabled to donate their intellectual contents to the public domain without technological or financial obstacles.

Promote policies to build the infrastructure of the information society in developing countries through responsible re-investment of telecommunications profits made in those countries, whether from the private or public sector.

Recognising young people as leading creators, adapters and adopters of ICTs, with a crucial role to play as agents of change, multi-stakeholder and intergenerational partnerships should be encouraged.

While harnessing the use of ICTs as a tool for environmental preservation and sustainability, there is a need to pay attention to: the energy consumption of ICTs,
the potential of ICTs to help dematerialize our economic activities, ecodesign and longer life cycles of electronic equipment, recycling and the trade in e-waste, and improved coherence of Multilateral Environmental Agreements (MEA) such as the Basel Convention on Toxic Waste (including electronic waste) with the WTO.

There must be democratic and transparent Internet Governance, including globally shared responsibility Root-Server management. [PPP, Public Private Partnership Model]

Each country should have the right to make their own rights and policies, including intellectual property laws for developing its own knowledge base and culture without any oppression from other countries.

Priority should be given to community-driven communication initiatives, developed in response to local needs and under community control.

Global intellectual rights regimes should be reviewed to restore the balance between common interest of sharing knowledge and culture on the one hand and ensure continuing expansion of creation on the other. They should also protect the access to past knowledge, in any new format and media, as part of the global heritage of humanity.

Current concerns felt by many governments in the area of 'information security' is resulting in the formulation of policies and regulation (in areas such as data retention, data sharing, monitoring, surveillance, interception, filtering, blocking) which run the serious risk of infringing people's right to communicate freely using information and communication technologies and services. It also contributes to an insecure atmosphere which is incompatible with peace seeking

ANNEXE 11

World Summit on the Information Society
PrepCom-2
Geneva, February 2003

26 February 2003 08:00

WSIS- Civil Society Working Group on Content and Themes -- Drafting Committee

Contribution on List of Issues for the Declaration and the Action Plan

Version 3. (Draft)

DECLARATION

A. Comments on List of Issues

We welcome and underline the following issues in the compilation document and recommend their inclusion in the declaration with inclusion of the points listed under each:

1. Information and communication infrastructure
- Incorporation of ICT infrastructure development within regional frameworks such as NEPAD in Africa and 'e'-action plans that underpin the EU accession process (noting the following and other principles/issues)
- De-linking from inequitable aid packages and development frameworks.
- Affordable and universal access
- Deployment of wireless networking infrastructure (e.g. WiFi / IEEE 802.11)
- Encouraging diverse information providers (fair competition, non-monopolisation)
- Equitable resource allocation for both analog and digital ICTs
- Technology systems must be appropriate to local environments if they are to effectively bridge the digital divide. Examples for both appropriate and effective use of technology are community radio, local newsletters, and other forms of community and non-profit media.
- The convergence of traditional community media with other ICTs needs to be actively encouraged, for example through community telecenters that combine community radio with the Internet.

2. Access [,use and creation of] to information and knowledge
- Information as a public good
- [Impartiality and non-manipulation of information]
- Support for lifelong learning (see Dakar Declaration, 2000; and Hamburg Declaration, 1997)
- Recognition of and support for community and non-profit media as the major platform for the public to contribute to global knowledge and information.

3. The role of governments, the business sector and the civil society in the promotion of ICTs for development
- Reinvestment of revenues raised from the sale of spectrum and telecommunications licensing for social and community development
- Improving governance systems based on freedom of information, transparency, public participation, and provision of public services.

4. Capacity building: human resources development, education, and training
- The key goals of Lifelong Learning (Hamburg Declaration, 1997) and Education for All (Dakar Declaration, 2000) are the basis of the Information Society's educational agenda.
- Use ICTs and other communication tools to reach out to all areas especially to marginalized and rural areas.

- Ensure gender parity and equality in all educational actions
- Opportunities for on-line education
- Internationalization and standardization of technical educational qualifications.

5. Security
- Cross-border/international collaboration of [LEAs] - example CyberCrime treaty (removal of dual criminality principles)
- Data retention/harvesting/sharing/purpose creep (erosion of data protection principles)
- Surveillance and monitoring (diminishing/reduction of judicial oversight – linked to judicial independence)
- Freedom of expression
- Freedom from Censorship
- Press freedom

6. Enabling environment
- Technical: Open technology standards
- Legal: Regulatory framework
- Policy: National gender and ICT policy development
- Independence and diversity of media; transformation of state-controlled media into independent public services.
- Regulatory framework: Independent and transparent regulatory frameworks for the equitable allocation of frequencies to a plurality of media including community media
- Provide a legal basis for community and non-profit media
- Provide public funding for community media.

7. Promotion of development oriented ICT applications for all
- Development of free software
- Development of open source software
- Affordable tools and services
- Alternative, appropriate technologies for developing countries,

8. Cultural and linguistic diversity, local content and media development
- Encouraging diverse information providers
- Fair Intellectual property right regime, including drug patents.
- Preservation and future development of indigenous knowledge
- Legalize community media
- Recognize and provide a legal basis and public funding for: media that are based in local communities and non-profit media
- Community and non-profit media should be promoted and developed as a major platform to enable public participation in the information society.
- Duration of copyright
- Fundamental review of IPR system, including TRIPS agreements and WIPO conventions.
- Open and collective ownership structures, and alternate, open source copyright methods such as “copyleft” (see http://www.fsf.org or http://www.gnu.org).
- Ease of access to language translation

9. Identifying and overcoming barriers to the achievement of the information society with a ~~human~~ perspective [based on human dignity/human rights]
- Communication rights
- Intellectual freedom
- Democratic values
- Universal human rights
- Political participation
- Avoidance of monopolies
- Safe and fair working conditions
- Recognition and application of core Labor standards and fundamental rights of workers
- The public domain as crucial in the provision and dissemination of knowledge through scientific and technical research

- Concentration of women within low-level skilled work
- Trafficking and commodification of women and girls/children

In addition we propose to include the following issues:

10. Global public commons
- Protect fair use
- Non-profit media must be recognized as essential channels for the public to contribute knowledge to the public domain and the global information commons.

11. Environmental Stewardship and sustainable use of ICTs
- Give attention to energy consumption of electronic devices
- Multilateral Environmental Agreements (MEA) such as the Basel Convention on Toxic Waste (including electronic waste) with the WTO
- Establishing a global framework to internalize the cost of common goods.
- ICTs to safeguard and monitor the environment.

12. Research
- The ability to conduct independent research is ensured through public and private funding mechanisms.
- Promote further research programs especially in the countries of the South.
- Facilitate North-South and South-South information exchange with all possible communication tools.
- Ensure free access for all to archives, libraries and research institutions.

13. Cross-cutting Issue: Accessibility, accessible use of ICTs for the disabled.

14. Cross-cutting Issue: National gender and ICT policy development
- Developing mechanisms (e.g. national machinery) for input and full participation of various stakeholders and levels of society.

15. Democracy and Good Governance
- Strategic framework
- [Establishing consensus for civil society and private sector]
- Establishment of a Root Server Monitoring Task Force in consultation with all sectors, including Civil Society.
- Establishment of a Multilingual Top Level Domain (TLD) Task Force in consultation with all sectors, including Civil Society.
- Establish a country code top level domain (ccTLD) management task force in consultation with all sectors, including Civil Society, and ICANN.
- Establishment of an At-Large Participation Task Force.

16. Youth Perspectives
- Multi stakeholders (Youth)
- Intergenerational partnerships
- Realize the potential of youth
- Endorsement of the UN World Programme of Action for Youth to the Year 2000 and Beyond
- Engaging youth as active players in the information society through multiple stakeholder intergenerational partnerships
- Realizing the potential of youth through education, employment and participation in decision-making processes

17. Special needs of minority groups
- People with disabilities
- Migrant and displaced persons
- Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgendered Communities

ANNEXE 12

World Summit on the Information Society
PrepCom-2
Geneva, February 2003

28 February 2003 11:30

WSIS- Civil Society Working Group on Content and Themes -- Drafting Committee

Explanatory Note

This document is a compilation of comments received by the Drafting Committee of the Civil Society Working Group on Content and Themes. These issues are cited in the context of the sections and general structure of the Action Plan released on 27 February 2003 by the WORKING GROUP OF SUB-COMMITTEE 2.

We hope that these issues and viewpoints on them will be taken into serious consideration by the WORKING GROUP OF SUB-COMMITTEE 2.

Plan of Action: Civil Society's Priorities

This document is a work in progress that gathers proposals drafted by the various thematic caucuses of the civil society present at Prepcom2.

A – List of issues

B – Objectives

Benchmarks

- ∑ One Public access point to the network for each village/large community by 2005.
- ∑ Access to radio sets by everyone before 2010, to be ensured by governments in cooperation with the private sector and radio broadcast coverage of all of the world's population by 2010
- ∑ Set targets for delegations in all future conference related to ICT to include at least 30 percent women, including gender and ICT advocates

C – Strategies programmes, methods for implementation

The WSIS Action Plan must take into account and provide support for existing Action Plans developed by the DOT Force process and the UN ICT Task Force.

1) Information and communication infrastructure: financing and investment, affordability, development, and sustainability

- ⇨ An official body must be settled within the UN in charge of proposing new mechanisms of funding adapted to a society in which international information flows are one of the main sources of growth.
- ⇨ As many developing countries face a drastic shortage of electricity, renewable and decentralised energy sources must be mobilised and established as a pre requisite for universal access to network infrastructures. This priority shall be pursued in reference to the Johannesburg Summit 2000 (World Summit on Sustainable Development) goals. A particular attention must be given to rural and isolated communities.
- ⇨ Technology systems should be developed that are appropriate to local environments to effectively bridge the digital divide, for example community radio, local newsletters, and other forms of community and non-profit media shall be privileged.

- ⇨ Specific support must be given to the convergence of traditional community media with other ICTs, for example through community telecentres which combine community radio with the Internet.
- ⇨ Strong public policies should be at the heart of the information societies, although some steps towards liberalisation, privatisation and competition, and the removal of excessive levels of tariffs may play a role in ensuring connectivity. In any case the latter must not represent the only strategy.
- ⇨ To improve efficiency and reduce costs of use of infrastructure in developing countries, optimise connections between major information networks by creating regional Internet exchange points and by extending the capabilities of regional infrastructures.
- ⇨ Coordinate intergovernmental action, with participation of civil society, to negotiate fair prices for Internet traffic that must flow through major Internet exchanges in the US.
- ⇨ Public access points rely to a large extent on the existence of terrestrial networks, and complementarily on satellites. Consequently, it is imperative for Africa to rehabilitate and develop the existing PANAFTEL network, and where necessary, complete it with new backbones to create extensive African Interconnection Network (AIN). This network should be completed by International/Intercontinental access points to the global telecommunications network. On the other hand, remote regions that are too distant from terrestrial networks should have priority access to the satellite services, particularly the RASCOM African satellite.
- ⇨ Regarding IP traffic, which is rapidly growing in the short term, a " Gateway Internet Exchange " (GIX) network must be designed at the regional level as a priority, in order to keep the intra-African IP traffic within the continent, with the dual goals of fully leveraging the AIN network and of reducing the volume of international traffic.
- ⇨ Priority must be given to those who have no access and are excluded from the information society, especially to young people, women, the elderly and people with disabilities, taking into account their specific knowledge abilities, needs and facilitating their participation capabilities.
- ⇨ Ensure provision for increased access to ICTs and integration into programmes that assist with poverty alleviation and the empowerment of women and men
- ⇨ Equitable tariff and quota structures for telecommunication services (backbone, local access, telecommunication) should be created
- ⇨ Link "traditional" media and the Internet for community access to information "mixed media approach", as well as embracing and building on African traditional communication channels into the information society
- ⇨ Community information and communication centres are critical to ensure inclusive access to information and social services. Universal access policies shall promote the best possible level of connectivity at a reasonable cost for all under-served rural, urban, and regional areas. Technological convergence must be monitored with a view to integrating traditional and new ICTs in order to create alternative forms of access that can help narrow the digital divide. The creation and provision of low-cost access equipment and multi-purpose community access points shall be an integral part of the agenda for reducing the digital divide.
- ⇨ Public funding should be made available to ensure Internet access in public institutions such as schools, libraries, and community centres.
- ⇨ To save large investment and operation costs, a common use of infrastructure is recommended for both telecommunication and radio/TV information transport and distribution.

2) Access to information and knowledge

- ⇨ Compilation work done in building databases and non-creative works shall not be protected under copyright law.
- ⇨ The right of Internet hyperlinking, framing and mirroring shall not be restricted, under the provision that the name and URL of the original site is properly indicated and acknowledged.
- ⇨ Free modification and adaptation of a copyrighted web page shall be permitted for personal non-commercial use as a means of free speech.
- ⇨ Rules of loans existing in traditional libraries must be extended without hindrance to digital media belonging to online libraries
- ⇨ Use of Peer to Peer technology shall be promoted to share public domain information.
- ⇨ Authors must be encouraged to retain ownership of their copyrights and not to automatically transfer copyrights to publishers or other intermediaries.

- ⇨ Non-commercial use and private copy of digital contents should be regarded and protected as fair use.
- ⇨ Computer software has different characteristics from other creative works in that it is functional/technical works and has no meaning as a public domain after the protection period. So, computer software should not be protected by copyright, or at least, the protection period of computer software should be shortened.
- ⇨ Open Source/Free Software shall be adopted by all public authorities and bodies.
- ⇨ Developing countries should investigate how to leverage the opportunities presented by the emergence of Open Source/Free software in the context of limited financial resources and expertise.
- ⇨ Change current intellectual property regimes so that all information and knowledge produced with the aid of public resources, for example the outputs of publicly funded educational and research institutions, are automatically released as open content and made available and accessible at no cost into the public domain.

- ⇨ Software shall not be patentable, in principle.
- ⇨ Business model (or method) patent should not be allowed.
- ⇨ A first-to-invent instead a first-to-file patent application rule shall be adopted, in order to better preserve the rights of academic scientists and low-income inventors.
- ⇨ The purpose of patent is to develop technology and thus to promote the quality of life such as health, etc. In line with it, national policy to limit patent holders right for public health such as compulsory licensing and parallel importation should be allowed without interference of other countries as addressed in the declaration on TRIPS agreement and public health adopted in Doha WTO ministerial conference.

- ⇨ Web pages of all public bodies should be fully accessible with any kind of browsers, including the free software browsers such as Mozilla.
- ⇨ The need for a legal protection of traditional knowledge must be implemented
- ⇨ Generic domain names shall not be subject, in any way, to trademarks laws.
- ⇨ A specific status concerning transition and developing countries shall be recognised in regards to Intellectual Property Rights.

- ⇨ Recognition of and support for community and non-profit media as the major platform for the public to both access and contribute to global knowledge and information must be ensured.
- ⇨ Public service values in the Information Society should be encouraged, including genuine public service broadcasting. State-controlled media should be transformed into editorially independent public service media organisations.
- ⇨ Availability of both traditional and newer technologies should be guaranteed to promote equitable access to information at all levels of the information society.

- ⇨ Ensure free access to all scientific and engineering data and information that are available in archives, libraries and research institutions.
- ⇨ Promote and guarantee access for all starting from the community level. While that access should be affordable and premised on effective use of information and communication technologies, recognition should also be made that this requires not only infrastructure and technology but also meaningful content, capacity building and an enabling environment that encompasses the needs based on gender, lack or total absence of literacy, ethno-cultural diversity and political plurality.
- ⇨ Information and communication technologies should foster the flow and exchange of information; maximise access and participation of remote areas and marginalized groups.
- ⇨ Awareness should be created among civil society at large for the need to support an independent, open-access public domain
- ⇨ There is a need to make provision for the appraisal and preservation of, and access to information in all its forms
- ⇨ Scientific information should be available or at least indexed within a multilingual context.
- ⇨ Encourage Open Access content models whereby the content in digital format is freely available, while paper-printed versions or CD burned versions may be sold by institutional or commercial channels.

- ⇨ Encourage publishers to develop Open Access business models whether these models are commercial or not-for-profit.
- ⇨ Encourage the creation by scientists of not-for-profit Open Access Journals
- ⇨ Encourage existing subscription-based journals to turn to Open Access models.
- ⇨ Encourage authors to submit their papers to Open Access Journals.
- ⇨ Encourage authors to write Open Access books and multimedia material for research and education.
- ⇨ Encourage authors to maintain a personal web page whereby all their research findings and reports are freely available.
- ⇨ Recommend the creation of institutional Open Archives at the national and international level.
- ⇨ Recommend a program funded by the UN (or its agencies) to create a world-wide portal to Open Access journals and Open Access books.
- ⇨ Recommend the creation of a funding program by the UN (or its agencies) to ensure financial support to not-for-profit Open Access Journals.
- ⇨ Recommend a program funded by the UN (or its agencies) to create a world wide scientific Open Archive
- ⇨ Recommend the creation of a funding program by the UN (or its agencies) to provide financial support to the creation and maintenance of institutional Open Access archives
- ⇨ Encourage the creation and maintenance of mirrors sites of Open Access contents in institutions belonging to transition countries, in order to save Internet connection costs.
- ⇨ Recommend a program funded by the UN or its agencies to distribute free CDs containing Open Access contents to transition countries.
- ⇨ Recommend that member states should adopt national legislation making it compulsory for scientists to deposit their published works in a national or a UN funded world-wide Open Access archive.
- ⇨ Recommend that member states should adopt national regulations making it compulsory for scientists whose research is funded by public agencies or by private foundations to publish in Open Access journals.
- ⇨ Recommend that databases built with the help of freely available scientific content should be also freely available to all the authors that contributed to its content.
- ⇨ Databases built with the help of freely available scientific content should be accessible with a reasonable fee proportionate to the average income in the customer's country.
- ⇨ Use of Peer to Peer technology shall be promoted to share personal scientific knowledge and pre-prints and reprints written by scientific authors who have waived their right to payment.

- ⇨ International co-operation and exchange of knowledge -- North-South, South –South, and North-North -- should be encouraged through the use of ICTs.
- ⇨ Promote the use of ICT as an effective tool in distributing information about, and advocating against, gender-based violence.
- ⇨ Prepare and disseminate accessible information that strengthens prevention programs that promotes women's health such as education and information on sexual and reproductive health issues and on sexually transmitted disease and HIV/AIDS.
- ⇨ Extending the rights of workers and their trade-unions to the use of the internet and intranet of companies for the purpose of communication and solidarity
- ⇨ Civil society is encouraged to use low-cost means (CD-ROMs, radio etc) to deliver information widely.
- ⇨ Development of an interactive knowledge-sharing platform on the WSIS must be encouraged
- ⇨ Large-scale translation of information essential for human development must be promoted.

3) The role of governments, the business sector and civil society in the promotion of ICTs for development

Civil Society

- ⇨ Civil society, in particular NGOs, must work closely with communities in innovating, developing and strengthening ICT-related initiatives.

- ⇨ Civil society acknowledges its role as a major content provider in the information society and should, therefore, be active in the promotion of public awareness on the quality of content of information circulated.
- ⇨ Researchers and civil society organisations should be fully involved in the formulation and implementation of ICTs and sustainable development strategies
- ⇨ Civil society must develop projects to disseminate digital culture among all social categories, with a priority focus on the handicapped.
- ⇨ Civil society must develop projects that promote dialogue within and between civilisations via electronic networks.
- ⇨ Civil society organisations and scholars should help to develop programmes to address global information ethics problems and to inform the members of civil society, governments, and the private sector about these issues.
- ⇨ Civil society should help to establish associative networks and linkages between NGOs.
- ⇨ Civil society should help to develop distance-learning programmes.
- ⇨ Civil society should establish a continuous process of consultation among the NGOs interested in participating in the preparations for the World Summit on the Information Society (WSIS).

National Government and local authorities

- ⇨ Public authorities must ensure that market competition is fair and that monopolies are not perpetuated in the communication sector.
- ⇨ While public authorities should promote and facilitate infrastructure building, provide training, and create an enabling environment for ICT to be accessible for all, they should not play the role of regulators of information flow and content.
- ⇨ Public authorities should prioritise and promote local ICT initiatives to service local, national and regional communities.
- ⇨ Governments should take account of their social responsibility and commitments to international conventions, agreements and action plans and carrying out their responsibilities.
- ⇨ Reaffirm the role of a more transparent, participatory, and effective democratic UN system as a truly legitimate forum for global governance.
- ⇨ Promote corporate or employee volunteering initiatives on ICTs for development to facilitate for the private sector to share skills, expertise and resources, in order to apply them in a constructive way in ICT for development initiatives
- ⇨ Developing appropriate global and regional technical standards to foster the deployment and use of ICTs by ensuring the participation of all stakeholders and raising a broad awareness of the societal and ethical implications of the introduction of such standards.
- ⇨ Recommit to principles of open, transparent, decentralised and accountable governance mechanisms at all levels, from the local to global, and in all spheres of society, including those related to the governance of information and communication systems.
- ⇨ Promote further research programs on issues related to the goals approved by the United Nations Millennium Assembly especially in the developing countries.

Private Sector

International institutions

- ⇨ Awareness of Open source/Free Software should be created, especially in the developing countries. Capacity in Open Source/Free software development should be built through the development of incubator funding, a knowledge warehouse of expertise in developing countries, development of regional and national Open Source/Free Software portals, and by ensuring that technical experts in developing countries have full opportunity to participate in the development of Open Source/Free software. These should be achieved by: urging key organs such as Africa Union, UNECA, UNDP, UNESCO, World Bank, Agence la Francophonie and NEPAD among others to support Open Source/Free Software development in Africa; leveraging various free and open source capacities and resources in Africa; urging donor governments and other institutions to consider funding open source software in their developmental activities; urging African governments to adopt Free and Open Source Software; and promoting Open Source/Free Software capacity and skill development in Africa through education with emphasis on women and youth.

- ⇨ International community's commitments to ICT developments assistance should not be monitored through indicators alone but should also be evaluated by civil society, governments and the private sector.
- ⇨ Catalyse the volunteer network built during the International Year of Volunteers 2001 (IYV 2001), with nodes in over 100 countries, to support the plan of action of the Summit

4) Capacity building: human resources development, education, and training

- ⇨ Integrate into science curricula the social analysis of the role and use of science and technology as well as the social-cultural and economic perspectives and demands in science and technology research and development.
- ⇨ Develop tools and programmes that promote lifelong learning
- ⇨ Create awareness on the necessity of privacy protection through educational programmes conducted by governments, international organisations and civil society.
- ⇨ Include in formal and informal education programmes the development of skills to access and produce knowledge, as a contribution to empowerment and participation of citizens.
- ⇨ Governments, inter-governmental organisations, civil society actors and other stakeholders in partnership with global, regional and national open source forums should spearhead initiatives that build skills through education and empowerment of women and youth.
- ⇨ Governments should work with all stakeholders to ensure that Open Source is available as a platform to engineer solutions that meet the needs of the people at affordable prices.
- ⇨ Build capacity for the creation of locally produced audience sensitive content that responds to local needs. Strengthening relevant and diverse programmes focused on gender-sensitive curricula in formal and non-formal education for all and enhancing communication and media literacy for women.
- ⇨ Develop and provide resources for ICT skills enhancement programmes in technical colleges and in particular professional academies with full involvement of the teaching staff and directors. This action should replace commercially-based joint ventures programmes with multinational corporations that provide narrow training focussed on their company products.
- ⇨ Integrate into curricula at all levels of formal and informal training and educational programmes education in media and information literacy and human rights.
- ⇨ Develop and improve the capacities of local teacher and researchers organisations by providing ICT training facilities in teachers training and research institutions, with particular emphasis to developing countries.
- ⇨ Develop affordable solutions in terms of hardware and software tailored to the needs of educational levels and to local conditions while promoting the combination of various media, both traditional and new.
- ⇨ Raise awareness on the issue of copyright exemptions and knowledge ownership through the education and training sectors.
- ⇨ Support training initiatives in information management and production skills for grass roots organisations in developing countries.
- ⇨ Develop training programmes that enable all people, and in particular marginalised communities, to be able to utilise new models of content creation, production and dissemination through the use of ICTs.
- ⇨ Develop alternative incentive and rewards schemes that encourage the creation and dissemination of culturally and linguistically diverse content.
- ⇨ Provide children, parents and teachers with appropriate training for the use of ICTs and with access to new learning models, including distance learning, on-line textbooks, and reference materials.
- ⇨ Increase the resource allocation of governments to programmes targeting the elimination of illiteracy, innumeracy and other learning challenges that impede the ability of marginalised sectors of society from fully accessing information necessary for their well being.
- ⇨ Extend ICT services in developing countries, with particular attention to Least Developed Countries (LDC), small island nations and remote parts of all countries. These services need to prioritise the needs of traditionally marginalised groups such as women, the disabled, poor young people, Dalits, linguistics and ethnic minorities, and also people who are forcibly isolated and confined, such as prisoners and prisoners of war.

- ⇨ Develop programmes in close consultation with Indigenous Peoples such that they are enabled in the information society and can utilise new tools, if desired, in their cultural production and community development.
- ⇨ Ensure that the production of international E-learning programs incorporates contents, context and visions from developing countries so as to contribute to cultural diversity.
- ⇨ Develop early interventions programmes in science and technology that target young girls to provide access to fair and equitable participation in ICT careers.
- ⇨ Promote engineering knowledge transfer towards domestic capacity building in developing countries, as well as local engineering capacities to develop local knowledge and needs.

5) Security

Assessing ICT impact on privacy and other civil liberties

- ⇨ All international treaties and agreements should include an assessment of the implications on civil liberties and human rights such as privacy and freedom of expression.
- ⇨ Adoption of any security-related policy should be the result of prior multi-stakeholder consultations, including civil society and users/consumers as well as business and government.
- ⇨ A global investigation on the impact of ICT security policies on civil liberties and human rights should be initiated under the supervision of the UN. The assessment would cover threats to privacy, freedom of expression, freedom from surveillance, etc. A public benchmarking on the evolution of this impact would be provided by a dedicated mechanism.
- ⇨ An independent' mechanism such as a "Privacy Protection Committee' is necessary to supervise, monitor and arbitrate privacy infringement in the Global Information Society.
- ⇨ Privacy security studies should be carried on for all main new technologies emerging, such as IPV6 (Internet Protocol version 6). Their potential impact on privacy and freedom of expression for the citizen and businesses should evaluated and monitored, including their possible misuse for the restriction of civil liberties and human rights.

Prevention of surveillance and censorship

- ⇨ International cooperation should be developed to fight all forms of the surveillance and monitoring system infringing upon the values of human rights and democracy.
- ⇨ (Guarantee and take appropriate action to protect the right to privacy, including freedom from surveillance and censorship by utilising ICTs at all levels of the information society)
- ⇨ Workers' privacy in the workplace where ICTs are being abused for the purpose of surveillance and monitoring such as CCTV, IC Card, and Network-monitoring system, should be protected. In the case of introducing new technology or policies which might infringe the worker's privacy, agreement with workers or labour unions should be made in advance in an open and transparent manner.
- ⇨ No implicit or explicit delegation of judicial power should be given or imposed on Internet Services Providers ISPs (Connection, site hosting) to the effect that they have to reach a conclusion on the nature and content of any information, wherever said information is stored, however the said information is transmitted. No exemption to this rule shall be allowed, even in the case of an alleged obviousness.
- ⇨ The right to 'anonymity' should be protected.
- ⇨ Technical experts to protect against illegal monitoring of private information held by CS must be secured.

Electronic ID or health cards, government databases

- ⇨ National compulsory projects using ICTs, such as electronic national ID card initiatives and electronic health care card initiatives, should be prudently assessed with the consideration of privacy issues and risks of government surveillance issues before the implementation.
- ⇨ Databases of individual information, which have been established by the governments, such as the databases of residence, health insurance, education, administration related information as well as driver's license information should be reviewed on the basis of securing human rights and democracy.

⇨ These databases should not be combined and should be managed only for its respective purpose. In particular, unique ID number of residents, which could be used to link the different databases of individuals, should not be used.

Security of governmental networks

⇨ Governments should take steps to ensure that their own ICT networks are well protected against invasion through the use of free and open source software.

6) Enabling environment

⇨ Competition is only one out of many ways to drive down prices and to ensure the ongoing modernisation of networks and services.

Promoting Media Diversity

⇨ As ICT and media diversity is a vital factor of the information society, and a key condition for freedom of expression, there should be a variety of media sources. Therefore, concentration of media ownership has to be avoided and a legal basis as well as public funding for community and non-profit media must be provided.

⇨ The radio-electric spectrum has to be managed in the public and general interest and by independent and transparent regulatory frameworks for the equitable allocation of frequencies to a plurality of media including community media.

⇨ Public financial support, training, preferred access to licenses, frequencies and technologies to promote community-based media, including facilitating links between traditional media and new ones, and to bridge the digital divide between the have and the have-nots.

⇨ Legal frameworks for allocation of broadcast frequencies should be made fully transparent where this is not already the case.

Restoring the balance in Intellectual Property

⇨ Considering the change brought by the development of the digital network on the creation and dissemination of knowledge the Intellectual Property regime should be reviewed to restore the balance between the protection and retribution of authors or creators and the widest possible dissemination of knowledge (right to participate in, enjoy and share cultural life of community, the arts and knowledge).

⇨ Exemptions for fair use of information should be harmonised and the extension of the public domain guaranteed as a mean to ensure access for all to information.

Promotion of Open Source/Free Software

⇨ The development of Open Source/Free Software technologies and free/open software should be promoted as an alternative that favours innovation and the development of appropriate technologies and content.

⇨ A "Programmers Without Frontiers" initiative, focused on Open Source/Free Software as applied to development needs, should be launched and coordinated under the auspices of the UN.

Internet Governance (IG)

⇨ To widen the participation of all stakeholders in the global bottom up policy development and decision making processes Task Forces on related public policy and technical issues (Root Server, Multiligual Domain Names, Internet Security, Ipv6, ENUM, Domain Name Disputes etc.) could be established. Such IG Task Forces should promote awareness, distribute knowledge and produce reports which would help all stakeholders to get a better understanding of the issues and to cooperate with the relevant bodies like ICANN, IETF, RIRs, ccTLDs and others.

⇨ The process of the formation of global and regional At Large Organisations for individual Internet Users should be promoted

⇨ Provide resources for civil society organisations, including women's organisations to enhance grassroots participation in the ICT policy processes.

Marginalised groups

⇨ Special attention shall be given in the information society to traditionally marginalised groups, such as indigenous peoples, women, people with disabilities, older people, refugees, migrants and those who lack access to formal education and higher technical training.

⇨ Public investment in capacity building focused on the creation of locally produced, audience sensitive content that responds to local needs, and marginalised communities.

⇨ Online media workers should have the same contractual rights and protections as other media workers.

⇨ Establish global accounting standards for intangible assets, in order to make annual company reports more comparable and prevent fraudulent accounting practices.

7) Promotion of development-oriented ICT applications for all

⇨ Public participation in the information society shall be enabled through affordable and appropriate ICT applications allowing for local content creation, such as community media, non-profit media, and interactive Web applications.

⇨ The process of transformation into information societies requires the development and deployment of Open Source/Free Software as a means to improve productivity and quality of life in developing countries.

⇨ There is a need to prioritise and develop uses of ICTs for development e.g. health in relation to pandemic diseases, agriculture e.g. early warning systems and education.

⇨ Facilitate exchange mechanisms for volunteers to share experiences across sectors and projects related to plan of action of the Summit, e.g. bridging the digital divide.

⇨ ICT tools should be developed for e-government, with a priority to promoting greater civil participation in governance decision making.

⇨ To create an enabling environment, ICT policy processes must integrate gender analysis at all stages of their development, from the initial design to implementation, monitoring and evaluation. This requires analysis of the current status of women and men's participation in and use of ICT, including a comprehensive analysis of sex-disaggregated statistics and indicators and policy responses that target gender-based differences and inequalities. In addition, the policy process itself needs to be inclusive and consultative through the participation of stakeholders groups representative of the full spectrum of society, including gender advocates

⇨ Allocate adequate resources for policy development to integrate gender equality in ICT policies including funds for research and analysis that demonstrates the impact of ICT policies on gender equality as well as the human resource capacity to ensure that gender analysis is fully integrated in the ICT policy process.

⇨ Strengthen national machineries for the advancement of women, particularly through increased financial resources and technical expertise that can facilitate their advocacy role and collaborative action amongst government bodies

⇨ Develop gender-sensitive technical and regulatory instruments when addressing ICT policy issues such as universal access, regulatory frameworks, licensing, setting tariffs, spectrum allocation, infrastructure, ICT industry development and labour policies.

⇨ Develop, promote and support gender sensitive educational programmes and appropriate learning environments including e-learning to increase women's access to education.

⇨ Implementation of measures to ensure women's equal access to ICT education, training and literacy by:

- Integrating ICT education in school curricula based on gender equality;
- Realising girls' full participation in science and technology education;
- Developing relevant distance ICT education and training programmes, especially for rural women and girls;

⇨ Governments and other actors, including trade unions, business and professional associations, and international organisations such as the ILO and UNCTAD, should:

- Develop ICT-based information systems with relevant content for women to increase their economic opportunities and entrepreneurship skills, including information about national economic and trade policies and programmes;
- Use ICT to increase women's economic literacy and their economic empowerment and participation;
- Ensure that women gain access to new employment opportunities in the ICT area, including increasing women's access to ICT literacy and skills at all levels, and also ensure that women are not disproportionately disadvantaged by the working

conditions and organisational climate common within the global ICT industry, such as “flexible” employment practices

- ⇨ Databases of best practices of donor and Civil society projects must be developed and linked.
- ⇨ A collaborative network of Open Source and Free Software technology tools for civil society must be promoted.
- ⇨ National and regional online volunteering services should be established.

8) Cultural identity and linguistic diversity, local content and media development

- ⇨ Software companies and relevant national and international bodies should prioritise software development and transmission protocols in local languages.
- ⇨ Recognition and support will be given to media based in local communities, thus contributing to creating local content and preserving and developing cultural and linguistic diversity.
- ⇨ Recognition and support will be given to non profit media which give a voice to many marginalised or other ways underrepresented groups and thus represent a vital force to preserve and develop media diversity and media pluralism.
- ⇨ The development of policy, procedure and tools to ensure multi-lingualism in cyberspace, and in all other forms of media and communication systems, must respect the different language communities in the development of international standards.
- ⇨ There should be support for local creativity in any country, especially through promotion of local content contents to respond to local particularity and needs.
- ⇨ The creation and preservation of traditional and indigenous knowledge should be promoted.
- ⇨ There should be protection against unfair exploitation of indigenous knowledge and intellectual property
- ⇨ Develop, consistent with freedom of expression, regulatory mechanisms that promote balanced and diverse portrayals of women by the media and international communication systems and that promote increased participation by women and men in production and decision making.
- ⇨ Include content about women and gender issues in all official Government web sites in addition to those web sites that specifically cover gender equality issues.

9) Identifying and overcoming barriers to the achievement of the information society with a human perspective

- ⇨ International organisations, national and local governments should commit to giving online information on all public policies, public money uses, as well as benchmarking of the results of their policies.
- ⇨ Public service values in the Information Society should be encouraged, including genuine public service broadcasting.
- ⇨ Community and non-profit media should be promoted and developed as a major platform to enable public participation in the information society. They serve as essential factors of empowering marginalised communities, particularly youth, women, indigenous peoples, children and minority groups.
- ⇨ Community projects that can contribute to the democratic process, such as self-publication web sites on matters of local interest and affairs, should benefit from public support.
- ⇨ Support and encourage research programs to design, develop and adapt ICT infrastructure, tools and application that are responsive to the needs of the poor, especially non-literate women
- ⇨ Develop, promote and implement research programmes that permit ongoing and comprehensive analysis of the impact of ICT on gender equality and women’s empowerment, particularly by development of appropriate indicators, conceptual frameworks and qualitative assessment methodologies and case studies.
- ⇨ Safeguarding environmental resources is central to achieving a healthy networked community for all. Southern countries are not the ICT garbage dump of the North: an active recycling policy should be established. Life cycle management in the production flow of ICT related goods must be promoted and implemented by the global ICT sector. Also, technologies

should be mobilised in order to meet the specific of small islands under the endangered environment by hazards or global warming.

- ⇨ Tools should be developed to evaluate the social impact of ICTs and contribute to the eradication of poverty. This should be done with the involvement of all stakeholders, including the poor themselves, both in Northern and southern countries.
- ⇨ Develop reporting mechanisms to monitor progress towards gender equality in the ICT area

Appendix

The following input arrive too late for integration in the document above, but we feel that it is of critical importance, so we include it below in its unedited form.

World Summit On The Information Society
PrepCom 2, Geneva, February 2003

Global Unions Action Points[3]

The Declaration and Action Plan of the World Summit must adopt principles that ensure the information society is based on social inclusivity, equality of opportunity, and cultural diversity. The future cannot be left simply to market forces to shape. The questions of social development and poverty eradication must be among the core objectives of the Summit.

In particular, the international trade union movement calls for:

1. Safe and healthy, secure and fair working conditions, built on principles of social justice and gender equality, to be enjoyed by all workers in the information society.

2. Recognition and application of fundamental rights and core labour standards of all workers in the information society, the right to privacy and to free access to the intranet of the enterprises for workers, workers' representatives and trade unions.

3. The reinforcement of dialogue between trade unions, employers and government to facilitate change in response to economic developments associated with the spread of the information society. The forging of social partnership is also vital in effectively mobilising information and communication technologies (ICTs) as development tools.

4. Actions to confront the digital and social divide to combat the negative social effects of the implementation of new information technologies: only through the creation of decent jobs, the provision of primary education and lifelong learning, the improvement of health services and the tackling of gender inequalities poverty can be eradicated. In order to achieve the UN millennium goals the adoption of employment-friendly, inclusive and productive information technology strategies is required.

5. Computer literacy and education for all are vital elements of the information society. Access to information can only be meaningful if illiteracy is eradicated. At the same time the information society must enhance the provision of quality education through lifelong learning (primary, secondary, tertiary education, in-service education and other forms of education) which provides for the ability to critically assess and evaluate information.

[3] This statement has been drafted by the International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU), the International Federation of Journalists (IFJ), Union Network International (UNI) and Education International (EI), on behalf of the Global Unions group, which includes the ICFTU, the Global Union Federations (GUFs) and the Trade Union Advisory Committee (TUAC) to the OECD); The Global Union Federations comprise UNI, IFBWW, IUF, IMF, PSI, EI, ITGLWF, IFJ, ITF, ICEM and IAEA.

6. Guaranteeing people's right of access to information through freedom of information laws in all member states of the United Nations. Laws to guarantee access to basic information and communication services must be adopted by all states. Moreover, by taking advantage of ICTs, all levels and all sectors of government should actively pursue policies to achieve greater transparency for citizens.

7. Promoting policies to build up the infrastructure of the information society by ensuring the responsible re-investment of telecommunications profits made in developing countries to benefit those countries, whether that re-investment comes from the public or the private sector.

8. Promoting the value of partnership with representatives of the trade union movement at all levels (international, regional, national, local, and enterprise level) in working to bridge the digital divide. Trade unions are both an important sector of civil society, and a core element of global industry. Labour, together with civil society, business and governments have to create a common movement to overcome the social and the digital divide.

9. The introduction of information technology must strengthen, and not undermine, democracy, public infrastructure and public service. Public services should increasingly take advantage of ICTs to provide effective public services, and for this process they are increasingly reliant on information technology. The core data, infrastructure and systems supporting these services should not be transferred out of the hands of democratically accountable agencies into the hands of an unaccountable private sector. Open technical standards, including through the open-source software movement, can help ensure that this does not happen.

10. Uniform legal protection of communications privacy is needed to avoid interference and monitoring of Internet traffic and personal communications. For exceptional cases at the workplace regulations and collectively negotiated agreements are required to determine who can carry out the monitoring and under which conditions. Where information services are subject to content rules they must not be intrusive, nor go beyond existing laws. Editorial independence of media professionals and creators must be protected.

11. Actions to promote pluralism, minority culture and diversity of opinion, through respect for freedom of expression, respect for public service values in information services, regulations to avoid monopolistic positions and development programmes to promote local content services as well as access to basic communications technologies.

12. Commitment to universal service principles in broadband connectivity and adequate regulatory structures for the information society that defend creators' rights and oppose legal barriers to access and copying of information, strengthen democracy, promote quality and tolerance and provide for the regulated development of electronic business with the aim of generating long-term employment and improved living standards.

ANNEXE 13

World Summit on the Information Society

12 July 2003

Civil Society Priorities Document: (12 July 2003)
Presented to the Intersessional Meeting
Paris 15-18 July 2003

WSIS - Civil Society Working Group on Content and Themes

The civil society organisations endorsing this document consider that the World Summit on the Information Society (WSIS) offers a unique framework at the international level, where not only different visions can be shared among a variety of stakeholders and cultures, but also basic agreements on the shape of future policies could emerge.

Given the breadth and complexity of the issues involved, an integral vision of information and communication societies is essential. A partial approach is likely to result in policies that could further deepen both digital and social divides, or exacerbate other negative impacts that are emerging.

We therefore welcome the broadened range of issues covered by the present draft documents for the WSIS. We are concerned, nonetheless, that certain key areas are still missing, are inadequately addressed or have not achieved consensus. The following lines will draw attention to these issues that constitute priorities for civil society.

As a starting point, the WSIS documents should avoid idealising the information society (IS). It is one thing to describe the vision of the IS we rightly aspire to, as orientation for policies, ("The information society should be people centered...", Art 8, Draft Declaration:), and quite another to state that "The information society *is* a new and higher form of social organization...." (Art. 9), which could misleadingly gloss over the potential dangers.

Sustainable democratic development

An equitable Information Society must be based on sustainable economic and social development and democratic principles. Information and Communication Technologies (ICTs) have great potential for developing more democratic, transparent and participative processes of governance, from the local to the international level, which should be more explicitly supported in the Action Plan. But technologies also have the potential of enabling the perpetuation and expansion of existing, undemocratic power relations and inequalities within and between peoples and nations. Democratic and sustainable development of the information society can therefore not be left solely to market forces; in order to balance commercial objectives with legitimate social interests, recognition should be given to the need for appropriate regulation and development of public services, and the principle of equitable access to services and affordable cost should be reaffirmed.

Communities must also be empowered to develop their own productive forces within the information society, in particular to participate in its development and sustenance through fully democratic processes that allow them to share control of the decision making around economic, cultural, environmental, and other issues regarding ICT-based projects.

The action plan should address proposals to support community-based communications using both traditional and new media and communication technologies and to develop and nurture the discipline of community informatics, which responds to the particular characteristics and needs of communities, in relation to design, development, deployment, and operation of ICTs, as well as local content production.

ICTs should be used as an instrument for the creation of genuine and sustainable sources of work, thus providing new labor opportunities, above all for those who have been excluded from the formal employment system, as well as those affected by labor discrimination, such as the disabled and vulnerable groups (including those infected with HIV, the elderly, former drug addicts, former prisoners, ex-servicemen).

ICTs can contribute to sustainability, but their use is also creating new environmental hazards. In view of mainstreaming ICTs into sustainable development, the action plan should include concrete proposals and policies to: develop renewable energy resources, particularly for remote communities; improve resource efficiency; dematerialize and reduce waste; increase the useful life of hardware; improve recycling conditions, ensure safe disposal of discarded ICT hardware and parts and encourage the development of alternatives to toxic ICT components.

Human rights

An information and communication society that has people and human needs at its centre implies underlining the importance of human rights standards as the core set of principles guiding its development. Communication is a fundamental participative and interactive process and is the foundation of all societal organization. In order to ensure freedom of expression and the right to information, the WSIS Declaration should therefore not only reaffirm Article 19 of the Universal Declaration of Human Rights (UDHR), but also commit to its ***active enforcement.*** *In addition, the principles of a better-balanced flow of information, free circulation of ideas, press freedom, participation in the communication process, and knowledge sharing will only become meaningful inasmuch as they are supported by a consistent articulation of rights. This would include the reference to the relevant articles from the UDHR, the International Covenant on Civil and Political Rights and the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, relating, among other things, to: privacy, freedom of thought, conscience, and religion, freedom of peaceful association, right to education and to participation in cultural life of the community, protection from discrimination or hate incitement, among others. We particularly welcome the references to communication as a right.*

Similarly, the WSIS should refer to improvement of human rights standards, such as human and social development, democracy and participation, as focus points for setting goals and measures for progress.

Global knowledge commons

The Declaration should include, as a principle and theme, the maintenance and growth of the commonwealth of human knowledge as a means of reducing global inequality and of providing the conditions for intellectual creativity, sustainable development and respect for human rights. The privatisation of knowledge and information through copyright, patents and trademarks is ceasing to be an effective means of rewarding creative endeavour or encouraging innovation. Instead it is contributing to the growth of inequality and the exploitation of the poorest peoples and communities.

The Action Plan must defend and extend the global knowledge commons, through public policy and investment in open source and open content, including both applications and human capacity development, as well as through access to public communication platforms for sharing of knowledge and information. The Action Plan should commit to a fundamental review of the impact on poverty and human rights of current arrangements for recognition and governance of privately held knowledge and information, including the work of WIPO and the functioning of the TRIPS agreement.
The Action Plan must recognize the pivotal role of people living in extreme poverty in the dialogue between all parties, contributing their experience and knowledge. It should give particular attention to measures to maintain knowledge diversity and to protect the knowledge pool of indigenous peoples, especially botanical and agricultural knowledge, against "information mining" and other unfair exploitation.

Literacy, Education, and Research

Literacy, education and research are fundamental components of information and knowledge societies. Knowledge creation and acquisition should be nurtured as a participatory and collective process and not

considered a one-way flow. But only an informed and educated citizenry with access to the means and outputs of pluralistic research can fully participate in and effectively contribute to knowledge societies.

Urgent attention should be paid to the potential positive and negative impacts of ICTs on the issues of illiteracy in national and international languages of the great majority of the world's people. Literacy, education, and research efforts in the Information Society must include a focus on the needs of people who have physical impairments and the elderly.

The action plan should devote attention to the tools, facilities and resources that enable lifelong learning. Capacity building designed to empower individuals and communities in the Information Society must include, in addition to just basic literacy and ICT skills, information literacy (i.e. the ability to find, appraise, use and create information) and should stimulate the desire for learning. Publicly funded and independent writing and research, in all parts of the world, are essential for building a pluralistic and diverse body of knowledge. Gender sensitive educational programmes and appropriate learning environments including e-learning must be developed to increase women's access to education and employment.

Computer and information science professionals must be encouraged to perform the continuous task of educating the public about both the social risks and benefits of existing and emerging technologies within the information society.

Governments should invest in nation-wide "backbones" providing access to scientific, cultural and educational information covering all categories of inhabitants, with support through continuous programs for research and development of educational resources and services.

Cultural and linguistic diversity

The Declaration should adopt as a statement of principle the need to respect cultural and linguistic diversity. Communications media and information technologies have a particularly important role to play in sustaining and developing the world's cultures and languages. The implementation of this principle requires support for a plurality of means of information and communication including community-driven communications initiatives.

The Action Plan should promote legislative, regulatory, technological and financial measures to support communications media and information pluralism; and should allow for specific safeguards against the concentration of media ownership in either corporate or government hands. It should reinforce rights of access to the media and the means of information and expression for all peoples, including indigenous peoples and other discriminated groups as well as other linguistic and cultural minorities. The Action Plan should support the development of public service broadcast media including community media.

The Action Plan should support new information and communication technologies, which can reinforce cultural and linguistic diversity through, for example, translation, voice recognition and other means of transcending cultural and linguistic barriers.

Gender

Evidence of governments' commitment to gender equality and women's empowerment remain largely absent from the WSIS Agenda.

The Declaration must adopt as a statement of principle a fundamental commitment to gender equality, non-discrimination and women's empowerment, and recognize these as non-negotiable and essential prerequisites to an equitable and people-centred development within the Information Society.

To advance gender equality and women's empowerment in the Information society, the Action Plan must demonstrate commitment to redress the effects of the intersection of unequal power relations in the social, economic and political spheres, which manifests in differential access, choice, opportunity, participation, status and control over resources between women and men as well as communities in terms of class, ethnicity, religion, race, geographical location and development status.

The Action Plan should endorse the call of gender and ICT advocates for the development of governance and policy frameworks, the setting of quantitative and qualitative targets, programmes, activities, applications and tools, and a system of monitoring and evaluation which would redress shortcomings of current gender mainstreaming approaches.

"Information security" issues

Existing policies on information security often impinge unnecessarily upon the rights of individuals, and may be technologically and economically problematic. The Declaration should contain, as a statement of principle, that the informed involvement of all stakeholders is an essential component to the development of any policy at the local, national, and international levels.

The action plan must address efforts to create a culture of security and confidence in technological, economic, and legal issues that help to ensure a technologically reliable infrastructure. This includes calling for education and open discourse, inventories of recommended best practices (such as OECD privacy guidelines and the European Parliament Committee proposal for a Council Framework Decision on attacks against information systems) and impact assessments of potential policies.

The lack of civil liberties consideration in many existing national and international frameworks and conventions makes these solutions inappropriate including current trends in increased surveillance, monitoring, data-retention, mining and profiling. The action plan should include a call for developing means through which local and international stakeholders can ensure equitable and just protection of rights as international legal solutions are devised.

We oppose calls by some governments to support the Council of Europe's *Cybercrime Convention or models based on the convention*. Civil society organisations have been working for a number of years to educate and inform the convention's development to little avail and are now opposing its ratification because of its overly broad mandate, its insensitivity to local issues and its disregard for civil liberties.

The WSIS should also recognize that one of the greatest threats to "information security" lies in the militarization of information space, including the development and deployment of "infowar" technologies and techniques; the deployment of military software or hardware against civilian communications systems; the domination of satellite orbits for military purposes; and the purposeful destruction of civilian communication systems during conflicts in violation of international law. The WSIS should encourage the foundations for a future Convention against Information Warfare to address these concerns.

Access and infrastructure issues

Global universal access to communication and information should be a target of the WSIS action plan. The expansion of the information infrastructure should be based on recognition of a universal right to communicate and principles of equality and partnership and guided by regulation at both national and international levels. The integration of access, infrastructure and training of the citizenry and the generation of local content, in a framework of social networks and clear public or private policies, is a key basis for the development of egalitarian and inclusive information societies. The evolution of policy should be coordinated internationally but enable a diversity of appropriate solutions based on national and regional input and international sharing of information and resources. This should be people-centered and process-orientated, rather than technologically determined and expert dominated.

International bandwidth costs and allocation of spectrum and geo-stationary positions should be equitable and the current burdens of cost unfairly weighted to under-developed contexts must be eliminated.

National access and infrastructure plans must address the divide between socio-economic groups and between urban and rural areas. People with disabilities and others who require special consideration in terms of accessibility such as the elderly should have access to appropriate equipment and services. Governments should be encouraged to ensure democratic management of radio frequencies, including access for community media.

Free/open source software that enables access and the development of capacity should be an essential component of all communications roll out plans. Governments should be encouraged to adopt free/open source

software as far as possible, since their use of proprietary software is both economically unsustainable and compromising in terms of transparency and security.

WSIS should agree to draw up an International Convention on a policy of subsidized tariffs and prices for digital inclusion public policies and projects, and of the fair renegotiation of bilateral network interconnections and multilateral peering agreements, towards better balanced and lower cost international route, Internet bandwidth and hub repartition.

Global ICT Governance

In an information and communication society, good governance must be based on the values of participation, inclusiveness, transparency and accountability. This particularly implies the democratic management of international bodies dealing with ICTs. Given the borderless characteristics of ICTs, decision-making bodies should respect the principles of democracy and openness as well as sovereignty.

In particular, the management of the core resources of the Internet, that are the Internet protocols, standards and identifiers such as domain names and IP addresses, must serve the public interest at the global, national and local levels. Furthermore, any decision made on protocols and standards should be compatible with international human rights standards articulated in the International Bill of Rights (i.e. the Universal Declaration of Human Rights, the International Covenant on Civil and Political Rights; and the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights), and specially the rights to freedom of expression, to privacy, and the principle of non-discrimination. Such decisions should also allow for a better-balanced flow of information.

To these ends, the current management of Internet names and numbers and other related mechanisms should be re-examined with the full participation of all stakeholders in light of serving public interests and compatibility with human rights standards.

Attention to other regional and international processes

Finally, we wish to draw the attention of the different stakeholders active in the WSIS process to a major risk. Essential decisions are already being taken, in other regional and international political arenas that may not be consistent with the vision and values elaborated at this Summit.

Work in progress of supra-national organisations such as the Council of Europe (e.g. its CyberCrime Treaty), the European Union (e.g. its Directives on copyright and software patents), the WIPO, the ITU itself (e.g. its new rules on collection tariffs or *taxes de répartition*), the WTO (e.g. its decisions taken within the frame of the GATTS) all have huge potential consequences for knowledge, education and culture.

We therefore recommend that the WSIS participants:

52 Establish a multi-stakeholders observatory committee that would be responsible for:

44 mapping decision-making in other political arenas that impacts or intersects with the WSIS agenda;
45 establishing a monitoring system to ensure that decisions taken in other political arenas that relate to the information society are consistent with the general framework established by the WSIS process; and
46 reporting to all stakeholders of the WSIS on a regular basis until December 2005.

- In the development of international legal frameworks, give preference to those bodies which empower the effective participation of developing countries in decision making process to redress the current trend of exporting of frameworks developed by Western countries, to the global level.

Endorsements

[To be completed]

ANNEXE 14

Civil Society Essential Benchmarks for WSIS

Document adopted by the Civil Society Plenary during Prepcom 3ª, November 2003.[4]

1. Introduction

The approach to the "Information Society" on which the WSIS has been based reflects, to a large extent, a narrow understanding in which ICTs means telecommunications and the Internet. This approach has marginalised key issues relating to the development potential inherent in the combination of knowledge and technology and thus conflicts with the broader development mandate given in UNGA Resolution 56/183.

Civil society is committed to a people-centred, inclusive approach based on respect for human rights principles and development priorities. We believe these principles and priorities should be embedded throughout the WSIS Declaration of Principles and Action Plan. This paper sets out the benchmarks against which civil society will assess the outcomes of the WSIS process and the commitment of all stakeholders to achieving its mandate.

2. Human rights

The WSIS Declaration of Principles and Plan of Action, should take as their foundations the international human rights framework. This implies the full integration, concrete application and enforcement of civil, political, economic, social and cultural rights, including labour rights, the right to development, as well as the principle of non-discrimination. The universality, indivisibility, interrelatedness and interdependence of all human rights should be clearly recognized, together with their centrality to democracy and the rule of law.

All Principles of the Declaration and all activities in the Action Plan, should be in full compliance with international human rights standards, which should prevail over national legislative frameworks. The "information society" must not result in any discrimination or deprivation of human rights resulting from the acts or omissions of governments or of non-state actors under their jurisdictions. Any restriction on the use of ICTs must pursue a legitimate aim under international law, be prescribed by law, be strictly proportionate to such an aim, and be necessary in a democratic society.

Article 19 of the Universal Declaration of Human Rights is of fundamental and specific importance to the information society, requiring that everyone has the right to freedom of opinion and expression and the right to seek, receive and impart information and ideas through any media and regardless of frontiers.

3. Poverty reduction and the Right to Development

Given the unequal distribution of wealth among and within nations, the struggle against poverty should be the top priority on the agenda of the World Summit on the Information Society. It is not possible to achieve sustainable development by embracing new communication technologies without challenging existing inequalities.

Civil society organisations from different parts of the world unite in their call to governments to take this matter very seriously. We want to emphasise that challenging poverty requires more than setting of 'development agendas'. It requires the commitment of significant financial and other resources, linked with social and digital solidarity, channeled through existing and new financing mechanisms that are managed transparently and inclusively of all sectors of society.

[4] *The essential benchmarks listed in this document reflect work in progress by the civil society* content and themes group of *the WSIS* process. *While there is consensus on the priorities stated here this document does not represent absolute consensus, nor does the order of the essential benchmarks constitute a strict ranking in order of importance. For more information on the WSIS CS CT group, contact: Sally Burch, sburch@alainet.org.*
Final version: 11-Dec-2003

4. Sustainable development

An equitable Information Society must be shaped by the needs of people and communities and based on sustainable economic, social development and democratic principles, including the Millennium Development Goals.

Only development that embraces the principles of social justice and gender equality can be said to centrally address fundamental social, cultural and economic divides. Market-based development solutions often fail to address more deep-rooted and persistent inequalities in and between countries of the North and South.

Democratic and sustainable development ~~of~~ in the information society can therefore not be left solely to market forces and the propagation of technology. In order to balance commercial objectives with legitimate social interests, recognition should be given to the need for responsibility of the public sector, appropriate regulation and development of public services, and the principle of equitable and affordable access to services~~.~~

People and communities must be empowered to develop their own solutions within the information society, in particular to fight poverty and to participate in development through fully democratic processes that allow community access to and participation in decision-making.

5. Social Justice

5.1 Gender Equality

An equitable and inclusive Information Society must be based on gender justice and be particularly guided by the interpretation of principles of gender equality, non-discrimination and women's empowerment as contained in the Beijing Declaration and Platform for Action and the CEDAW Convention. The Action Plan must demonstrate a strong commitment to an intersectional approach to redressing discrimination resulting from unequal power relations at all levels of society. To empower girls and women throughout their life cycle, as shapers and leaders of society, gender responsive educational programs and appropriate learning environments need to be promoted. Gender analysis and the development of both quantitative and qualitative indicators in measuring gender equality through an extensive and integrated national system of monitoring and evaluation are "musts".

5.2 Disability

Specific needs and requirements of all stakeholders, including those with disabilities, must be considered in ICT development. Accessibility and inclusiveness of ICTs is best done at an early stage of design, development and production, so that the Information Society is to become the society for all, at minimum cost.

5.3 Labour rights

Essential human rights, such as privacy, freedom of expression, and the right of trade unions to communicate with employees, should be respected in the workplace. ICTs are progressively changing our way of working and the creation of a secure, safe and healthy working environment , appropriate to the utilisation of ICTs, respecting core labour standards, is fundamental. ICTs should be used to promote awareness of, respect for and enforcement of universal human rights standards and core labor standards.

5.4 Indigenous Peoples

The evolution of the Information Society must be founded on the respect and promotion of the recognition of the Rights of Indigenous Peoples and their distinctiveness as outlined in the ILO Convention 169 and the UN Draft Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. They have fundamental rights to protect, preserve and strengthen their own identity and cultural diversity. ICT's should be used to support and promote the rights and means of Indigenous Peoples to benefit fully and with priority from their cultural, intellectual and so-called natural resources.

6. Literacy, Education and Research

Literacy and free universal access to education is a key principle. All initiatives must embrace this principle and respond to needs of all. Knowledge societies require an informed and educated citizenry. Capacity building

needs to include skills to use ICTs, media and information literacy, and the skills needed for active citizenship including the ability to find, appraise, use and create information and technology. Approaches that are local, horizontal, gender-responsive and socially-driven and mediated should be prioritised. A combination of traditional and new media as well as open access to knowledge and information should be encouraged.

7. Cultural and linguistic diversity

Communications media and information technologies have a particularly important role to play in sustaining and developing the world's cultures and languages. The implementation of this principle requires support for a plurality of means of information and communication and respect for cultural and linguistic diversity, as outlined in UNESCO's Declaration on Cultural Diversity.

8. Access and Infrastructure

Global universal access to communication and information should be a target of the WSIS action plan and the expansion of the global information infrastructure should be based on principles of equality and partnership and guided by rules of fair competition and regulation at both national and international levels. The integration of access, infrastructure and training of the citizenry and the generation of local content, in a framework of social networks and clear public or private policies, is a key basis for the development of egalitarian and inclusive information societies. The evolution of policy should be coordinated internationally but enable a diversity of appropriate solutions based on national and regional input and international sharing of information and resources. This should be people-centered and process-orientated, rather than technologically determined and expert dominated.

9. Governance and enabling environment

9.1 Democratic governance

Good governance in a democratic society implies openness, transparency, accountability, and compliance with the rule of law. Respect for these principles is needed to enforce the right to take part in the conduct of public affairs. Public access to information produced or maintained by governments should be enforced, ensuring that the information is timely, complete and accessible in a format and language the public can understand. This also applies to access to information produced or maintained by corporations where this relates to activities affecting the public interest.

9.2 Media

Article 19 of the Universal Declaration of Human Rights is the touchstone for an independent, pluralistic and free media. Media pluralism and diversity should be guaranteed through appropriate laws to avoid excessive media concentration. Security and other considerations should not compromise freedom of expression, media freedom and access to information

9.3 Community media

Community media, that is media which are independent, community-driven and civil-society based, have a specific and crucial role to play in enabling access and participation for all to the information society, especially the poorest and most marginalised communities. Community media should be supported and promoted. Governments should assure that legal frameworks for community media are non-discriminatory and provide for equitable allocation of frequencies through transparent and accountable mechanisms.

9.4 Internet governance

The global governance of ICT must be based on the values of open participation, inclusiveness, transparency, and democratic accountability. It should establish and support universal participation in addressing new international policy and technical issues raised by the Internet and ICT. No single body and no single stakeholder group is able to manage all of the issues alone. Many stakeholders, cooperating in strict accordance with widely supported rules and procedures, must define the global agenda.

The non-government sector has played a historically critical role in Internet Governance, and this must be recognized. The strength of the Internet as an open non-Government platform should be reinforced, with an

explicit and stronger role for Civil Society. The role of Governments should be no greater than that of any other stakeholder group.

10 Public Domain of Global Knowledge

10.1 Limited intellectual monopolies

Human knowledge, including the knowledge of all peoples and communities, also those who are remote and excluded, is the heritage of all humankind and the reservoir from which new knowledge is created. A rich public domain is essential to inclusive information societies. Limited intellectual monopolies, such as copyrights or patents, are granted only for the benefit of society, most notably to encourage creativity and innovation. The benchmark against which they must be reviewed and adjusted regularly is how well they fulfill their purpose.

10.2 Free Software

Software is the cultural technique of the digital age and access to it determines who may participate in a digital world. Free Software with its freedoms of use for any purpose, studying, modification and redistribution is an essential building block for an empowering, sustainable and inclusive information society. No software model should be forbidden or negatively regulated, but Free Software should be promoted for its unique social, educational, scientific, political and economic benefits and opportunities.

10.3 Access to information in the public domain

Today, more than 80% of mankind has no access to the reservoir of human knowledge that is the public domain and from which our new knowledge is created. Their intellectual power remains uninitialized and consequently unused, lost to all humankind. The reservoir of human knowledge must be made equally available to all in online and offline media by means of Free Documentation, public libraries and other initiatives to disseminate information.

10.4 Open access to scientific information

Free scientific information is a requirement for sustainable development. Science is the source of the technological development that empowers the Information Society, including the World Wide Web. In the best tradition of science, scientific authors donate their work to humankind and therefore, it must be equally available to all, on the Web, in online Open Access journals and online Open Archives.

11. Security and privacy

11.1 Integrity and security

Definitions of criminal and terrorist purposes in existing and emerging policies and legislation are ambiguous and prevent the use of information resources for legitimate purposes. The legitimate need for infrastructure integrity must avoid shift to the highly politicized agenda characterized by language referring to the integrity of the military field and the use of information resources for criminal and terrorist purposes.

11.2 Right to privacy

The right to privacy should be affirmed in the context of the information society. It must be defended in public spaces, online, offline, at home and in the workplace. Every person must have the right to decide freely whether and in what manner he or she wants to receive information and communicate with others. The possibility of communicating anonymously must be ensured for everyone. The collection, retention, use and disclosure of personal data, no matter by whom, should remain under the control of the individual concerned. The power of the private sector and governments over personal data, including monitoring and surveillance, increases the risk of abuse, and must be kept to a minimum under clearly specified, legal conditions.

ANNEXE 15

Civil Society Statement
at the End of the Preparatory Process
for the World Summit on the Information Society
Geneva, November 14, 2003

I. Where do we stand now?

We have come to the last day of PrepCom 3a. This extra week of preparatory work was neccessary after governments failed to reach agreement during the supposed final preparatory conference in September 2003. In spite of the extra expenditure of time and money, the deadlock continues – and sets in already on the very first article of the declaration, where governments are not able to agree on the Universal Declaration of Human Rights, adopted in 1948, as the common foundation of the summit declaration.

Through our observation of the process we have identified two main problem areas that impede progress in the WSIS:

1. How to correct imbalances in riches, imbalances of rights, imbalances of power, or imbalances of access. In particular, governments do not agree on even the principle of a financial effort to overcome the so-called Digital Divide; this is all the more difficult to accept given that the summit process was started two years ago with precisely that objective.

2. The struggle over human rights**.** Not even the basis of human life in dignity and equality, the Universal Declaration of Human Rights, finds support as the basis for the Information Society. Governments are not able to agree on a comittment to basic human right standards as the basis for the Information Society, most prominent in this case being the freedom of expression.

These are the essential conflicts among governments, as we see them now. There is also ongoing fight over issues such as media, internet governance, limited intellectual monopolies such as copyright, Free Software, security and so on. This underlines our assessment that there is a lack of a common vision.

II. Realpolitik or New Vision?

The underlying struggle we see here is the old world of governments and traditional diplomacy confronting challenges and realities of the 21st century.

We recognize the problems governments face in trying to address a range of difficult, complex and politically divisive issues in the two summit documents.

But this situation just reflects power struggles that we are seeing around the world. A number of governments realize that much is at stake, and they are responding defensively and nervously. They have noticed that they can not control media content or transborder information flows anymore, nor can they lock the knowledge of the world in the legal system of so-called “intellectual property”.

Some governments are not prepared.

They fear the power of new technologies and the way people are using them to network, to create new forms of partnerships and collaboration, to share experiences and knowledge locally and globally.

This, combined with the fear and security paranoia of the past two years, compounds political uncertainty and is also played out in the WSIS process.

But: Do we want to base our vision of the information society on fear and uncertainty or on curiosity, compassion and the spirit of looking forward?

The WSIS process has slowly but constantly been moving from “information” to “society”. It was started with a technocratic infrastructure-oriented perspective in the ITU. We are proud to say that we were crucial in bringing

home the idea that in the end, the information society is about people, the communication society is about social processes, and the knowledge society is about society's values. In the end, it is not digital – it is dignity that counts.

The whole process has shown a lack of interest among some governments in forming a common vision for the information society. It is not clear if this was ever the agenda. Probably governments are just not prepared to draft a vision anyway. They are not good at that.

III. The limits of good faith

This is the first time that civil society has participated in such a way in a summit preparation process. We have worked very hard to include issues that some did not expect to be included. We have had some successes, while in a number of areas we were not heard or even listened to.

If the governments want to agree, they can agree in 5 minutes. We now have the feeling that there is no political will to agree on a common vision.

Therefore we will now stop giving input to the intergovernmental documents. Our position is that we do not want to endorse documents that represent the lowest common denominator among governments – if there will be anything like that.

We have produced essential benchmarks – our ethical framework – of which we present the latest version today. The governments risk overlooking these key issues in the hairsplitting and compromise of negotiations if they do not take into account our input more seriously.

The current stalemate deepens our belief in the need for the inclusion of all stakeholders in decision-making processes. Where rulers cannot reach consensus, the voices of civil society, communities and citizens can and should provide guidance.

IV. Bringing back vision into the process

We don't need governments's permission. We take our own responsibility. Someone has to take the lead, if governments won't do it, civil society will do it.

We have now started to draft our own vision document as the result of a two-year, bottom-up, transparent and inclusive online and offline discussion process among civil society groups from all over the world.

We will present our vision at the summit in Geneva in December 2003. We invite all interested parties, from all sectors of society, to join us in open discussion and debate in a true multi-stakeholder process.

New mechanisms and structures are possible and can resolve these impasses and enable people to work together globally and inclusively.

V. Looking beyond Geneva

Without funding and real political commitment from governments, there is no real Action Plan today. But the present draft provides an agenda, a list of issues of common concern.

Governments know they cannot address these issues alone. Any mechanism for the period following Geneva that does not closely associate civil society and other stakeholders is not only unacceptable in principle, it is also doomed to fail.

Like many other actors, including some governments, we do not want the opportunities offered by the unique gathering in Geneva to be wasted. We hope to find substantial improvement for the phase leading us to the second phase of the summit in 2005.

This process is going so badly, someone has to take the initiative to save it from destruction. If governments don't - we today declare ourselves ready to assume this important responsibility with all actors sharing our concerns.

Irrespective of the outcomes of the World Summit on the Information Society in December 2003, civil society will continue what we have been doing all the time: Doing our work, implementing and renewing our vision, working together in local and global bottom-up processes - and thereby shaping a shared and inclusive knowledge society.

ANNEXE 16

Press Release

Civil Society Launches its Declaration at the World Summit on the Information Society

Geneva, 11th December 2003

*Civil Society organizations, with a wide diversity of backgrounds and expertise, have been working inside the Summit process to shape a people-centred, inclusive and equitable concept of what **we** call "information and communication societies".*

This is the first time that civil society has been formally included as a partner within a United Nations Summit. As the process unfolded, civil society representatives and their concerns and ideas were repeatedly excluded by governments from working groups and plenaries leading to their declaration, "Building the Information Society".

On December 8, the Civil Society Plenary of the WSIS unanimously adopted "Shaping Information Societies for Human Needs: Civil Society Declaration to the World Summit on the Information Society."

This declaration represents the culmination of two years of worldwide consultation among civil society, to arrive at a common vision, and identify core principles and challenges. This is our yardstick by which we will measure actions taken by governments, the private sector and ourselves, Civil Society, from this WSIS to the follow-up Summit in two years.

At the heart of our vision of information and communication societies is the human being. While technologies are fundamental means of development, they must not become ends in themselves.

The declaration explores human rights, development and social justice under the new conditions of information and communication technology, and adresses the danger of widening social gaps, inequalities and threats to existing freedoms.

Whereas the governments hesitated to reaffirm long agreed-upon human rights standards in their Declaration, the Civil Society Declaration develops ideas and strategies on how to realise, fulfill and bring forward the development and human rights of all people from a social justice focus.

For more information contact

- Sally Burch (022 747 0202) or
- William McIver (mciver@albany.edu / +41 22 732-4423 / fax +41 22 732-7620)
- the civil society offices.

ANNEXE 17

"Définir des sociétés de l'information centrées sur les besoins des êtres humains"

Déclaration de la société civile au Sommet mondial sur la société de l'information

Adoptée à l'unanimité par la plénière de la société civile du SMSI le 8 décembre 2003[5]

"Définir des sociétés de l'information centrées sur les besoins des êtres humains"

Déclaration de la société civile au Sommet mondial sur la société de l'information

Adoptée à l'unanimité par la plénière de la société civile du SMSI le 8 décembre 2003

Nous, femmes et hommes, issus de continents et de milieux culturels différents, aux perspectives, expériences et compétences diverses, représentant les membres de différents groupes d'intérêt d'une société civile mondiale émergente et jugeant fondamentale la participation de la société civile au premier Sommet de l'ONU portant sur

[5] Version corrigée le 12-12-2003. Traduction provisoire au français.

les questions liées à l'information et à la communication, à savoir le Sommet mondial sur la société de l'information, oeuvrons depuis deux ans dans le cadre de ce processus, en déployant des efforts pour définir des sociétés de l'information et de la communication[6] *qui soient centrées sur les personnes, inclusives et équitables. Nous avons oeuvré ensemble, en ligne et par des rencontres, en tant qu'entités de la société civile, en utilisant des technologies de l'information et de la communication de manière inclusive et participative, ce qui nous a permis de partager nos vues, de construire des positions communes, et d'élaborer ensemble une vision des sociétés de l'information et de la communication.*

A ce stade du processus, à savoir la première phase du Sommet (Genève, décembre 2003), les voix que nous avons fait entendre et l'intérêt général que nous avons exprimé collectivement ne sont pas dûment pris en compte dans les documents du Sommet. Nous proposons que le présent texte soit pris en compte dans les résultats officiels du Sommet. Convaincus que les femmes et les hommes, les communautés et les peuples pourront concrétiser cette vision dans leur quotidien, nous la présentons pour inviter chacun à participer au dialogue en cours et pour unir nos forces en vue de définir notre avenir commun.

---

6 Il n'existe pas une seule et unique société de l'information, de la communication ou du savoir. De multiples sociétés sont possibles, à l'échelle locale, nationale et mondiale. En outre, considérant la communication comme un aspect fondamental de toute société de l'information, nous utilisons dans le présent document le libellé "sociétés de l'information et de la communication". Pour reprendre la terminologie qui a été utilisée dans le cadre du SMSI, nous employons les termes "société de l'information" lorsque nous faisons directement référence au SMSI.

1 Une société tournée vers l'avenir

L'être humain est au coeur de notre vision des sociétés de l'information et de la communication. On doit promouvoir, respecter, protéger et affirmer la dignité et les droits de tous les peuples et de chaque personne. Nous devons donc en priorité nous attacher à combler le fossé injustifiable que l'on peut observer entre les différents niveaux de développement et entre l'opulence et l'extrême pauvreté.

Nous sommes résolus à édifier des sociétés de l'information et de la communication qui soient centrées sur la personne, inclusives et équitables; des sociétés dans lesquelles chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser, de partager et de diffuser, librement, l'information et le savoir, pour donner aux individus, aux communautés et aux peuples des moyens suffisants d'améliorer leur qualité de vie et de réaliser l'intégrité de leur potentiel; des sociétés fondées sur le principe d'une justice sociale, politique et économique et sur la pleine participation et l'autonomisation des peuples, et qui relèvent ainsi véritablement les principaux défis auxquels le monde fait aujourd'hui face en matière de développement; des sociétés qui visent à parvenir au développement durable, à la démocratie et à l'égalité entre les hommes et les femmes pour instaurer un monde plus pacifique, plus juste et plus égalitaire et, partant, un monde durable, conformément aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous aspirons à édifier des sociétés de l'information et de la communication dans lesquelles le développement soit défini en fonction des droits de l'homme fondamentaux et qui visent à assurer une distribution plus équitable des ressources, afin d'éliminer ainsi la pauvreté, en faisant en sorte que les ressources ne soient pas exploitées et que l'environnement soit écologiquement durable. Nous sommes convaincus qu'à cette fin les technologies peuvent constituer un moyen indispensable, plutôt qu'une fin en soi et reconnaissons ainsi que la réduction de la fracture numérique n'est qu'une étape pour parvenir au développement pour tous. Nous reconnaissons le potentiel considérable des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour surmonter les désastres causés par la famine, les catastrophes naturelles, les nouvelles pandémies comme le VIH/SIDA, et par la prolifération des armes.

Nous réaffirmons que la communication est un processus social fondamental, un besoin essentiel de l'être humain et la base de toute organisation sociale. Toute personne, où que ce soit dans le monde, quel que soit le moment, devrait avoir la possibilité de participer à des processus de communication et nul ne devrait être privé des avantages qu'ils offrent. Cela signifie que toute personne doit avoir accès aux moyens de communication et doit pouvoir exercer son droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit d'avoir des opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. De même, on doit aussi reconnaître le droit au respect de la vie privée, le droit d'accès à l'information publique et au domaine public du savoir, ainsi que nombre d'autres droits de l'homme universels qui revêtent une importance particulière pour les processus d'information et de communication. Parallèlement à l'accès, l'ensemble de ces droits et libertés dans le domaine de la communication doit être garanti, pour tous, dans des textes de loi définis clairement au niveau national et doit être appliqué avec des exigences techniques appropriées.

Pour édifier de telles sociétés, les individus et les organisations et communautés auxquelles ils appartiennent doivent participer successivement en leur qualité de citoyens et de décideurs, afin d'élaborer des cadres, des politiques et des mécanismes d'administration. Il est donc nécessaire à cette fin de créer un cadre propice à la participation et à l'engagement de toutes les générations, aussi bien des femmes que des hommes, et de faire en sorte que les différents groupes sociaux et linguistiques, les cultures et les peuples, les populations rurales et urbaines, participent sans exclusion. En outre, les gouvernements devraient assurer et promouvoir des services publics lorsque les citoyens le jugent nécessaire et garantir la transparence de la gestion des affaires publiques, ce qui est le fondement des politiques publiques, de sorte que les modèles de sociétés de l'information et de la communication puissent être continuellement revus et améliorés.

Nous reconnaissons qu'aucune technologie n'est neutre au regard de ses incidences sociales et, par conséquent, l'existence possible de processus de décision soi-disant "technologiquement neutres" est une illusion. Il est essentiel de faire des choix judicieux sur les plans social et technique en ce qui concerne la mise en place des nouvelles technologies, de leur conception jusqu'à leur déploiement et leur phase d'exploitation. Il est souvent extrêmement difficile de remédier aux effets négatifs, sur les plans social et technique, des systèmes d'information et de communication lorsque ces effets sont découverts tardivement au stade de la conception, et ceux-ci risquent par conséquent de causer un préjudice durable. Nous envisageons une société de l'information et de la communication dans laquelle les technologies soient conçues de manière participative, avec et par les utilisateurs finaux, de façon à empêcher ou à limiter autant que possible leurs incidences négatives.

Nous envisageons des sociétés dans lesquelles le savoir, la créativité, la coopération et la solidarité entre les êtres humains sont considérés comme des éléments essentiels, dans lesquelles on encourage non seulement la créativité individuelle, mais aussi l'innovation collective, fondées sur des réseaux de coopération; des sociétés dans lesquelles on reconnaisse et on protège les ressources tirées du savoir, de l'information et de la communication en tant que patrimoine commun de l'humanité; des sociétés qui garantissent et encouragent la

diversité culturelle et linguistique et le dialogue interculturel, dans des environnements où la discrimination, la violence et la haine n'existent pas.
Nous sommes conscients du fait que l'information, le savoir et les moyens de communication sont disponibles à une échelle que l'humanité n'aurait jamais pu imaginer par le passé; mais nous sommes également conscients du fait qu'être privé d'un accès aux moyens de communication, de l'information et des compétences nécessaires pour participer à la sphère publique demeure un problème majeur, en particulier dans les pays en développement. En même temps, l'information et le savoir sont de plus en plus transformés en ressources privées susceptibles d'être contrôlées, vendues et achetées, comme si elles étaient de simples marchandises et non des composantes indispensables à l'organisation et au développement social. Ainsi, nous reconnaissons qu'il est urgent de trouver des solutions à ces problèmes, auxquels les sociétés de l'information et de la communication sont confrontées au premier chef.
Nous sommes convaincus qu'avec une volonté politique suffisante pour mobiliser la richesse que constituent le savoir et les ressources appropriées, l'humanité pourrait certainement parvenir à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, voire à les dépasser. En tant qu'organisations de la société civile, nous acceptons notre part de responsabilité pour faire en sorte que notre objectif et notre vision deviennent réalité.

2 Principes et enjeux fondamentaux

Conformément à cette vision, il est essentiel que le développement de sociétés de l'information et de la communication repose sur des principes fondamentaux qui tiennent compte des défis à relever et de la responsabilité qui incombe aux diverses parties prenantes. Cela suppose de reconnaître pleinement les préoccupations des femmes, d'adhérer sans réserve aux principes d'égalité des sexes, de non-discrimination et d'autonomisation des femmes, et de reconnaître que ces principes constituent des préalables non négociables et essentiels pour un développement équitable axé sur l'individu dans le cadre des sociétés de l'information et de la communication. L'adhésion à ces principes suppose de remédier délibérément aux effets de la conjonction de rapports de force inégaux au niveau social, économique et politique, qui se manifestent par des inégalités entre les femmes et les hommes en matière d'accès, de choix, de chances, de participation, de situation et d'exploitation des ressources, ainsi que par des différences entre les populations en termes de classe sociale, d'appartenance ethnique, d'âge, de religion, de race, d'origine géographique et de niveau de développement.
Les principes et enjeux fondamentaux que nous reconnaissons et défendons sont énoncés ci-après; par ailleurs, nous avons identifié un certain nombre de domaines appelant des mesures prioritaires de la part de la communauté internationale.

2.1 Justice sociale et développement durable axé sur l'individu

Dans un contexte de justice sociale, le développement humain suppose l'instauration de conditions de vie satisfaisantes et émancipatrices sur les plans culturel, social, économique, politique et environnemental tant pour les individus que pour les collectivités et qui leur donnent les moyens de se prendre en charge. En dépit des progrès extraordinaires accomplis par l'humanité dans le domaine des connaissances et des technologies, la majeure partie des habitants de la planète continue de vivre dans des conditions déplorables.
Dans les sociétés de l'information et de la communication, la justice sociale ne peut être réalisée qu'en tenant compte des injustices géopolitiques et historiques, ainsi qu'économiques, sociales, politiques et culturelles. La dynamique planétaire actuelle se caractérise par des tensions résultant de la corrélation étroite entre la libéralisation économique planétaire, la mondialisation culturelle, le développement du militarisme, la montée des fondamentalismes, le racisme ainsi que la suspension et la violation des droits humains fondamentaux.
La répartition géographique inégale des technologies de l'information et de la communication (TIC), conjuguée à l'impossibilité d'accéder à l'information dans laquelle se trouve la majeure partie des habitants de la planète - souvent désignée sous le vocable de "fracture numérique" - n'est autre que le reflet des fractures sociales existantes, qu'il s'agisse de la fracture entre le Nord et le Sud, entre les riches et les pauvres, les hommes et les femmes, les populations urbaines et rurales, ou encore entre ceux qui ont accès à l'information et ceux qui n'y ont pas accès. De telles disparités s'observent non seulement entre cultures différentes, mais aussi au sein d'un même pays. La communauté internationale se doit d'user collectivement de son influence auprès des différents Etats pour les inciter à prendre des mesures visant à réduire la fracture numérique dans leur pays.
L'élimination de toutes les formes de discrimination, d'exclusion et d'isolement dont sont victimes différents groupes et populations marginalisés et vulnérables ne passera pas uniquement par la mise en place de technologies. Si nous voulons que ces groupes et populations participent pleinement aux sociétés de l'information et de la communication, il nous faut résolument renoncer à toute forme de promotion des TIC au service du développement à finalité purement lucrative et mue uniquement par les lois du marché. Il convient de prendre sciemment et délibérément des mesures en ce sens afin de veiller à ce que les nouvelles TIC ne soient pas mises en place d'une manière qui perpétue encore les tendances négatives actuelles de la mondialisation économique et de la monopolisation des marchés. Le développement des TIC et leurs applications devraient, au

contraire, viser à favoriser le progrès social, économique et culturel de tous les peuples et contribuer à transformer le paradigme du développement.
Le choix de grandes options technologiques devrait viser à répondre aux besoins vitaux des êtres humains et non pas à enrichir des sociétés ou à permettre aux pouvoirs publics d'accroître leur influence par des moyens non démocratiques. C'est pourquoi les décisions fondamentales concernant la conception et l'utilisation de technologies doivent être prises en coopération avec la société civile, à savoir les différents utilisateurs, des ingénieurs et des scientifiques. En particulier, au niveau local, il convient de tirer parti de ressources informatiques collectives afin de répondre de manière appropriée aux caractéristiques et besoins particuliers des habitants dans les processus de conception.

2.1.1 Eradication de la pauvreté

L'éradication de la pauvreté est une des tâches prioritaires à inscrire à l'ordre du jour du SMSI. Sans lutte contre les inégalités actuelles, il ne saurait y avoir de développement durable englobant les nouvelles TIC. Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté doivent pouvoir témoigner de leurs épreuves et des enseignements qu'elles en ont tirés en dialoguant avec toutes les parties concernées. La lutte contre la pauvreté ne passe pas uniquement par l'établissement de "calendriers de développement". Elle exige d'avoir résolument à coeur de revoir les structures en place, d'améliorer l'accès local aux informations importantes dans le contexte considéré, d'améliorer la formation dans le domaine des TIC et d'attribuer des ressources non négligeables, financières et autres. Par ailleurs, du fait qu'ils travaillent sur le terrain, les volontaires jouent un rôle important auprès de la population en matière d'insertion sociale.
Les ressources financières, alliées à la solidarité sociale et numérique, doivent être canalisées par le biais des mécanismes financiers en place ou nouveaux et gérés de manière transparente en n'excluant aucun groupe par tous les secteurs de la société. Parmi les structures qu'il y a lieu de revoir eu égard aux effets négatifs qu'elles peuvent avoir, mentionnons les arrangements actuels visant à admettre et à gérer la monopolisation du savoir et de l'information, y compris les travaux de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et le fonctionnement de l'Accord sur les aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle (TRIPS).

2.1.2 Citoyenneté mondiale

Les sociétés de l'information et de la communication sont susceptibles de catalyser et d'aider à libérer des ressources financières, techniques, humaines et morales considérables nécessaires au développement durable. Toutefois, la libération de ces ressources ne sera possible qu'à mesure que les habitants du monde entier prendront conscience que l'avenir de la planète et le bien-être de l'humanité tout entière sont entre leurs mains. A cet égard, il y a lieu de faire un travail de sensibilisation auprès de chaque individu, des collectivités locales et des pouvoirs publics, qui favorise l'éveil d'une conscience planétaire et la prise de conscience que nous sommes tous citoyens du monde. L'humanité constituant un ensemble unique et indivisible, chaque être humain est porteur à sa naissance d'un héritage et d'une responsabilité universelle et il est dans son intérêt supérieur de veiller à garantir l'égalité de tous en mettant en oeuvre et en appliquant à un stade précoce les normes internationales en matière des droits de l'homme.

2.1.3 La justice dans les questions de genre

Toute société de l'information et de la communication équitable, ouverte et solidaire doit reposer sur la notion de justice entre les genres et en particulier être guidée par les principes d'égalité hommes/femmes, de non-discrimination et d'autonomisation des femmes au sens de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (quatrième Conférence mondiale sur les femmes) et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les mesures prises doivent traduire un véritable engagement et une conscience aiguë du besoin d’une approche intersectorielle, propre à corriger toute discrimination résultant de relations de pouvoir inégales à tous les niveaux de la société. Des politiques et programmes orientés vers l'avenir, dans tous les secteurs, doivent être élaborés pour les femmes, considérées comme agents essentiels et actifs du changement dans la maîtrise, la conception, l'utilisation et l'adaptation des TIC. Pour autonomiser les jeunes filles et les femmes tout au long de leur vie, comme architectes et leaders de la société, des programmes éducatifs adaptés aux besoins spécifiques des femmes, des environnements d'apprentissage appropriés sont nécessaires.
L'analyse des questions de genre et l'élaboration d'indicateurs de développement aussi bien quantitatifs que qualitatifs permettant de mesurer véritablement l'égalité entre les hommes et les femmes sont indispensables. Elles doivent être menées dans des systèmes nationaux et cohérents de suivi et d'évaluation.

2.1.4 Importance de la jeunesse

Nous reconnaissons aussi que la jeunesse est la population active de demain, et que les jeunes sont les premiers créateurs et les premiers utilisateurs des TIC. Il faut donc leur donner l'autonomie dont ils ont besoin à tous les stades - apprentissage, création, contribution, entreprise, prise de décision ... Nous devons nous intéresser plus particulièrement aux jeunes qui n'ont pas encore été en mesure de tirer pleinement parti des débouchés offerts par les sociétés de l'information et de la communication. Plus particulièrement, nous devons nous efforcer d'aider les jeunes provenant de groupes de population désavantagés, notamment dans les pays en développement à acquérir leur autonomie technologique. L'égalité des chances, pour les jeunes filles et les jeunes femmes, doit faire partie intégrante de nos efforts, et nous devons mieux mettre l'accent sur leurs besoins et leurs potentiels spécifiques dans le domaine des TIC. Les problèmes qui se posent aux jeunes travailleurs dans les secteurs des TIC - rémunérations peu élevées, mauvaises conditions de travail, manque de stabilité de l'emploi, absence de représentation collective ... doivent également être abordés. Principaux utilisateurs des TIC, les jeunes sont particulièrement exposés et vulnérables aux risques que l'utilisation de ces technologies peut constituer pour leur santé. C'est dire que nous nous engageons à ne créer et à n'utiliser que des TIC qui soient propres à assurer le bien-être, la protection et le développement harmonieux de tous les enfants.

2.1.5 Accès à l'information et aux moyens de communication

L'accès à l'information et aux moyens de communication, considérés comme un bien public et global, doit être participatif, universel, inclusif et démocratique. Le problème de l'inégalité d'accès doit être traité dans le contexte du fossé Nord/Sud et par référence aux inégalités persistantes entre pays développés et pays relativement moins avancés. Les problèmes qu'il faut surmonter se posent en termes d'économie, d'éducation, de technique, de politique, de société, d'ethnies et de différences d'âge, et la question des relations inégales entre les hommes et les femmes, qui s'y trouve toujours en filigrane, doit être spécifiquement traitée.
L'accès universel à l'information, dont dépend le développement humain, doit être assuré. Les infrastructures et les formes les plus appropriées de technologies de l'information et de la communication doivent être accessibles à tous, indépendamment du contexte social. L'approbation collective de ces technologies doit être encouragée. Il faut donc tenir compte de la diversité des réalités que créent les différents groupes sociaux tels que les populations indigènes, les diasporas, les migrants, et privilégier des solutions locales ou ciblées. Les programmes d'information et de communication reposant sur les médias traditionnels et sur les initiatives communautaires ont ici un rôle capital, tout comme une utilisation efficace des nouvelles TIC. Les structures réglementaires et juridiques de toutes les sociétés de l'information et de la communication doivent être renforcées pour faciliter le partage généralisé des technologies, de l'information et du savoir, et pour promouvoir un contrôle coopératif respectueux des droits et libertés de l'homme.
Les besoins et les impératifs spécifiques de toutes les parties prenantes, et notamment des personnes handicapées, doivent être pris en compte dans le développement des TIC. Pour assurer l'accès à des TIC inclusives, le mieux est d'intervenir très tôt dans le cycle conception-développement-production, afin que la société de l'information et de la communication devienne la société de tous, et que les coûts soient minimisés.
La nécessité de pouvoir accéder à l'information et de pouvoir envoyer et recevoir de l'information est particulièrement capitale pour les personnes vulnérables - réfugiés, personnes déplacées par les conflits armés, demandeurs d'asile ... qui, souvent, ne connaissent pas leurs droits, lesquels sont fréquemment violés. L'accès à des moyens de communication est nécessaire pour la défense et la préservation des droits de ces groupes, pour qu'ils puissent légitimement se pourvoir en justice conformément au droit international.

2.1.6 Accès aux informations de santé

La communication des informations de santé (aussi bien dans le domaine de la santé mentale que dans celui de la santé physique), dans des situations de vie ou de mort, peut être facilitée et améliorée par le recours à des solutions TIC. Il est établi que l'impossibilité d'accéder à des moyens d'information et de communication est un élément déterminant des grands problèmes de santé publique (mentale et physique) dans le monde. Selon les spécialistes, une étape critique serait franchie dans le traitement des grands problèmes de santé mentale et physique si l'on fournissait aux citoyens des pays en développement des points d'accès aux informations nécessaires à l'échelle communautaire. Toutefois, de tels points d'accès ne devraient pas être limités à des flux d'information unidirectionnels (par exemple du spécialiste à la communauté et au patient). Il faut que les communautés puissent participer à la sélection et à la création des flux de communication qui leur paraissent utiles et nécessaires pour la prévention et le traitement des maladies mentales et physiques et la promotion des soins de santé en la matière pour toutes les populations. Le libre accès aux informations médicales est absolument essentiel pour que toutes les données connues soient à la disposition des médecins et de tout le personnel soignant.

2.1.7 Instruction élémentaire

L'instruction élémentaire et l'accès libre et universel à l'éducation sont fondamentaux. Toute société du savoir repose sur une population informée et éduquée. Le développement des capacités doit couvrir les aptitudes à utiliser les TIC, les médias et les technologies de l'information ainsi que promouvoir les compétences requises pour une participation active du citoyen, notamment au niveau de la capacité de localiser, d'évaluer, d'utiliser et de créer l'information ou la technologie. Il y a lieu de privilégier en priorité des approches locales, horizontales, tenant compte des différences entre les sexes, définies et médiatisées dans une optique sociale. Il faudrait encourager la combinaison des médias traditionnels et des nouveaux médias, ainsi qu'un accès libre au savoir et à l'information. Les bibliothèques - réelles ou virtuelles - ont un rôle important dans la diffusion générale du savoir et de l'information. A l'échelle internationale et multilatérale, il faut protéger le domaine public de la connaissance et de la culture. Des technologies de l'information centrée sur les besoins distribués des personnes peuvent faciliter la lutte contre les maladies et les épidémies, et contribuer à faire en sorte que chacun mange à sa faim, dispose d'un toit et vive dans la paix et la liberté.

L'instruction élémentaire, l'éducation et la recherche sont les composantes fondamentales des sociétés de l'information, de la communication et du savoir. La création et l'acquisition de connaissances doivent être conçues comme un processus de participation collective, et ne pas être considérées comme un flux à sens unique ou limité à un seul secteur des activités de développement des capacités humaines. L'éducation (officielle, informelle, tout au long de la vie) génère la démocratie, puisque c'est grâce à elle que la population s'instruit et que les travailleurs acquièrent leurs compétences. Mais seule une population informée et éduquée, ayant accès aux moyens et aux produits d'une recherche pluraliste, est en mesure de participer de façon pleine et entière et de contribuer aux sociétés du savoir.

Il nous faut de toute urgence porter notre attention sur les effets potentiels, aussi bien positifs que négatifs, des TIC. Cela comporte les problèmes que pose, pour la grande majorité des populations du monde, le manque de connaissance des langues régionales, nationales et internationales. Les efforts d'alphabétisation, d'éducation et de recherche menés dans les sociétés de l'information et de la communication doivent cibler plus particulièrement les besoins des personnes physiquement handicapées et tous les moyens permettant de dépasser ces handicaps (reconnaissance de la parole, cyberapprentissage, université libre et ouverte ...).

2.1.8 Développement de solutions TIC durables et communautaires

Afin que les communautés et les particuliers puissent tirer pleinement profit des bienfaits de la société de l'information et de la communication, les TIC doivent être conçues et fabriquées dans le respect des principes de la durabilité écologique. Les solutions technologiques doivent également être durables, à savoir que les communautés doivent avoir les moyens de les utiliser et de les faire évoluer.

Le recyclage de l'équipement doit répondre aux normes environnementales. La production de technologies ne doit pas consommer une quantité d'énergie ou de ressources naturelles incompatibles avec le développement durable.

Il est essentiel d'élaborer des propositions et des politiques visant à améliorer l'efficacité des ressources et à développer des ressources énergétiques renouvelables. Cela implique de "dématérialiser" (par exemple, en utilisant moins de papier), de réduire les déchets provenant des TIC, de prolonger la durée de vie utile des matériels, d'améliorer les conditions de recyclage, d'assurer une élimination sans danger pour l'environnement des matériels et composants TIC mis au rebut et d'encourager le développement d'alternatives aux composants toxiques des matériels informatiques. Il s'agit aussi de donner le plus haut rang de priorité à la création et à l'utilisation de ressources énergétiques renouvelables pour répondre aux besoins fondamentaux des populations vivant dans les pays en développement. La diffusion de l'information et des communications par les TIC, notamment par l'intermédiaire de la radio et de la télévision, doit se faire au moyen de ressources énergétiques renouvelables. L'Afrique peut particulièrement tirer profit de l'énergie solaire compte tenu de son niveau élevé d'exposition au rayonnement solaire direct. En mobilisant des synergies régionales, complétées par l'indispensable coopération technique et financière, l'Afrique pourrait jouer un rôle de premier plan dans ce domaine stratégique dans la prochaine décennie.

Les communautés doivent pouvoir participer directement au développement et au maintien de solutions TIC à leurs propres problèmes. Pour que les communautés puissent mettre au point et maintenir leurs propres solutions TIC, elles doivent recevoir les moyens de mettre en oeuvre leurs propres forces de production et de maîtriser les modes de production au sein des sociétés de l'information. Cela implique le droit à participer pleinement au développement et au maintien de projets TIC en suivant des voies démocratiques, notamment en prenant des décisions dans les domaines économique, culturel, environnemental et autres. Les TIC devraient être utilisées comme moyen de créer de véritables sources durables de travail et d'assurer ainsi de nouvelles possibilités d'emplois.

Pour que les communautés et les individus puissent créer des solutions économiquement et techniquement durables, elles doivent être en droit d'utiliser des logiciels libres/ à code source libre[7]., ce qui rend les logiciels plus abordables et permet aux individus de participer à leur propre développement. Les innovations qui font appel aux TIC devraient respecter, pour ce qui est des matériels, des logiciels et des procédés, des normes techniques internationales qui soient ouvertes, librement applicables et accessibles au public, interopérables, non discriminatoires et induites par la demande.
Il est important de favoriser des communications à l'échelle communautaire qui fassent appel à la fois aux technologies traditionnelles et nouvelles en matière de média et de communication. Il faut mettre au point et développer une discipline - l'informatique communautaire - axée sur les caractéristiques et les besoins propres aux communautés, en ce qui concerne la conception, le développement, le déploiement et le fonctionnement des TIC ainsi que la production du contenu local.

2.1.9 Situations de conflit

Nous reconnaissons que l'utilisation des médias peut avoir à la fois des effets positifs et négatifs dans des situations de conflit, notamment pour la consolidation de la paix après les conflits. Nous insistons donc sur le besoin, pendant les conflits, de respecter tout particulièrement le droit des journalistes et de tout un chacun au recueil et à la communication des informations par tous les moyens. Ce droit, inviolable à tout moment, est crucial en temps de guerre, de conflit violent et de protestation non violente.
Nous sommes particulièrement préoccupés par le déploiement de technologies et de techniques de "guerre de l'information" : le blocage délibéré ou la destruction de systèmes de communication civils en période de conflits, l'utilisation de journalistes "embarqués", associée à la prise pour cibles de journalistes non embarqués, le recours aux médias et aux systèmes de communication pour encourager la haine et le génocide, par des forces militaires, de police ou d'autres forces de sécurité qu'elles soient gouvernementales ou privées, ou par des acteurs non étatiques, dans des situations de conflit tant internationales que nationales.
L'utilisation de l'information dans les situations de conflit devrait être assujettie au droit international et le SMSI devrait pour répondre à ces préoccupations, encourager la préparation d'une future convention contre la guerre de l'information. Par ailleurs, le SMSI ne devrait pas seulement limiter « la guerre de l'information » et au contrôle des médias par les militaires ou autres forces de sécurité dans les situations de conflit mais également promouvoir activement l'action des médias et des communications en faveur de la paix. A cette fin, nous encourageons les gouvernements à réduire l'aide publique à la technologie des communications militaires et à consacrer plutôt ces fonds directement au développement d'outils et d'applications de communication à des fins pacifiques.

2.2 Rôle central des droits de l'homme

Une société de l'information et de la communication doit reposer sur les droits de l'homme et la dignité humaine. Avec pour fondement la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, elle doit incarner l'universalité, l'indivisibilité, l'interconnexion et l'interdépendance de tous les droits de l'homme - civils, politiques, économiques, sociaux et culturels - y compris le droit au développement et les droits à la diversité linguistique. Il s'agit donc d'intégrer pleinement, d'appliquer concrètement et de faire respecter tous les droits tout en reconnaissant leur rôle central en matière de démocratie et de développement durable. Les sociétés de l'information et de la communication doivent être ouvertes à tous, de manière à ce que tous, sans aucune distinction, puissent réaliser pleinement leur potentiel. Les principes de la non-discrimination et de la diversité doivent être intégrés et banalisés dans toutes les réglementations, les politiques et les programmes concernant les TIC.

2.2.1 Liberté d'expression

L'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme revêt une importance fondamentale concrète puisqu'il s'agit d'une condition essentielle dans l'existence des sociétés de l'information et de la communication qui repose sur les droits de l'homme. L'Article 19 exige que tout un chacun ait droit à la liberté d'opinion et d'expression et le droit de chercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées par tous les moyens et sans considération de frontières. Cela implique la libre circulation des idées, le pluralisme des sources

[7] Dans le présent document, nous utilisons l'expression "logiciel libre" exactement dans le sens qui lui est donné par la Free Software Foundation. Un logiciel libre est un logiciel faisant l'objet d'une licence qui permet de faire fonctionner, de copier, de distribuer, d'étudier, de modifier et d'améliorer ce logiciel. Le logiciel libre implique d'accéder au code source comme c'est le cas des "logiciels à code source libre"; toutefois, un logiciel à code source libre dans le sens qui lui est donné couramment n'est pas nécessairement un logiciel libre selon notre définition. Certaines organisations mettent en circulation des logiciels à code source libre sans donner toutes ces autorisations. Pour une étude approfondie de ce concept, voir http://www.fsf.org et http://www.fseurope.org.

d'information et des médias, la liberté de la presse et la disponibilité d'instruments permettant d'accéder à l'information et de partager les connaissances. La liberté d'expression sur l'Internet doit être protégée par l'application du droit plutôt que par l'autorégulation et les codes de déontologie. Il ne doit pas y avoir de censure préalable, de contrôle arbitraire ou de mise sous contrainte des participants au processus de communication ni du contenu, de la transmission et de la diffusion de l'information. Le pluralisme des sources d'information et des médias doit être sauvegardé et encouragé.

2.2.2 Droit à la vie privée

Le droit à la vie privée, consacré dans l'Article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, est essentiel à l'épanouissement autonome de l'homme dans le domaine civique, politique, social, économique et culturel. De nouveaux défis se posent en matière de droit à la vie privée dans les sociétés de l'information et de la communication et ce droit doit être protégé dans les espaces publics, en ligne, hors connexion dans la vie quotidienne, à la maison et sur les lieux de travail. Tout un chacun doit avoir le droit de décider librement s'il souhaite et de quelle manière il souhaite recevoir des informations et communiquer avec autrui. La possibilité de communiquer dans l'anonymat doit être garantie à tout le monde. Le pouvoir dont disposent le secteur privé et les gouvernements en ce qui concerne l'accès aux données personnelles renforce les risques d'abus, y compris le risque de surveillance voire d'espionnage. Ces activités doivent être restreintes, dans une société démocratique, à un minimum légalement justifié et vérifiables. Le rassemblement, la rétention, le traitement, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels, qui que ce soit qui s'y livre, doivent rester sous le contrôle de la personne concernée et être déterminés par elle.

2.2.3 Droit de participer aux affaires publiques

Dans une société démocratique, une bonne administration du gouvernement et la justice supposent ouverture, transparence, responsabilité, participation et observation de l'état de droit. Il faut que ces principes soient respectés pour que le droit de participer à la conduite des affaires publiques puisse être exercé. Il convient d'assurer l'accès public à l'information produite ou conservée par l'Etat et de veiller à ce que cette information soit à jour, complète et accessible sous une forme et dans une langue compréhensibles du public. Cela vaut également pour l'accès aux documents des entreprises relatifs à celles de leurs activités qui concernent l'intérêt public, notamment dans les situations où l'Etat n'a pas rendu public cette information.

2.2.4 Droits des travailleurs

Les TIC modifient peu à peu notre manière de travailler. Il est fondamental de créer des conditions de travail justes, sures, fiables et salubres - dans la fabrication des matériels et des logiciels et dans l'utilisation des TIC sur le lieu de travail en général – dans le respect des normes internationales du travail, par exemple grâce à un dialogue social tripartite. Les TIC doivent servir à faire comprendre les règles relatives aux droits de l'homme et les normes internationales du travail et à les faire respecter et appliquer. Les droits de l'homme, tels que le droit à la vie privée, la liberté d'expression, les droits linguistiques, le droit pour les travailleurs en ligne de constituer des syndicats et d'y adhérer et le droit des syndicats de fonctionner librement, notamment en communiquant avec les employés, doivent être respectés sur le lieu de travail.

2.2.5 Les droits des populations autochtones

L'évolution des sociétés de l'information et de la communication doivent reposer sur le respect et la promotion des droits des populations autochtones et de leur caractère distinctif tel que reconnu dans les conventions internationales. Les populations autochtones ont un droit fondamental à protéger, à conserver et à renforcer leur propre langue, culture et identité. Les TIC devraient servir à appuyer et à encourager la diversité ainsi que les droits et les moyens qu'ont les populations autochtones de tirer profit pleinement et en priorité de leurs ressources culturelles, de leurs ressources intellectuelles et de leurs ressources dites naturelles.

2.2.6 Droits de la femme

Pour que les droits de la femme puissent être mis en place dans les sociétés de l'information et de la communication tels qu'énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans la Déclaration et le Plan d'action de Beijing (cinquième Conférence mondiale sur les femmes), il est crucial d'admettre les inégalités, les disparités et les désavantages dont souffrent les femmes et d'y remédier. A cet effet, il faut tenir compte des différences entre hommes et femmes et de la manière dont elles se traduisent en développant des niveaux différenciés d'accès, de débouchés, de participation et d'utilisation des TIC. Il faut veiller à ce que les interventions et les programmes relevant des pouvoirs publics ou des autorités judiciaires tiennent pleinement compte de ces différences. Pour assurer l'égalité des femmes en toute efficacité

et donc leur permettre de pouvoir véritablement revendiquer et exercer leurs droits fondamentaux, il faut adopter une approche analytique fondée sur l'égalité réelle comme base du contenu des politiques et des programmes en matière de TIC. Cette approche suppose que les mesures prises pour promouvoir les droits des femmes transforment la relation inégale entre les femmes et les hommes. Les femmes ont non seulement besoin de bénéficier de l'égalité en matière de débouchés mais également de l'accès à ces débouchés et de pouvoir pleinement s'approprier leur mise en œuvre.

2.2.7 Droits de l'enfant

Les sociétés de l'information et de la communication doivent respecter et promouvoir les principes de la Convention sur les droits de l'enfant. Chaque enfant a droit à une enfance heureuse, et à la jouissance des droits et des libertés dont dispose toute personne au titre de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tout le monde, la société civile, le secteur privé et les Etats, devraient s'engager à défendre les droits de l'enfant dans les sociétés de l'information et de la communication.

2.2.8 Droits des handicapés

Dans des sociétés de l'information et de la communication solidaires, les droits des handicapés à bénéficier d'un accès total et équitable à l'information et aux communications, y compris aux TIC, indépendamment du type et du degré de leur handicap, doivent être garantis par les politiques, les lois et les réglementations publiques à tous les niveaux. A cette fin, un principe universel de Conception-Développement-Production et l'utilisation de technologies fonctionnelles et assistées doivent être sérieusement encouragés et soutenus pendant tout le processus d'édification et de consolidation des sociétés de l'information et de la communication. Les personnes handicapées et leurs organisations doivent être autorisées à y participer pleinement, en toute égalité avec les personnes non handicapées.

2.2.9 Réglementation et primauté du droit

Les dispositions réglementaires nationales devraient être en pleine conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, dans le respect de la primauté du droit. Les sociétés de l'information et de la communication ne doivent donner lieu à aucune discrimination, ni à la privation des droits de l'homme suite à des actions ou omissions des Etats ou d'entités non étatiques relevant de leur autorité. Toute restriction à l'utilisation des TIC doit répondre à un objectif légitime en vertu du droit international, être prévue en droit, être strictement proportionnée à cet objectif et être nécessaire dans une société démocratique.

2.3 Culture, savoir et domaine public

Les sociétés de l'information et de la communication sont riches de la diversité de leurs cultures et de leurs langues, entretenues et véhiculées par la tradition orale, ou enregistrées et transmises par divers médias. Ensemble, elles contribuent à la somme des connaissances de l'homme. Le savoir de l'homme est le patrimoine de l'humanité tout entière et le réservoir de tout nouveau savoir. La préservation de la diversité culturelle et linguistique, la liberté des médias et la protection et l'extension du domaine public du savoir mondial sont aussi essentielles, pour des sociétés de l'information et de la communication, que la diversité de notre milieu naturel.

2.3.1 Diversité culturelle et linguistique

La diversité culturelle et linguistique est une dimension essentielle des sociétés de l'information et de la communication centrées sur les personnes. Chaque culture possède une dignité et une valeur qui doivent être respectées et préservées. La diversité culturelle et linguistique se fonde, entre autres, sur la liberté d'information, sur la liberté d'expression et sur le droit pour quiconque de participer librement à la vie culturelle de la communauté, aux niveaux local, national ou international. Cette participation s'exprime au travers d'activités réalisées en tant qu'utilisateurs mais aussi producteurs de contenus culturels. Les TIC et les moyens de communication traditionnels ont un rôle particulièrement important à jouer dans le développement et la promotion des cultures et des langues du monde entier.

2.3.1.1 Education et renforcement et développement des capacités

La diversité culturelle et linguistique devrait être non seulement préservée, mais encore promue. Cela implique de permettre à quiconque de s'exprimer soi-même, dans sa propre langue, à tout moment, par n'importe quel moyen, en particulier par les médias traditionnels et les toutes nouvelles TIC. Pour devenir artisans et créateurs dans les sociétés de l'information et de la communication, il faut non seulement des compétences techniques, mais aussi un esprit critique et un talent créatif. Dans les programmes d'enseignement et de formation, une attention particulière

doit être accordée à l'éducation en matière de médias au sens de la Déclaration Grunwald de l'UNESCO. La diversité culturelle et linguistique suppose en outre l'égalité des chances d'accès aux moyens d'expression et de diffusion des biens et services culturels. La priorité devrait être accordée aux initiatives communautaires.

2.3.1.2 Langues

La pluralité des langues est au coeur de sociétés de l'information et de la communication dynamiques. Les TIC peuvent être utilisées pour réduire les fractures culturelles et linguistiques, suivant des rangs de priorité appropriés. Naguère, le développement des TIC a trop souvent renforcé les inégalités, témoin la domination des langues latines et anglo-saxonnes (en particulier l'anglais) et la marginalisation des parlers locaux, régionaux et minoritaires. La recherche et le développement en matière de TIC devraient avoir pour priorité d'éviter ces écueils et de réduire les inégalités entre les langues et les cultures.

2.3.1.3 Droit international et réglementation internationale

Le droit international et la réglementation internationale devraient renforcer la diversité culturelle, linguistique et médiatique en application des déclarations et pactes internationaux existants, en particulier de l'Article 19 et de l'Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des Articles 19 et 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, des Articles 13 et 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et des Articles 5 et 6 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée par l'UNESCO en 2001. Les accords commerciaux internationaux devraient traiter la culture, y compris les contenus et services audiovisuels, non pas simplement comme des produits de base, mais devraient tenir compte de la nécessité de la diversité culturelle, linguistique et médiatique. L'élaboration d'une Convention internationale sur la diversité culturelle devrait être accélérée, en vue de la conclusion d'un accord international effectif et contraignant. Il faudrait revoir les instruments internationaux existants qui régissent les droits d'auteur, en particulier les aspects ADPIC et les instruments de l'OMPI, pour s'assurer qu'ils encouragent la diversité culturelle, linguistique et médiatique et contribuent à l'approfondissement des connaissances humaines.

2.3.2 Médias

2.3.2.1 Le rôle des médias

La liberté d'expression et la liberté des médias sont essentielles à toute conception des sociétés de l'information et de la communication. Les médias sont en effet un mécanisme propre à traduire dans la réalité la vision des communications mondiales dont ils font partie intégrante. Le rôle qu'ils jouent dans la production, la collecte et la diffusion de contenus divers à l'élaboration desquels sont mis à contribution tous les habitants de la planète et à l'élaboration desquels ils peuvent participer activement est vital. La radiodiffusion et la télévision continueront, en particulier dans les pays en développement, d'être les moyens les plus efficaces de transmettre des informations de qualité. Les médias peuvent apporter, sous toutes leurs formes, des contributions cruciales à la cohésion des sociétés et à leur développement à l'ère du numérique.

L'Article 19 est le fondement de cinq déclarations régionales sur la liberté et la pluralité des médias qui doivent continuer d'en déterminer le rôle, quel qu'en soit le mode de transmission. Ces textes[8] ont été approuvés à l'unanimité par les Etats Membres de l'UNESCO.

On ne devrait pas permettre à des considérations de sécurité, entre autres, de compromettre la liberté d'expression et la liberté des médias. Le pluralisme et la diversité des médias devraient être garantis par des dispositions législatives appropriées pour éviter toute concentration excessive.

L'indépendance éditoriale des professionnels des médias et des créateurs doit être protégée, et la formulation de normes déontologiques et éthiques en journalisme et autres domaines de production de l'information doit être la responsabilité des travailleurs de l'information eux-mêmes. Les auteurs, journalistes et rédacteurs en ligne devraient avoir les mêmes droits contractuels et bénéficier des mêmes protections sociales que les autres travailleurs de l'information.

La radiodiffusion par le service public a un rôle particulier et déterminant à jouer pour garantir la participation de tous aux sociétés de l'information et de la communication. Les médias sous contrôle d'état devraient être transformés en organismes de service public éditorialement indépendants.

---

[8] Déclaration de Windhoek sur la promotion d'une presse libre et pluraliste en Afrique, 1991; Déclaration de Alma Ata sur la promotion de médias indépendants et pluralistes en Asie, 1992; Déclaration de Sana'a sur la promotion de médias indépendants et pluralistes, 1994; Déclaration de Sofia sur la promotion de médias pluralistes et indépendants, 1997 (adoptée en 1995 et 1997).

2.3.2.2 Médias communautaires

Les médias communautaires, c'est-à-dire des médias indépendants, au service d'une communauté et s'appuyant sur la société civile, ont un rôle particulier à jouer pour permettre l'accès et la participation de tous aux sociétés de l'information et de la communication, notamment les communautés les plus pauvres et marginalisées. Les médias communautaires peuvent être des rouages essentiels de l'information, de l'expression et des capacités de dialogue. Il est particulièrement important de disposer de cadres juridiques et réglementaires qui protègent et encouragent les médias communautaires pour garantir aux groupes vulnérables l'accès à l'information et à la communication.

Les Etats devraient faire en sorte que les cadres juridiques applicables aux médias communautaires soient non discriminatoires et garantissent l'attribution équitable de fréquences selon des mécanismes transparents et vérifiables. Des échéances devraient être fixées en vue de l'ouverture des licences de radiodiffusion pour permettre, là où ce n'est actuellement pas le cas, l'exploitation de la radiodiffusion communautaire. La planification et la réglementation du spectre devraient garantir des bandes de fréquences et des canaux suffisants ainsi que des normes techniques appropriées pour permettre aux médias communautaires de se développer dans l'environnement tant analogique que numérique.

Il faudrait instaurer un Fonds des Médias Communautaires par l'intermédiaire d'un partenariat entre donateurs et société civile pour le financement et le soutien des médias communautaires, des initiatives d'information et de communication utilisant des médias traditionnels et de toutes nouvelles TIC. Il soutiendrait en particulier des projets qui tiennent compte des communautés les plus pauvres, de la diversité culturelle et linguistique et de la participation sur un pied d'égalité des femmes et des jeunes filles. Il conviendrait d'encourager la création de centres de médias communautaires et de les aider à combiner les techniques de transmission traditionnelles (y compris la radio et la télévision) à l'accès aux toutes nouvelles TIC.

2.3.3 Le domaine public du savoir universel

L'édification de sociétés de l'information durables passe par la création d'un domaine public fertile sur le plan du savoir, afin que l'on puisse réduire la fracture numérique et créer des conditions favorables à la créativité intellectuelle, à l'innovation technologique et à l'utilisation efficace des technologies. Dans les sociétés de l'information, les nouvelles formes numériques de stockage de l'information permettent la copie et la transmission selon des modalités nouvelles qui remettent en question les pratiques et les législations existantes. La diffusion des résultats dans le domaine de la recherche risque d'être entravée par la privatisation croissante de la production du savoir. Certains ont entrepris d'exploiter commercialement le savoir traditionnel des autochtones sans consulter les communautés concernées, qui sont propriétaires de ce savoir.

2.3.3.1 Savoir des peuples autochtones

Les peuples autochtones sont les gardiens de leur savoir traditionnel, qu'ils ont le droit de protéger et de maîtriser. Les cadres existants réglementant la propriété intellectuelle sont insuffisants pour assurer la protection des droits des populations autochtones en matière de propriété intellectuelle et culturelle.

Le savoir traditionnel devrait être protégé contre toutes les tentatives de brevetage. Les populations autochtones devraient se prononcer librement sur le fait de savoir si leur patrimoine doit ou non relever du domaine public. Elles devraient décider s'il doit être exploité commercialement et, si tel est le cas, selon quelles modalités.

Une attention particulière doit être accordée aux mesures visant à maintenir la diversité du savoir et à protéger les ressources culturelles, intellectuelles et "naturelles" des populations autochtones, en particulier en ce qui concerne la botanique et l'agriculture, contre leur appropriation et leur exploitation à des fins commerciales.

Nous demandons instamment aux Nations Unies d'établir des cadres juridiques précis, conformément à l'Article 26.4 du programme Action 21 du Sommet de la Terre, de reconnaître les droits des populations autochtones à l'autodétermination et à la préservation de leurs territoires ancestraux, condition préalable à la protection, à la préservation et au développement de leur savoir traditionnel dans les sociétés de l'information et de la communication.

2.3.3.2 Droits d'auteur, brevets et marques déposées

Les monopoles intellectuels limités, ou droits de propriété intellectuelle, ne sont accordés qu'à des fins utiles à la société, essentiellement pour encourager la créativité et l'innovation. Le critère à l'aune duquel ils doivent être évalués et régulièrement revus est leur adéquation à cet objectif. Aujourd'hui, la grande majorité de l'humanité n'a pas accès au domaine public du savoir universel, situation qui contribue à creuser les inégalités et à favoriser l'exploitation des peuples et des communautés les plus démunis. Pourtant, au lieu que ce domaine universel soit élargi et renforcé, la tendance actuelle est, de plus en plus, à la concentration des informations entre les mains de propriétaires privés. Le champ d'application des brevets est élargi aux logiciels (voire aux idées), ce qui a pour effet d'étouffer l'innovation et de renforcer les monopoles. Des malades n'ont pas accès à des médicaments qui

pourraient sauver des millions de vies humaines parce que les compagnies pharmaceutiques détentrices des brevets refusent de les mettre à la portée des pays qui ne peuvent en payer le prix élevé. La durée de validité des droits d'auteur a été prorogée à de multiples reprises, jusqu'à être pour ainsi dire indéfinie, ce qui contredit leur finalité première.

2.3.3.3 *Logiciels*

Les logiciels sont à la fois le support et le cadre réglementaire de l'information numérique. L'accès aux logiciels détermine qui est admis à participer à la société de l'information. L'égalité d'accès est donc fondamentale pour des sociétés de l'information, de la communication et du numérique solidaires et donnant les moyens d'une plus grande autonomie et il est essentiel à cet égard de disposer d'une pluralité de plates-formes.
Il nous faut reconnaître les incidences politiques et réglementaires des logiciels sur les sociétés du numérique et faire prendre conscience des incidences des différents modèles de logiciels et de leurs avantages, par l'intermédiaire de programmes, tant spécifiques que d'intérêt général. Il conviendrait en particulier, d'encourager les logiciels libres, qui offrent une grande liberté d'utilisation à diverses fins (études, modification et redistribution) et présentent des avantages exceptionnels sur le plan social, éducatif, scientifique, politique et économique. Ces logiciels sont particulièrement intéressants pour les pays en développement, pour différentes raisons: faible coût, possibilités de favoriser une plus grande autonomie, stimulation d'une vie économique locale et régionale durable, facilité d'adaptation aux cultures locales et création de versions linguistiques locales, meilleure sécurité, renforcement des capacités, etc. Toutes ces caractéristiques doivent être prises en compte, portées à la connaissance de tous et exploitées. Les Etats devraient promouvoir l'utilisation de logiciels libres dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur ainsi que dans l'administration publique.
Les Nations Unies devraient réaliser une étude approfondie sur les incidences, sur le plan de la pauvreté et des droits de l'homme, des dispositions actuelles régissant la reconnaissance et la gouvernance des monopoles sur le savoir et l'information, y compris les travaux de l'OMPI et le fonctionnement de l'accord ADPIC. Des efforts devraient être déployés pour faire en sorte que les monopoles intellectuels limités stimulent l'innovation et récompensent l'initiative, au lieu que le savoir reste cantonné en des mains privées et soit ainsi de peu d'utilité pour la société dans son ensemble.

2.3.3.4 *La Recherche*

Du fait du renforcement de la participation du secteur privé aux recherches scientifiques, les brevets et les connaissances scientifiques sont de plus en plus souvent détenus par des entreprises privées, au lieu d'être versés dans le domaine public; en outre, l'intensification de la concurrence entre scientifiques et équipes scientifiques se traduit quelquefois par une dégradation des pratiques, un renforcement de la confidentialité et le brevetage de découvertes dont auparavant tous auraient pu avoir connaissance. La recherche doit continuer à être fondée sur la coopération, l'esprit d'ouverture et la transparence.
Les organismes publics tels que les bibliothèques, les centres de recherche scientifique et les universités devraient être en mesure de contribuer à enrichir le patrimoine commun de la culture et du savoir en versant dans le domaine public les résultats de leurs activités financées par des fonds publics. Le domaine public du savoir universel doit être préservé et élargi par le biais de politiques d'intérêt général, de programmes de sensibilisation et d'investissements dans des projets. Ces projets doivent permettre de s'assurer que tous les travaux financés par des organismes publics ou philanthropiques relèvent du domaine public et doivent accroître l'accès à l'information en ligne ou non, par différents moyens: documentation libre, bibliothèques publiques et autres méthodes de diffusion d'informations, telles que les revues en Accès Libre ou les Archives Ouvertes donnant accès à des informations scientifiques et à d'autres informations du domaine public. Toutes les données scientifiques, telles que les génomes des êtres vivants, devraient être librement accessibles à tous dans le cadre de bases de données à Accès Libre.

2.4 Créer un environnement propice

2.4.1 *Dimensions éthiques*

Dans les sociétés de l'information et de la communication, il s'agit de savoir comment on crée, on partage et on utilise l'information, la production culturelle et le savoir, ce qui, à son tour, détermine l'évolution de ces sociétés. Les valeurs propres à la société de l'information doivent être fondées sur les principes contenus dans l'ensemble des conventions, déclarations et chartes qui ont été approuvés au niveau international.
En particulier, on doit assurer un accès équitable, juste et ouvert au savoir et aux ressources de l'information - quels que soient les moyens techniques utilisés pour les stocker et les transmettre - cet accès étant un principe fondamental dans de telles sociétés. Les conditions techniques, financières et réglementaires doivent être conformes à ce principe.
Une gouvernance transparente et responsable, un commerce éthique et des pratiques comptables, au sein des entreprises du secteur des communications, ainsi que l'adoption par les médias de pratiques éthiques, sont particulièrement importants dans ce contexte. Il faudrait adopter des codes de déontologie et des normes, établir des mécanismes pour suivre leur application et définir des sanctions appropriées en cas de violation. Ceux qui

travaillent dans le secteur des médias devraient eux-mêmes rédiger ces codes de déontologie et normes applicables au journalisme et à d'autres productions des médias.
Le respect de la diversité doit être un élément déterminant dans l'établissement des principes et des mécanismes qui permettent de résoudre les conflits se faisant jour dans les sociétés de l'information. De telles sociétés, si elles reposent sur des valeurs telles que la coopération, l'équité, l'honnêteté, l'intégrité, le respect et la solidarité, peuvent avoir une incidence considérable sur la qualité des rapports entre les différentes cultures et sur la promotion d'un dialogue fructueux entre les civilisations, et contribuer ainsi à faciliter l'instauration de la paix dans le monde.

2.4.2 Gouvernance démocratique et transparente

La réglementation qui s'applique aux niveaux national et international aux sociétés de l'information et de la communication devrait être pleinement conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Dans ces sociétés, la gouvernance démocratique devrait reposer sur les principes d'ouverture, de transparence, de responsabilisation et de primauté du droit, à tous les niveaux, aussi bien local, national qu'international. Les sociétés de l'information et de la communication inclusives, participatives et pacifiques s'appuient sur la capacité de réaction des instances dirigeantes ainsi que sur l'engagement de tous les acteurs participant à la gouvernance, aussi bien au niveau gouvernemental qu'au niveau non gouvernemental, afin de mettre progressivement en oeuvre une plus grande équité aux niveaux politique, social et économique.
Pour permettre de faire des choix en étant conscient des solutions éventuelles et des différentes possibilités qui existent, les sociétés de l'information et de la communication, dans lesquelles l'information est fondamentale pour les citoyens, doivent être placées sous l'angle de la démocratie. L'information et la communication sont le fondement de la transparence, du débat et de la prise de décision; elles peuvent contribuer à une culture et une pratique de la coopération, à la base d'un renouveau de la démocratie. Les technologies de l'information et de la communication offrent des avantages potentiels aux communautés du monde entier, avantages qui ne pourront être exploités que s'il existe une volonté politique dans ce sens.

Dans cet esprit, pour atteindre le but du SMSI qui est d'"élaborer une optique et une interprétation communes de la société de l'information", et pour trouver les méthodes qui permettront d'y parvenir, on doit s'attacher à des valeurs et des mécanismes de communication partagée, notamment le droit de communiquer, le respect de la liberté d'opinion et d'expression sous toutes ses formes, ainsi qu'à la transparence, à la responsabilisation et à la démocratie.

2.4.3 Infrastructure et accès

Le manque cruel d'infrastructures fiables est la principale entrave physique à la fourniture de services fondés sur les TIC aux populations vivant en Afrique. Sur ce continent, les structures éparses et incomplètes et le manque de fiabilité de l'infrastructure et des réseaux d'accès existants sont à l'origine de la "fracture numérique".
Il est essentiel de disposer d'une infrastructure des (télé)communications pour fournir des services fondés sur les TIC et parvenir à atteindre l'objectif de l'accès universel, durable, ubiquitaire et abordable à ces technologies et services et pour faire en sorte qu'ils soient utilisés par tous. En outre, afin de disposer d'une infrastructure et d'un accès, il faut avant tout avoir une source d'énergie.
La plupart du trafic de voix, de données et d'accès à l'Internet entre pays africains est actuellement acheminé en dehors du continent puisqu'il n'existe pas de réseau fédérateur africain efficace, ce qui entraîne une augmentation du coût de ce trafic. Un coût élevé limite systématiquement l'accès. Il faut encourager et multiplier les efforts actuellement fournis afin de créer une infrastructure de réseaux en Afrique (en établissant, par exemple, des points d'échange Internet).
Pour mettre en oeuvre des infrastructures de (télé)communications et un accès dans les pays en développement, les investissements financiers devront être à la hauteur des besoins qui sont considérables dans ce domaine. Afin de réduire les ressources financières nécessaires, il faudrait utiliser au mieux les investissements en regroupant les projets aux niveaux national ou (sous)-régional et en (re)concevant et en mettant à jour la technologie. En outre, il faudrait systématiquement tirer parti des synergies qui existent entre les différents secteurs dès la phase de projet, en prêtant une attention particulière aux secteurs de l'énergie et des transports qui sont très étroitement liés. Enfin, du fait des synergies particulièrement fortes et de la similarité sur le plan technologique qui existent entre les TIC et les réseaux de radio-télévision, les gouvernements et les autorités chargées de la planification devraient être amenés à déployer et à utiliser une infrastructure commune qui permette à la fois de transmettre et de diffuser ces services.
Les télécentres communautaires (centres publics d'accès) permettent maintenant d'accéder efficacement aux technologies de l'information et de la communication et de les utiliser de façon stratégique, tout en mettant l'accent sur la démocratisation des communications. Les gouvernements devraient garantir des politiques favorables à la création de télécentres, notamment pour fournir un accès équitable et abordable aux infrastructures et aux TIC, et encourager les politiques d'intégration des populations par le numérique, quel que soit le sexe, l'appartenance ethnique, la langue, la culture et la situation géographique des individus. Cela permettrait de promouvoir le débat et la participation active des communautés à l'élaboration de politiques publiques relatives à la mise en oeuvre et au rôle des télécentres en faveur du développement local.
Les orbites des satellites devraient être reconnues comme une ressource publique et devraient être attribuées de manière à servir l'intérêt public, par le biais de cadres transparents. En outre, en ce qui concerne la planification et la réglementation du spectre, il faudrait veiller à assurer un accès équitable aux différents médias, et notamment réserver une capacité suffisante du satellite aux médias communautaires. Un pourcentage fixe des ressources orbite, de la capacité du satellite et du spectre des fréquences radioélectriques devrait être réservé à des fins éducatives, humanitaires, communautaires et à d'autres utilisations non commerciales.
Le développement de l'infrastructure de l'information au niveau mondial devrait se fonder sur les principes d'égalité et de partenariat, et se conformer à des règles de concurrence loyale et à la réglementation, à l'échelle nationale et internationale.
Il est essentiel de prendre en considération l'accès, l'infrastructure et la formation des membres des communautés, ainsi que la production de contenus locaux, dans le cadre de réseaux sociaux et de politiques publiques ou privées clairement définies, pour pouvoir développer des sociétés de l'information égalitaires et inclusives.

2.4.4 Financement et infrastructure

Il faut évaluer les mesures de financement existantes et envisager d'en prendre de nouvelles. L'Afrique a proposé la création d'un "Fonds de solidarité numérique" qui pourrait représenter un réel espoir pour les peuples africains, à condition que ses objectifs soient clairement énoncés, qu'il soit géré de manière transparente et qu'il vise à encourager principalement les services publics, en particulier pour les populations qui vivent dans des zones reculées ou mal desservies. En outre, nous insistons sur le rôle important que peuvent jouer les diasporas de toutes les régions du monde dans le financement des programmes et des projets liés aux TIC.

Afin de tirer le meilleur parti possible de ressources financières qui sont limitées, il faut avoir recours à des options techniques présentant un bon rapport coût-efficacité, en évitant la mise en place d'infrastructures faisant double emploi. On peut mettre à profit à cette fin les synergies qui existent entre les différents secteurs et réseaux, en accordant une attention particulière aux secteurs de l'énergie et des transports, qui sont étroitement liés au secteur des télécommunications.
Il faut instituer un Fonds pour les médias communautaires, dans le cadre d'un partenariat entre les bailleurs de fonds et la société civile, pour financer et appuyer les initiatives communautaires dans les domaines des médias, de l'information et de la communication et au moyen des médias traditionnels et des nouvelles TIC. Il faut s'employer à éviter la mise en place d'infrastructures faisant double emploi et intégrer les projets dans un cadre national ou régional, pour encourager le financement des investissements. Les réseaux de TIC, de radiodiffusion et de télévision doivent si possible utiliser des infrastructures communes pour la diffusion.

2.4.5 Développement humain - Enseignement et formation

L'alphabétisation, l'enseignement et la recherche sont des composantes essentielles et interdépendantes des échanges d'informations nécessaires à l'édification de sociétés du savoir. La création et l'acquisition de connaissances doivent être encouragées dans le sens d'un processus participatif et collectif et ne pas être considérées comme un flux unidirectionnel ou confiné dans une section "renforcement des capacités". La formation sous ses différents aspects (formelle, informelle et tout au long de la vie) est primordiale si l'on veut mettre en place des sociétés démocratiques, en favorisant l'émergence d'une citoyenneté informée et d'un personnel qualifié.
Pour exploiter pleinement le potentiel du cyberapprentissage et du téléenseignement, il faut utiliser à titre complémentaire des ressources et des méthodes pédagogiques classiques, dans un contexte local de pluralisme des médias et de diversité linguistique.
Seuls des citoyens informés et instruits ayant accès à une formation qui les rende autonomes et à des moyens d'information ainsi qu'à des résultats de travaux de recherche pluralistes peuvent participer pleinement et contribuer efficacement aux sociétés du savoir. Il est donc indispensable de reconnaître le droit à la formation tel qu'il est affirmé dans la Déclaration sur le droit au développement et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les initiatives en faveur du renforcement des capacités destinées à rendre plus autonomes les personnes et les communautés dans la société de l'information doivent comprendre, outre les connaissances de base et les compétences dans le domaine des TIC, une culture des médias et de l'information et la capacité de trouver, d'évaluer, d'utiliser et de créer l'information et les techniques. Enseignants, étudiants et chercheurs doivent pouvoir utiliser et concevoir des logiciels libres, qui offrent la possibilité de les étudier, les modifier, les copier, les distribuer et les faire fonctionner. Enfin, les initiatives en faveur du renforcement des capacités doivent être conçues de manière à stimuler le désir d'apprendre et à répondre à des besoins spécifiques: ceux des jeunes et des personnes âgées, des femmes, des personnes handicapées, des peuples autochtones, des communautés de migrants, des réfugiés et des rapatriés dans les situations d'après-guerre, dans une perspective à long terme. Les volontaires peuvent contribuer à transmettre des connaissances et à renforcer les capacités, en particulier au sein des groupes marginalisés qui n'ont pas accès aux établissements de formation publics.

Pour renforcer les capacités dans les sociétés de l'information et de la communication, on a besoin de professionnels pour dispenser une formation dans les domaines des médias et de la communication. En conséquence, il est tout aussi important d'assurer la formation de formateurs que celle d'enseignants à tous les niveaux si l'on veut répondre aux besoins de ceux qui sont en marge de la société de l'information.

Les bibliothèques constituent un instrument important pour réduire la fracture numérique et garantir un accès continu à l'information qui ne soit pas laissé uniquement aux forces du marché, en diffusant les résultats de travaux de recherche financés par l'Etat, en partageant les contenus et les programmes éducatifs afin de promouvoir l'instruction, de renforcer les capacités et de rendre autonomes tous ceux qui ont le désir d'apprendre dans le monde. Pour ce faire, il faut aussi convaincre les producteurs de contenu de contribuer activement au libre accès au savoir.

Il faut évaluer en toute transparence les obstacles qui s'opposent au savoir et à l'enseignement dans le monde, qu'il s'agisse d'obstacles technologiques ou d'obstacles d'ordre juridique et institutionnel (par exemple, les législations et les normes internationales sur la propriété intellectuelle), et promouvoir un nouvel équilibre des droits de propriété intellectuelle qui constituerait en quelque sorte un consensus permettant aux créateurs de protéger leurs oeuvres et à la société civile de tirer parti de leurs contributions.

La société civile pense qu'il est nécessaire d'envisager d'autres modèles de production et d'échange du savoir et de l'information. Pour mettre en place et financer le patrimoine mondial de la connaissance, les acteurs de la société civile sont favorables à l'utilisation de nouveaux modèles de publication ouverts et autogérés dans les domaines de la production scientifique, de l'élaboration de logiciels et des communications communautaires, avec des programmes de maintenance intégrés et des capacités de mise à niveau.

2.4.6 Création de l'information et développement du savoir

Il faut encourager la recherche dans tous les domaines liés aux sociétés de l'information et de la communication et faire en sorte que son développement tienne compte des utilisations sociales des TIC. Il faut notamment encourager les travaux de recherche sur l'informatique communautaire[9]. A cette fin, il faudra élaborer un programme de recherche parmi les professionnels, les universitaires et les communautés concernés, recenser les projets d'informatique communautaire, identifier les facteurs de réussite et d'échec et fournir un appui à des projets de recherche et à des essais de systèmes. Il faut promouvoir la recherche fondamentale, en élargissant le libre accès aux données et aux publications scientifiques essentielles. Les organismes publics tels que les bibliothèques, les centres de recherche scientifique et les universités doivent encourager les études indépendantes, construire un ensemble de connaissances pluraliste et promouvoir les résultats d'activités financées par les pouvoirs publics. Cet ensemble de connaissances doit être mis à disposition dans tous les espaces publics, ou dans les espaces d'accès public (centres communautaires, universités, établissements scolaires, musées, bibliothèques, centres de presse et autres organismes spécialisés) par l'intermédiaire de divers modes d'accès, afin d'éviter toute dépendance excessive à l'égard des techniques numériques.

2.4.7 Gouvernance mondiale des TIC et communications

Les "règles du jeu" internationales jouent un rôle de plus en plus central dans la société mondiale de l'information. Récemment, les gouvernements ont libéralisé les régimes réglementaires internationaux traditionnels régissant les télécommunications, le spectre radioélectrique et les services à satellite et ont créé de nouveaux mécanismes multilatéraux pour le commerce international des services, la propriété intellectuelle, la "sécurité de l'information" et le commerce électronique. Dans le même temps, des groupes d'entreprises ont mis sur pied une série de mécanismes d'"autoréglementation" concernant les identificateurs de l'Internet (noms et nombres), l'infrastructure et le contenu.

Il n'est pas acceptable que ces structures de gouvernance mondiale et autres soient conçues par et pour de petits groupes de gouvernements et de sociétés puissants pour être ensuite exportées dans le monde entier en tant que produit final non négociable. Ces structures doivent au contraire rendre compte de la diversité des points de vue et des intérêts de la communauté internationale dans son ensemble. Ce principe général a des dimensions qui touchent à la fois la forme et le fond.

Sur le plan des procédures, les processus décisionnels doivent être fondés sur des valeurs telles que la participation plurielle, la transparence et la responsabilisation démocratique. En particulier, des réformes institutionnelles sont nécessaires pour faciliter la participation intégrale et effective de partenaires marginalisés comme les pays en développement et les pays en phase de transition, les organisations de la société civile mondiale, les entreprises de petites et moyennes dimensions et les particuliers.

En ce qui concerne le fond, les structures de la gouvernance mondiale doivent promouvoir une répartition plus équitable des avantages entre les nations et entre les groupes sociaux. Pour ce faire, elles doivent établir un meilleur équilibre entre les considérations commerciales et les autres objectifs sociaux légitimes. Par exemple, il conviendrait de réformer les mécanismes internationaux existants pour permettre: une gestion efficace des interconnexions de réseaux et de la répartition des recettes du trafic, sous réserve d'un accord mutuel des opérateurs correspondants; une répartition équitable des bandes de fréquences et des créneaux orbitaux susceptibles de répondre pleinement aux applications de développement et à caractère non commercial; un commerce équitable des biens et des services électroniques, en tenant compte du besoin particulier qu'ont les pays en développement de disposer d'un traitement spécial et différentiel; un domaine public librement accessible englobant les ressources et les idées en matière d'information; et enfin la protection des droits de l'homme, la sécurité du consommateur et le respect de la vie privée de l'individu. Parallèlement, il est nécessaire de mettre en place de nouveaux mécanismes internationaux divers pour encourager un appui financier au cyberdéveloppement rentable, en particulier mais pas exclusivement dans les pays moins riches; la diversité linguistique, culturelle et de l'information et enfin, la réduction de la concentration d'une position dominante sur le marché dans les secteurs des TIC et des moyens de communication de masse.

Compte tenu des controverses importantes soulevées dans le cadre du SMSI, il convient de veiller en particulier à améliorer la coordination mondiale des ressources fondamentales de l'Internet. Il faut se rappeler que l'Internet n'est pas une nouvelle "plate-forme" de communication unique, semblable à un réseau téléphonique public mais qu'il est au contraire un ensemble extrêmement décentralisé de protocoles, de processus et de réseaux qui se

---

[9] L'informatique communautaire désigne l'étude et la pratique interdisciplinaires de la conception, de la mise en oeuvre et de la gestion des technologies de l'information et de la communication créées par des communautés pour résoudre leurs propres problèmes. Cette discipline tient compte des travaux de recherche en sciences sociales sur les incidences des TIC sur le plan social, également connues sous le nom d'informatique sociale, et des techniques d'analyse et de conception de systèmes de l'information et de la communication.

fédèrent sur une base volontaire. Par conséquent, l'Internet ne peut être régi efficacement par une seule organisation ou par un seul groupe d'intérêts. Un modèle intergouvernemental limitatif serait particulièrement mal adapté aux caractéristiques exceptionnelles de ce réseau. Seule une approche véritablement ouverte, multilatérale et souple peut permettre à l'Internet de continuer à se développer et à se transformer en un support multilingue. Parallèlement, lorsque les conditions nécessaires à la stabilité du système et à une gestion efficace pourront être garanties, il conviendra de transférer la responsabilité de ressources essentiellement mondiales, comme les serveurs de base, à une entité internationale réunissant de nombreux partenaires.
La communauté internationale doit disposer d'un accès total et facile aux connaissances et à l'information en ce qui concerne la prise de décisions en matière de gouvernance mondiale des TIC. Il s'agit là d'une condition préalable de base à la mise en oeuvre des principes susmentionnés et à la réussite du SMSI proprement dit. Nous avons besoin d'un suivi et d'une analyse orientés sur l'intérêt public des activités pertinentes menées à la fois par les organismes intergouvernementaux et d'"autoréglementation", dont entre autres: l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, la Conférence des Nations Unies sur le droit commercial international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Conférence de La Hague sur le droit international privé, le Conseil de l'Europe, la coopération économique Asie-Pacifique, l'Accord de libre-échange nord-américain, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers et l'Arrangement de Wassenaar.
En tant que première mesure réalisable dans cette direction, nous recommandons la création d'un comité d'observation indépendant et véritablement multilatéral chargé: 1) de repérer et de suivre les derniers éléments les plus fondamentaux de la prise de décision au niveau de la gouvernance mondiale des TIC; 2) de demander des contributions auprès des parties prenantes sur la conformité de ce processus décisionnel avec les objectifs énoncés dans l'ordre du jour du SMSI et d'évaluer ces contributions; et 3) de faire rapport à tous les partenaires du SMSI à intervalles réguliers jusqu'en 2005, lorsqu'une décision pourra être prise sur la question de savoir s'il faut poursuivre ou cesser l'activité.

3 Conclusion

Ce sont les peuples qui, pour l'essentiel, déterminent et façonnent les sociétés. Les sociétés de l'information et de la communication ne font pas exception à la règle. Les acteurs de la société civile ont été des innovateurs et des concepteurs décisifs de la technologie, de la culture et du contenu des sociétés de l'information et de la communication et ils continueront à l'être dans l'avenir.
Les droits de l'homme sont au cœur de notre conception de la société de l'information et de la communication[5]. De ce point de vue, les plans d'action, la mise en oeuvre, les mécanismes de financement et la gouvernance doivent être définis et évalués dans leur totalité en fonction de leur aptitude à répondre aux besoins de la personne qui sont vitaux.
Les pays hôtes et les institutions qui contribuent et qui participent à la deuxième phase du Sommet devraient respecter pleinement les principes énoncés dans la Déclaration adoptée au Sommet de Genève, y compris les principes relatifs aux droits de l'homme qui sont fondamentaux pour la société de l'information et de la communication. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, de la liberté d'expression, d'association et de l'information.
Dans cette optique et en prévision de la seconde phase du SMSI, il conviendrait de créer une commission indépendante chargée d'examiner les règles et les pratiques nationales et internationales en matière de TIC ainsi que leur conformité aux normes internationales des droits de l'homme. Cette commission devrait aussi examiner les possibilités d'utilisation des TIC pour la mise en oeuvre des droits de l'homme comme le droit au développement, le droit à l'éducation et le droit d'avoir un niveau de vie adapté à la santé mentale et physique ainsi qu'au bien-être de l'individu et de sa famille, y compris la nourriture, le logement et les soins médicaux.
La réalisation à part entière d'une société de l'information juste exige la participation complète de la société civile au niveau de sa conception, de sa mise en oeuvre et de son fonctionnement. A cette fin, nous appelons tous les gouvernements qui participent au processus de préparation du SMSI à travailler de bonne foi avec les organisations non gouvernementales et de la société civile et à honorer pleinement les recommandations de la Résolution 56/183 de l'Assemblée générale des Nations Unies. En particulier, les gouvernements doivent respecter le droit de la société civile de participer intégralement aux processus préparatoires intergouvernementaux jusqu'à la seconde phase du SMSI.
Nous nous engageons - indépendamment de la participation qui nous est accordée par les gouvernements - à contribuer par tous les moyens justes et appropriés à la réalisation de l'idée de la société de l'information qui est développée ici. A cet effet, les organisations de la société civile continueront de coopérer entre elles en vue d'élaborer un Plan d'action pour la seconde phase du SMSI. Nous invitons les dirigeants de la planète à assumer

[5] Rien dans la présente déclaration ne saurait être interprété comme signifiant que la société civile souhaite s'engager dans une activité ou entreprendre une action quelconque visant à supprimer les différents droits et libertés énoncés dans la Déclaration internationale des droits de l'homme et dans d'autres traités relatifs aux droits de l'homme.

d'urgence les lourdes responsabilités qui leur incombent, en partenariat avec la société civile, pour donner corps à cette idée.
Les appuis fournis à cette déclaration sont compilés à l'adresse ct-endorse@wsis-cs.org et archivés sous http://www.wsis-cs.org.